

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie

Mardi 1er décembre 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Demande de débat en application de l'article 71 du règlement sur la Politique des grandes villes (PGV)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Fourny.....	1
<i>Auditions</i>	3
<i>Orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Maroy, Fourny.....	3
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	3
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	4
<i>Projets et propositions</i>	4
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la cessation de paiement des subventions à charge du fonds Énergie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dister à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation économique des communes » ;</i>	
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la poursuite de la politique du Housing First ».....</i>	4
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Fourny, Collignon, Mme Defrang-Firket.....	5
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....	5

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 -Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la cessation de paiement des subventions à charge du fonds Énergie » ;

Question orale de M. Dister à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation économique des communes » ;

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la poursuite de la politique du Housing First » (Suite).....6

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....6

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.....9

Reprise de la séance..... 11

Organisation des travaux (Suite)..... 11

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016(Doc. 332 (2015-2016) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 -Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la cessation de paiement des subventions à charge du fonds Énergie » ;

Question orale de M. Dister à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation économique des communes » ;

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la poursuite de la politique du Housing First »..... 12

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Defrang-Firket, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Stoffels, Dupont, Fourny, Hazée, Maroy, Mme Gérardon, M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes..... 12

Reprise de la séance..... 30

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016(Doc. 332 (2015-2016) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 -Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la cessation de paiement des subventions à charge du fonds Énergie » ;

Question orale de M. Dister à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation économique des communes » ;

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la poursuite de la politique du Housing First »

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Stoffels, Hazée, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, M. Crucke, Mme Defrang-Firket, MM. Maroy, Fourny, Collignon, Bouchez, Mme Dock, M. Henry..... 30

Vote..... 57

Confiance au président et au rapporteur..... 58

Reprise de la séance..... 58

Interpellations et questions orales.....58

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la géothermie profonde »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 58

Question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'action en justice engagée par Klimaatzaak » ;

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le dossier Klimaatzaak »

Intervenants : M. le Président, MM. Henry, Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 59

Question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la politique de taxation des éoliennes en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 60

Question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la préparation des négociations de Paris »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 62

Question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les objectifs éoliens du Gouvernement wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 64

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les mesures de la politique wallonne de la ville pour exclure la pauvreté »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 66

Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rattachement des Communes de Silly, Enghien et Lessines au bassin de la Wallonie picarde »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 67

Question orale de Mme Ryckmans à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le marché de services conclu par ORES dans le cadre d'une sous-traitance en Tunisie »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 68

Question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les contrôles de sécurité au sein des zones de secours »

Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 69

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rôle des communes dans le déploiement numérique »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	70
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	71
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	71
<i>Liste des intervenants</i>	72
<i>Abréviations courantes</i>	73

Présidence de M. Mouyard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je vous propose de commencer nos travaux, puisque nous aurons, aujourd'hui, de quoi faire.

Pour l'organisation de la journée, je souhaiterais vous dire que nous arrêterons, comme prévu, à 12 heures 30 – on ne coupera pas une phrase en deux, évidemment – pour recommencer à 14 heures jusqu'à *finish*.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Demande de débat en application de l'article 71 du règlement sur la Politique des grandes villes (PGV)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la demande formulée par MM. Crucke et Dermagne, en application de l'article 71 du règlement, pour que nous puissions faire un débat sur le sujet de la Politique des grandes villes et qu'il puisse y avoir un rapport introductif préalable qui soit rédigé sur le sujet.

Les auteurs justifient leur demande sur le fait que ces compétences ont été transférées par la sixième réforme de l'État, mais que, visiblement, tous les fonds, eux, ne seraient pas transférés. Il y a donc lieu d'y avoir un débat sur la question. Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je n'ai pas de remarque principielle sur la demande et sur le bien fondé d'introduire des rapports introductifs.

Ceci étant, la Conférence des présidents et le Bureau, ou plutôt le Bureau élargi, devront se saisir de la thématique « rapport introductif » pour bien cerner ce qu'est un rapport introductif, qui doit poser une

thématique, et non pas servir l'un ou l'autre parti, avec des positions prédéfinies.

En outre, la question de l'aspect logistique se pose. C'est pour cela que le Bureau est concerné, puisqu'il arbitre toutes les questions financières du Parlement.

Ce que je suggère que l'on fasse, c'est que l'on puisse accepter, de manière principielle, le rapport, de le renvoyer ou à la Conférence des présidents, ou au Bureau élargi, de sorte qu'il puisse baliser ce travail pour qu'il y ait un cadre, qui soit à la fois bien défini par rapport à ce que l'on attend d'un rapport introductif et d'un point de vue logistique.

Cela importe, parce que la semaine prochaine, ou plutôt à quinzaine, on va revenir avec trois ou quatre autres demandes, et le travail risque, à un moment donné, d'être confus.

Je n'ai pas de problème, surtout que l'on est également concerné. Je trouve que c'est une bonne initiative pour faire mieux fonctionner le Parlement. Ceci étant, je crois qu'il faut, maintenant, un peu prendre le temps de baliser à la fois la forme et à la fois l'aspect logistique de ce type de rapport. On y verra plus clair, dans le travail que l'on fait, quant aux rôles du rapport et de la commission.

Voilà les choses que je souhaiterais que l'on puisse acter et rapporter soit à la Conférence des présidents, soit au Bureau élargi ; il importe qu'ils se saisissent de cette question ; on a déjà fait des prédiscussions à ce sujet.

M. le Président. - D'autres remarques par rapport à cela ?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je partage le point de vue développé par M. Collignon. On se rend compte qu'il y a un nombre croissant de demandes de rapport. Il est donc important, dans le cadre de l'évaluation du ROI que nous venons d'adopter, et qui va se faire dans le courant du mois de janvier, d'évaluer la pertinence, la portée de l'ensemble de ces demandes et de savoir un petit peu comment et où l'on va. Il ne faudrait pas non plus que le rapport devienne une règle et que le travail de résolution ou autre devienne une exception en commission.

Il faut mieux baliser les choses, afin d'éviter que l'établissement de rapport devienne anecdotique et n'ait plus d'intérêt, au regard de sa multiplication. Il y a aussi, là derrière, l'ensemble des contraintes matérielles et également budgétaires qui doivent aussi être appréhendées par le Bureau, au regard des moyens qui sont les nôtres au niveau du Parlement de Wallonie.

Que l'on renvoie la question alors à la Conférence des présidents, suite à une discussion de proposition qui sera faite par le Bureau. Sur cette question, je pense que c'est de bonne gestion.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres remarques ?

De toute façon, aujourd'hui, je ne comptais pas faire autre chose que de vous demander l'acceptation de principe sur la demande qui est faite. Pour tout ce qui est logistique et organisationnel, ce sont les structures appropriées qui doivent prendre les décisions, à savoir la Conférence des présidents et le Bureau. Je n'ai aucun problème avec cela, puisque c'est logique, et c'est comme cela que cela doit fonctionner.

Sur le principe de la demande en application de l'article 71, cela pose-t-il un quelconque problème ?

MM. Crucke et Dermagne sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

M. Collignon (PS). - Je crois que, pour faire simple, il faut résumer en trois temps. Il faut, premièrement, que la commission marque un accord de principe et que, deuxièmement, on soumette l'opportunité et la discussion politique, à la fois sur la façon dont on conçoit les rapports et sur la logistique, à la Conférence des présidents, qui organisera et balisera la façon dont on le fait.

M. le Président. - La logistique ici, puisque c'est de toute façon le bureau qui...

M. Collignon (PS). - Je ne sais pas si je me suis bien exprimé. Je vais essayer d'être plus clair. Je pense qu'il faut, avant de dire oui et d'accepter que l'on fasse un rapport dans telle ou telle thématique, que le Parlement se saisisse de ce que l'on attend du rapporteur et des moyens qu'on lui affecte. Autrement, les rapports vont se multiplier et l'on va servir la soupe à l'un ou l'autre parti qui utilisera la dynamique.

Cela veut dire que de manière principielle, je suis pour la dynamique, mais que, à ce jour, la position de mon groupe, c'est que l'on n'avancera pas tant que l'on n'a pas défini les balises de ce type de rapport.

M. le Président. - Effectivement, je n'avais pas compris cela dans ce sens-là, puisque des rapports sur base de l'article 71, nous en avons déjà accepté. Le Parlement en a déjà accepté, notamment dans cette commission. Ce qu'il se passe par la suite, c'est que le Bureau se saisit de l'aspect logistique des choses.

Maintenant, je comprends que vous mettiez une condition, à savoir qu'il y ait une discussion plus générale sur le principe.

Cela veut dire que vous refusez la demande qui est faite aujourd'hui, tout simplement.

M. Collignon (PS). - Vous pouvez l'entendre comme cela ou la suspendre.

M. le Président. - Je vais demander un vote alors sur la demande qui est faite de l'organisation.

M. Collignon (PS). - Vous pouvez demander un vote et, pour ma part, je demande un vote sur le fait de suspendre. C'est moi qui le demande, ce n'est pas le président. Mon groupe demande que l'on suspende ce type de demande, tant que le...

(Réaction de M. le Président)

Mais j'ai le droit de m'exprimer en tant que président du groupe PS.

Non, mais je dis cela puisque vous demandez un vote. Je demande à préciser celui-ci. Le vote que je suggère, puisqu'on va y procéder, si vous le voulez bien, c'est que l'on suspende ce type de demande, tant que l'on n'a pas défini les balises du règlement. Je demanderais, d'ailleurs, que cela vaille dans l'ensemble des commissions par rapport à ce type de demande. De la sorte, les choses sont extrêmement claires.

M. le Président. - Monsieur Collignon, le vote que vous demandez, je ne peux pas vous l'accorder. Pourquoi ? Parce que vous demandez que l'on suspende ce type de demande au niveau du Parlement. Maintenant, ici, nous sommes dans une commission. On ne va pas faire des règles spéciales dans une commission par rapport au fonctionnement des autres commissions.

Comme je suis une personne – en tout cas, j'essaye – de consensus, ce que je vous propose, plutôt que de faire un vote, c'est de reporter cette demande à quinzaine.

M. Collignon (PS). - Non, vous m'avez suggéré de faire un vote. Je présume que je me suis mal exprimé. Je souhaite que l'on vote : on va rejeter la demande et l'on précisera, au rapport, que notre demande est d'avoir des éclaircissements sur cette manière de travailler, qu'à l'avenir – je le dis pour qu'on l'acte – mon groupe refusera systématiquement.

M. le Président. - Reporte-t-on ou vote-t-on ?

M. Collignon (PS). - Non, on vote.

M. le Président. - Le vote porte sur la demande qui est faite d'organiser le débat, sur base de l'article 71 du règlement, avec la réalisation d'un rapport introductif.

Cette demande émane de deux de nos collègues, MM. Crucke et Dermagne.

Par 7 voix contre 4, la commission a rejeté la demande de débat en application de l'article 71 sur la Politique des grandes villes.

AUDITIONS

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2016

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur les orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016.

Par rapport aux travaux d'il y a 15 jours, qui concernaient la note d'orientation budgétaire, une demande avait été formulée, en fin de débat, par M. Crucke, sur base de l'article 135.3, de faire rapport de nos débats en séance plénière. Ceci avait été justifié par le fait que la discussion avait été intense et intéressante et qu'il y avait eu beaucoup d'échanges avec le ministre sur beaucoup de points. M. Crucke proposait, dès lors, que rapport soit fait en séance plénière.

Pour cela, il doit y avoir une décision de la commission. Y a-t-il des remarques, des objections, des questions ?

Notre règlement permet que pour la note d'orientation budgétaire, il y ait rapport de nos travaux en séance plénière. M. Crucke le demandait sur base du fait que la discussion avait été intense, intéressante que beaucoup d'échanges avaient eu lieu avec M. le Ministre.

M. Collignon (PS). - D'après ce que l'on me dit, on n'en a pas demandé dans les autres commissions. Je pense donc que cela n'est pas nécessaire et que cela reviendra peut-être dans un second temps, lors d'évaluations de cette nouvelle mouture de l'application du règlement. À ce jour, on est plutôt contre.

M. le Président. - Je vais demander l'exercice du vote.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je suis le rapporteur. J'étais là à la fin de cette commission, qui s'est terminée vers 2 heures du matin, avant que nous ne passions aux questions. C'est vrai qu'il y avait eu un échange particulièrement intéressant avec le ministre, qui ce jour-là, sincèrement, s'est montré acteur d'un débat interactif. Je trouve que c'est un exemple de ce que devrait être le travail du Parlement. Si c'était plus

souvent comme cela, je pense que l'on ferait moins de pelletages de nuages, comme je le dis.

C'est emporté par l'élan, que le MR avait suggéré d'appliquer cet article du règlement, que nous n'avons pas inventé : il existe. Si mes souvenirs sont bons, ils étaient deux. Nous n'avions pas le quorum, nous n'avions pas pu procéder au vote. Maintenant, il faut reconnaître que le rapport que les services ont rédigé fait, de mémoire, 56 pages. Je veux bien tenir le crachoir pendant une heure en séance plénière, mais il faut faire un rapport qui ait un peu de consistance, cela ne prendra pas 10 minutes en séance plénière. Je voulais juste apporter cette réflexion.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Le but des notes d'orientation n'est pas d'être rapportées dans la foulée en séance plénière, le règlement et l'esprit du règlement ne sont pas celui-là. L'esprit du nouveau règlement vise à permettre au Gouvernement de s'expliquer sur la politique qu'il entend mener, avant les débats budgétaires qui doivent intervenir quelques semaines plus tard. Notre souhait n'est pas de reporter en plénière ce qui a été fait et très bien fait en commission, ici en l'occurrence. Nous nous y opposerons également.

M. le Président. - Pour être bien clair, puisque ce sont de nouveaux articles de notre règlement, je vais simplement me permettre de vous le lire puisqu'il est bien précis. C'est l'article 135.3 : « Le Parlement reçoit, dès que le Gouvernement a arrêté ses orientations budgétaires, une note d'orientation de chaque membre du Gouvernement. Ces notes font l'objet d'un débat en commission. La commission peut décider de faire rapport de ce débat à l'assemblée ».

M. Maroy (MR). - C'est exactement l'inverse de ce que dit M. Fourny.

M. le Président. - C'est clair, c'est bien prévu, mais comme c'est la commission « peut » décider, alors la commission doit décider de le faire ou pas. Je mets donc le point au vote par rapport à la demande qui a été faite.

Par 7 voix contre 4, la commission a rejeté la demande d'inscription du rapport en séance plénière en application de l'article 135.3 du règlement.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - Nous n'avions pas pu donner, la dernière fois, la confiance au rapporteur sur ce sujet, dès lors que le quorum n'était plus atteint en fin de commission. C'est le cas aujourd'hui.

La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Mme la Secrétaire me dit en plus que, entre-temps, le rapport a été rédigé, je vous propose donc d'approuver le rapport.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Crucke, sur « le renforcement des normes de PEB » ;
- M. Bouchez, sur « l'appel d'offres pour une nouvelle centrale biomasse » ;
- M. Mouyard, sur « la plateforme wallonne de coordination de chantiers » ;
- M. Hazée, sur « la durée de conservation des documents comptables des communes et CPAS » ;
- M. Dupont, sur « la gestion des archives dans les administrations communales » ;
- Mme Dock, sur « la création de logements publics » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sont transformées en questions écrites.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 332 (2015-2016) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

(DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA CESSATION DE PAIEMENT DES SUBVENTIONS À CHARGE DU FONDS ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. DISTER À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNES »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DU HOUSING FIRST »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 5) ;
- budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexe 10ter partim), ainsi que les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :
- de M. Hazée, sur « la cessation de paiement des subventions à charge du fonds Énergie » ;
- de M. Dister, sur « la situation économique des communes » ;

- de M. Crucke, sur « la poursuite de la politique du Housing First ».

La question de M. Dister est retirée.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur.

Y a-t-il un volontaire ?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je propose M. Collignon.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Collignon (PS). - C'est un gain de qualité, ce sera mon premier de la législature.

C'est une attention qui me touche particulièrement, mais je vais devoir voyager de commission en commission. Je ne pourrai donc pas suivre tous les débats.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Président, je propose M. Maroy comme rapporteur.

M. le Président. - M. Maroy est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Il y a donc le budget, les compétences du ministre et quatre organismes d'intérêt public, à savoir le Centre régional d'aide aux communes, le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie, la Société wallonne du logement et la Société wallonne du crédit social. C'est sur cela que porteront les discussions, aujourd'hui.

Je vous propose de travailler comme ceci : M. le Ministre va faire son exposé général, nous entendrons ensuite l'observation de la Cour des comptes.

Si M. le Ministre veut apporter quelques précisions, il le fera.

Puis nous entamerons la discussion générale.

Par rapport aux questions qui ont été jointes au débat, il y a deux solutions : soit les auteurs développent leur question dans le cadre du débat général ou, s'ils préfèrent le faire dans le cadre du débat particulier, puisqu'une question peut être particulière par rapport à une division organique ou à un programme.

Pour la facilité de M. le Ministre, il faudrait signaler que, dans votre échange, vous poser la question, ainsi il sait prendre la réponse qu'il a préparée et y répondre le plus correctement possible.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai une question complémentaire. Par rapport à la discussion générale, je voulais voir si c'était une discussion générale qui portait sur l'ensemble des compétences du ministre ou si, comme on l'avait fait il y a 15 jours, on distinguait les pouvoirs locaux, l'énergie et le logement, pour faire simple et pour éviter qu'après un intervenant discute longuement sur le Fonds des communes, un autre enchaîne sur l'efficacité énergétique des bâtiments, puis qu'un autre encore évoque les sociétés de logement ; ce qui rend, alors, la lisibilité de nos travaux assez délicate.

M. le Président. - J'entends bien, Monsieur Hazée, mais ici, on n'est plus dans la note d'orientation budgétaire, on est dans le budget. L'exposé général, comme le nom l'indique, est bien sur l'ensemble des compétences. Après, je vous rassure, on fera bien division organique par division organique et programme par programme et l'on pourra aller au fond des choses.

Je sais que l'exercice, à chaque fois, est compliqué, puisque certains veulent intervenir dans l'exposé particulier et beaucoup de choses sont déjà dites au niveau de l'exposé général. L'exercice est ainsi et c'est d'ailleurs quasi impossible de faire autrement. Scinder l'exposé général, c'est en revenir à l'exposé particulier.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2016
(DOC. 332 (2015-2016) N° 1)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE
(DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5) ET
(DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER
PARTIM) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 -
ANNEXE 10TER PARTIM)**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA CESSATION DE
PAIEMENT DES SUBVENTIONS À CHARGE DU
FONDS ÉNERGIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DISTER À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA SITUATION
ÉCONOMIQUE DES COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA POURSUITE DE LA
POLITIQUE DU HOUSING FIRST »
(Suite)**

*Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de
la Ville, du Logement et de l'Énergie*

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Le 19 novembre dernier, je vous présentais ma note de politique générale. Je remercie d'ailleurs M. Maroy et l'ensemble des parlementaires d'avoir souligné la qualité du débat. Je reprendrai son expression : à l'écrit, c'était moyen, à l'oral, c'était mieux. Le ministre est plus sensible à l'oral qu'à l'écrit, vous l'aurez remarqué, alors je prends cela pour un compliment.

Cependant, un erratum concerne deux volets par rapport aux discussions générales, c'est en tout cas une précision que j'aimerais vous apporter.

Pour les accords de branche, dans « accords de branche simplifiés », dans ma note, j'avais indiqué que le budget était en 2016, vous l'aurez vu dans les travaux

budgétaires, en réalité, il est en 2017, donc j'ai anticipé d'un an.

Il y a une question sur la mise en œuvre de la centrale biomasse, l'appel à projets, il y a eu une discussion sur l'échéancier de mise en œuvre. J'ai donc pris mes informations et la mise en œuvre est prévue pour 2023. La mise en œuvre en 2023 est bien intégrée dans nos trajectoires de production d'énergie renouvelable telle que définie par le Gouvernement. Cela ne retarde donc en rien l'obtention de nos objectifs.

Ces deux questions méritaient d'être portées à la connaissance de nos collègues.

Dans le débat qui a suivi cette note de politique générale, les orientations budgétaires qui y sont afférentes ont été largement abordées, même si ce n'était pas l'objet principal de ce débat. Pour préparer cette note, j'ai effectivement relu toutes les notes de ces 56 pages de ce rapport et j'avoue avoir eu du mal à trouver un sujet qui n'avait pas été abordé, y compris dans ses perspectives budgétaires, et même pour la plupart vidé, mais je me plie à l'exercice.

La commission de ce jour sera pour moi l'occasion de vous apporter des précisions chiffrées sur certains axes de cette note de politique générale. Je ne m'attarderai pas sur les éléments de cette note qui ne présentent pas d'inscription budgétaire pour 2016, vous en conviendrez.

Avant d'aborder ces propositions par compétence, un mot sur le budget des OIP. Monsieur le Président l'a évoqué, vous savez qu'il y a des OIP de type A et de type B. Pour les OIP de type B, les informations sont portées, pour information, à disposition au Parlement, puisque c'est le CA, en réalité, qui arrête les inscriptions budgétaires. Ce point avait fait l'objet de débats assez musclés de ma présentation du budget 2015 et d'ailleurs aussi de remarques de la Cour des comptes, que ce soit sur le contenu ou sur la présentation des informations souhaitées par le Parlement.

J'ai donc fait réaliser, avec mon cabinet et l'ensemble des OIP un travail important sur la complétude de ces budgets dans un souci de clarté et de transparence – j'espère que vous l'aurez remarqué – ce qui nous permet, aujourd'hui, de vous présenter des arguments qui sont, à la fois, me semble-t-il, exhaustifs sur tous les mouvements qui peuvent affecter la trajectoire budgétaire de la Wallonie, qui sont aussi présentés sous une nomenclature comptable comparable à la nomenclature comptable régionale, et enfin qui sont maintenant codifiés en SEC avec un exposé particulier, à chaque fois.

Pour les OIP de type B, une remarque cependant : le budget présenté ne peut refléter complètement les décisions du conclave, puisque le budget est fait par le CA qui, généralement, attend le vote du budget du

Parlement pour adapter son budget. C'est le fonctionnement juridique normal. Je vous demanderai de noter que ne sont pas dans les budgets des OIP, parce qu'issus de décision du conclave, l'économie de 5 millions d'euros, demandée à la SWL sur l'acquisition de terrain, la mise à niveau des interventions PEI et PIVERT en fonction de l'état d'avancement des projets et 87 000 euros d'ajustement de la dotation régionale. Ils seront intégrés aux budgets de ces OIP, lorsque le Conseil d'administration se sera réuni.

Le CRAC et la SWL avaient déjà fait un premier pas dans cette présentation modernisée, lors de l'ajustement du budget 2015. Aujourd'hui, la Société wallonne du crédit social et le Fonds du logement ont aussi mené à bien cette démarche pour me permettre de vous communiquer ces propositions de budgets, je l'ai dit, à la fois en codification SEC et aussi accompagnée des exposés particuliers.

Si j'en reviens au budget régional proprement dit, à quelques jours de la COP21, je ne doute pas que vous ayez suivi les récents débats sur les accords *burden sharing*, mais je tiens à souligner le fait que la Wallonie soit tout à fait en marche, indépendamment de cet accord, et à souligner, bien entendu, le budget de 8 millions d'euros prévu par la Région pour sa contribution au financement international des politiques climatiques. Je pense que c'est un élément fort qui est attendu.

En matière d'énergie, il y a, tout d'abord, la prise en compte de la régionalisation du Fonds de réduction du coût global de l'énergie. Vous le savez, la sixième réforme de l'État et la régionalisation du FRCE confient à la Société wallonne du crédit social, la mission de reprendre ce fonds et de poursuivre ses missions en collaboration avec les entités locales.

La reprise de ce dispositif entraîne un certain nombre de coûts, tels que la reprise des dettes vis-à-vis du Fédéral, ou encore les charges découlant de la reprise du dispositif FRCE, en ce compris les frais de fonctionnement des neuf entités locales auparavant agréées et financées par le Fédéral.

J'ai donc prévu des moyens complémentaires à concurrence de 1,170 million d'euros, qui avaient déjà été inscrits lors de l'ajustement 2015, mais ils ont été à nouveau inscrits à cette proposition de budget 2016, afin de permettre à la Société wallonne du crédit social d'assumer cette nouvelle compétence.

Autre dossier, là également, tout comme à l'ajustement 2015, c'est la prise en charge de la compétence tarifaire dorénavant gérée par la CWaPE qui se traduit, vous l'aurez remarqué, non pas par un budget additionnel, mais par un dépassement du plafond qui avait été fixé pour les dépenses effectuées à charge du fonds Énergie.

Afin de préserver les politiques liées au fonds Énergie, le Gouvernement m'a à nouveau permis de réaliser des dépenses complémentaires à concurrence de 1,250 million d'euros pour prendre en charge cette compétence de la CWaPE.

Toujours concernant le fonds Énergie, le Gouvernement a décidé, dès cette année 2016, de ne plus financer les associations environnementales, je vous rassure, à partir du budget du fonds Énergie et ceci pour des raisons administratives et de retards systématiques dans un certain nombre de paiements.

En effet, les différentes démarches nécessaires entre la décision de subventionnement par le ministre compétent et le traitement comptable sur le fonds Énergie, qui relève de ma compétence, pouvaient mettre à mal certaines associations concernées. Nous avons donc opté pour que chaque ministre compétent pour le subventionnement de ces ASBL dispose des crédits nécessaires à cette fin. Cela permettra d'accélérer ces subsides qui sont parfois nécessaires au paiement d'un certain nombre de collaborateurs.

À propos du logement, je ne peux pas éviter de mentionner les 15 millions d'euros complémentaires inscrits pour 4,7 millions en logement et 10,3 millions en énergie afin d'assurer le traitement des dossiers de primes aux particuliers pour des primes à la réhabilitation, donc à la rénovation, et à l'énergie qui découlent de l'ancien système d'octroi.

Dans le secteur du logement privé, j'ai déjà largement abordé, la semaine passée, l'inscription d'une enveloppe de 50 millions d'euros en code 8, afin de permettre la mise en place d'un mécanisme de prêts à taux réduit aux personnes âgées de moins de 35 ans, qui permettront d'étaler le coût des droits d'enregistrement et/ou le coût de la TVA lorsqu'il s'agit de construction, lors de l'acquisition ou de la construction de cette première habitation. Vous noterez par ailleurs que le montant des Écopack et Rénopack passe à 95 millions, soit une augmentation de 10 millions d'euros.

Au-delà de cette nouveauté ou de ces nouveautés, j'ai veillé à une affectation efficiente des budgets au regard des besoins émis par les différents acteurs du secteur.

Dans le secteur du logement public, le même travail d'affectation efficiente des budgets a été opéré par mes services ; travail auquel s'ajoute la poursuite des efforts d'économie en matière d'intervention régionale dans le développement du cadastre du logement et de l'achat de terrains par la SWL, qui se traduit – je l'ai déjà indiqué – pour l'achat de terrains, mais également par une diminution de 1 million d'euros dans les crédits affectés au cadastre, en tout cas, dans les moyens budgétaires de la Région, puisque ce cadastre continue à être opéré sur les moyens de la SWL et sur les moyens des sociétés de logement de service public.

Bien entendu, il y a le secteur des pouvoirs locaux. Depuis que cette compétence m'a été attribuée, vous aurez noté que j'ai toujours sensibilisé mes collègues du Gouvernement wallon à la problématique des finances communales. En effet, il y a un certain nombre d'obligations transférées aux communes par d'autres niveaux de pouvoir qui découlent de dossiers tels que les réformes successives des services de sécurité, qu'ils soient d'incendie ou de police. L'augmentation exponentielle des cotisations de pensions, les mesures qui sont annoncées dont on ne perçoit pas toujours encore le contour tel que le *tax shift* ou d'autres qui nous ont été impactées, telle que la diminution des additionnels à l'IPP. Cela vient grever les budgets des communes, des CPAS et des provinces.

Bien évidemment, et je m'en suis toujours expliqué, la Wallonie n'a, d'une part, pas les moyens financiers de compenser l'ensemble de ces réformes qu'elle n'a pas décidées.

Je dirais même que, sur le principe – et je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises – vouloir les prendre en charge sur les budgets wallons, ce serait accepter ce qu'un certain nombre d'entre nous ont toujours combattu, c'est-à-dire une forme de séparation de l'État par l'intermédiaire des communes plutôt que par l'intermédiaire d'une réforme de cet État.

Cependant, force est de constater que le budget consacré aux pouvoirs locaux, comme depuis plusieurs années, est toujours en augmentation. Ainsi, le Fonds des communes, le Fonds spécial de l'aide sociale et le Fonds des provinces ont été augmentés conformément au décret en vigueur.

L'indexation de 1 % au-delà du Fonds des communes et du Fonds de l'aide sociale ont été maintenues ; ce qui nous fait passer le Fonds des communes de 1 123 756 000 euros à 1 130 368 000 euros, ce qui représente 6 612 000 euros d'augmentation.

En ce qui concerne le Fonds spécial de l'aide social, nous passons de 61 506 000 euros à 62 242 000 euros, ce qui représente une augmentation de 736 000 euros.

Vous aurez noté aussi que les compensations plan Marshall augmentent, conformément au respect de la Déclaration de politique régionale, entre 2015 et 2016, d'un montant de 5 479 000 euros.

En outre – mais je me permets à ce stade de sortir du cadre de mon exposé particulier pour vous parler du budget relatif à la politique des grandes villes et du budget relatif au PCS – au Plan de cohésion sociale, qui ont été augmentés de 7 millions d'euros au total : 5 millions d'euros pour la politique des grandes villes, 2 millions d'euros pour les plans de cohésion sociale, et ce, afin d'aider les pouvoirs locaux à mettre en œuvre

différentes actions dans le cadre du Plan de lutte contre le radicalisme qui a été récemment présenté.

Il est clair que les 5 millions d'euros supplémentaires octroyés pour la politique des grandes villes ne seront pas répartis uniformément dans l'ensemble des cinq grandes villes devenues sept grandes villes, puisqu'il faut permettre que les deux villes nouvellement ajoutées, à savoir Mouscron et Verviers, puissent démarrer cette politique. Nous veillerons, dans la répartition qui sera présentée au Gouvernement, à d'abord donner les moyens à ces deux villes, Mouscron et Verviers, de fonctionner, ce n'est que le solde qui sera réparti sur les autres.

En ce qui concerne les 2 millions d'euros accordés dans le cadre du PCS, il s'agit là de permettre aux communes qui connaissent sur leur territoire des problèmes liés au radicalisme, mais qui ne sont pas incluses dans les sept villes précitées, de pouvoir mener des actions spécifiques, particulières, importantes, qui touchent généralement au cadastre des lieux de cultes non reconnus plus, spécifiquement, puisque l'on sait que cela pose problème.

Il y aura, pour ces communes identifiées, un appel à projets complémentaire au PCS et je réunirai les bourgmestres jeudi après-midi pour leur donner une explication sur le sujet. Il est évident que ne viendront à cette réunion que les bourgmestres qui sont concernés par la problématique du radicalisme. Ceci dit, je l'ai élargie à l'ensemble des bourgmestres, mais il est clair, Monsieur Fourny, qu'à Thuin ou dans votre commune, nous sommes moins concernés en tant que bourgmestres que les autres par l'organisation de cette problématique.

J'ai déjà largement abordé, dans le débat de la semaine passée, la taxation de ce que l'on appelle simplement la taxe GSM. Malgré les difficultés rencontrées avec les différents opérateurs de mobilophonie avec lesquels nous discutons, l'enveloppe de 11 889 000 euros a été maintenue dans le Fonds des communes.

Des efforts d'économie sont – je l'ai annoncé – à réaliser par les communes et je vous parle, ici, de 6 700 000 euros déjà intégrés dans l'augmentation. Malgré l'effort d'économie, il y a une large augmentation du Fonds des communes. Je vous ai déjà donné les chiffres, nous avons largement abordé ce chapitre lors de la dernière commission. À noter que ces 6 700 000 euros auraient pu être appliqués ou répartis à l'aveugle de façon linéaire sur les différentes communes. Cela n'a pas été le cas, puisque le Gouvernement a préféré la voie de la solidarité entre les communes. J'ai déjà largement expliqué le mécanisme. Je n'y reviendrai donc pas, sauf s'il y a des questions sur le sujet.

Cette réduction pour l'année 2016 ne modifie en rien les mécanismes du Fonds des communes.

Je souhaite également rappeler que le Fonds des communes a augmenté, depuis 2008, de plus de 206 millions d'euros soit une augmentation de 22,2 %, que la même augmentation en pourcentage, voire encore plus importante, se traduit pour le Fonds spécial de l'aide sociale et je l'ai indiqué aussi, si l'on compare – je n'ai pris que l'exemple du Fonds des communes, mais j'aurais pu l'appliquer pour le Fonds spécial de l'aide sociale – le mécanisme d'affectation du Fonds des communes avant la réforme et après la réforme, il faut noter que le Fonds des communes ou que l'effort wallon vers les communes a été de plus de 68 millions d'euros supplémentaires si l'on était resté sous l'ancien système, mécanisme de 1989.

On peut donc reconnaître que l'effort de solidarité des communes entre elles et vis-à-vis de la Wallonie reste minime.

J'ajoute enfin que les dotations CRAC ont été indexées, comme prévu, et permettront ainsi de faire face aux aides exceptionnelles octroyées par le passé, mais aussi d'examiner des situations financières plus difficiles qui pourraient se présenter ; situations, je le dis et je le rappelle, qui ne sont pas toujours et souvent pas et souvent même presque jamais le résultat d'une mauvaise gestion, mais surtout de circonstances exceptionnelles dont les communes ne sont en rien responsables.

Voici, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Président, l'essence du contenu des documents qui vous ont été remis ce jour.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à M. Demeffe pour nous exposer les remarques de la Cour des comptes.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Monsieur le Ministre, mon intervention va tout d'abord porter sur l'analyse de certains programmes réalisés à la fin du mois d'octobre 2015.

Le premier programme est le programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaines, Sites d'activité économique désaffectés ». Les articles de base 63.01 « Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine » et 63.02 « Subventions en vue de la revitalisation urbaine » permettent de financer partiellement les opérations menées par les communes.

La Cour constate que les crédits de liquidation de ces deux articles de base n'ont pas été modifiés à

l'occasion du second ajustement, alors qu'ils sont intégralement épuisés.

En l'absence d'ajustement de ces crédits, la Cour des comptes constate que de nombreuses déclarations de créance – 85 déclarations de créance en rénovation urbaine et huit en revitalisation – transmises à l'administration wallonne par différentes communes ne pourront pas être honorées par la Région.

Au 23 octobre 2015, le montant des déclarations de créance en attente de paiement encodées dans le facturier s'élevait à 10,3 millions d'euros en rénovation urbaine et 2,3 millions d'euros en revitalisation urbaine.

La Cour souligne également l'arriéré particulièrement important en matière de rénovation urbaine, puisqu'il représente plus de cinq fois le montant du crédit inscrit au budget.

Le deuxième programme est le programme 12 « Logement secteur public ». Les crédits d'engagement de l'article de base 51.10 « Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics » sont intégralement consommés.

Les crédits alloués à cet article de base sont en réalité insuffisants. En effet, d'après les informations dont la Cour des comptes dispose, cinq déclarations de créance émanant de la SWL pour un total de 3,6 millions d'euros n'ont pu être liquidées qu'à concurrence de 1,4 million d'euros en raison de l'épuisement d'un visa d'engagement de l'année 2010. Le solde de ces déclarations de créance, soit 2,1 millions d'euros n'a pu être engagé et n'a dès lors pas pu être versé à la Société wallonne du logement.

Concernant les budgets 2016, mon intervention va porter sur quatre points distincts.

Le premier point est consacré à la méthode adoptée par la Cour pour la réalisation de son travail d'analyse budgétaire. Cela se trouve à la page 4 du budget.

Comme apparemment, le point a été exposé hier en commission du budget et dans d'autres commissions, j'en ferai simplement une toute petite synthèse en précisant aux parlementaires que, alors qu'auparavant, les échanges entre les services de la Cour et ceux de l'administration permettaient le plus souvent d'obtenir les propositions budgétaires, la plupart des directeurs généraux du SPW ont cette fois refusé de les communiquer, arguant qu'il s'agissait de documents de travail n'ayant aucune valeur.

La Cour souligne que l'établissement de ces documents constitue le premier acte administratif du processus d'élaboration des budgets tel que visé par la circulaire budgétaire et rappelle que pour l'accomplissement de ses missions, elle est habilitée à se faire communiquer tout document et renseignement de

quelque nature que ce soit relatif à la gestion des entités qu'elle contrôle.

En l'occurrence, la Cour considère qu'elle ne dispose pas de l'ensemble des informations nécessaires pour préparer ses analyses budgétaires en temps utile et exercer correctement sa mission d'examen des projets de budget au bénéfice du Parlement.

Le second point se rapporte au calcul du solde de financement. Dans le rapport de la Cour, ce point est développé à partir de la page 11. Vous y trouvez deux tableaux.

Le premier, à la page 12, qui vous permet de partir du solde budgétaire brut pour arriver finalement au solde de financement de la Région.

À la page 15, vous trouverez un tableau qui vous donne la situation SEC de tous les organismes et institutions consolidées de la Région consolidée au 31 décembre 2013.

À la page 16, il y a un point qui concerne votre commission, qui est consacré au CRAC. On vous dit que l'impact du CRAC repris dans le tableau correspond au solde de financement de son budget de fonctionnement.

La Cour relève que pour présenter son budget en équilibre, le CRAC corrige ses dépenses totales en tenant compte d'une inexécution de crédit d'un montant de 0,2 million d'euros, soit 3,2 % de ses dépenses. Prendre en compte l'inexécution des crédits lors du calcul ex ante du résultat budgétaire n'est pas orthodoxe. Les crédits doivent donc être estimés de manière à tenir compte des dépenses qui devront y être imputées.

Quant à l'impact sur le solde de financement des opérations liées cette fois à l'activité du centre, il est repris au point consacré aux financements alternatifs et aux missions déléguées.

Un autre point concernant le CRAC. Le montant total des dotations en provenance de la Région inscrit en recettes dans la préfiguration budgétaire 2016 du centre régional pour les opérations liées à ces activités s'élève à 235,2 millions d'euros alors que le budget général des dépenses prévoit un montant total de 236 millions d'euros.

La comptabilisation d'une manière générale des opérations doit être réalisée sur la base de critères d'imputation identiques. En effet, lors de l'examen des comptes des institutions consolidées soumises à son contrôle, la Cour constate régulièrement l'absence de simultanéité de la comptabilisation des opérations entre les contreparties concernées. À titre d'exemple, même si c'était en 2014, le CRAC avait enregistré dans ses comptes d'activité une subvention à concurrence de 19,8 millions d'euros, alors que ce montant n'a pas été

imputé au compte d'exécution du budget de la Région wallonne.

Tant les incohérences de la codification des opérations que l'absence de simultanéité de leur comptabilisation compliquent la consolidation des comptes et peuvent générer des erreurs dans le calcul du solde de financement.

Ce constat se trouve d'ailleurs renforcé par le fait qu'en septembre et octobre 2015, l'ICN a procédé à des corrections importantes du solde de financement 2014 de la Région wallonne. Le solde de financement s'établissait à - 463,2 millions d'euros. Suite aux corrections réalisées par l'ICN en septembre et octobre 2015, le solde de financement 2014 de la Région wallonne s'établit in fine à - 786,5 millions d'euros.

L'examen des projets de budget des institutions appartenant au périmètre de consolidation montre que toutes les institutions consolidées n'ont pas encore adopté la classification SEC.

La codification budgétaire de leurs opérations est souvent limitée à l'article de base sans qu'il y ait nécessairement une cohérence avec la classification SEC en vigueur.

À titre d'exemple, concernant votre commission, on a relevé une intervention régionale en faveur du CRAC pour couvrir les charges découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles ou alors, les discordances de codification entre le projet de budget général des dépenses de la Région et le projet de budget de la Société wallonne de logement où l'on utilise des codifications différentes dans les deux budgets.

Sur ce sujet, la Cour souligne enfin qu'une codification adéquate des opérations s'imposera également lors de la mise en place de la comptabilité générale au niveau de la Région qui exige une comptabilisation des opérations par nature.

Le troisième point est consacré à l'analyse du dispositif du budget général des dépenses. Ce point est développé à la page 44 du rapport de la Cour. La Cour, ici, souligne que l'article 45 qui figurait déjà dans le dispositif du budget des dépenses de l'année 2015 autorise l'octroi de subsides pour des projets non pourvus d'une base décrétole propre. Elle complète notamment l'énumération des subventions facultatives autorisées pour les programmes 16.11 « Logement secteur privé » et 16.12 « Logements secteur public » par plusieurs dispositions similaires précisant que les montants des subventions calculées au fixe et en vertu ou en exécution d'une série d'arrêtés du Gouvernement wallon sont réduits de 7 % sous condition résolutoire

d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014, traduisant cette réduction.

Cette mention a pour objectif de reconduire la décision gouvernementale de revoir à la baisse la plupart des subventions réglementées.

À ce sujet, la Cour des comptes réitère sa critique par rapport à ce procédé qui consiste à utiliser un article du décret budgétaire pour modifier les effets de texte de nature réglementaire.

Enfin, elle relève par ailleurs que le maintien de la disposition qui vise à soumettre la réduction des subventions à la condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 n'est plus pertinent.

Je reviens vers l'analyse des programmes et cette fois-ci en 2016, à la page 64, il y a une petite analyse qui a été réalisée à partir du budget de la Société wallonne du logement, programme 12 « Secteur public » et programme 41 « Première alliance emploi-environnement ».

Les crédits alloués à l'article de base 51.10, « Dotation à la Wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics » du programme 12 précité s'élèvent à 34,9 millions d'euros en engagement et 31,5 millions d'euros en liquidation ; ce qui représente une hausse de 10 millions d'euros par rapport aux crédits de liquidation du budget ajusté 2015.

Ces crédits semblent cependant suffisants par rapport aux estimations de l'organisme. En effet, la société estimait ses besoins à 45 millions d'euros en crédits d'engagement et 38,9 millions d'euros en crédits de liquidation pour l'exécution des différents programmes destinés à l'augmentation de l'offre des logements publics.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour rappel, en 2015, la déclaration de créances transmise à l'administration wallonne par la société n'ont pas être honorées à concurrence de 2,1 millions d'euros, faute de crédits d'engagement suffisants.

Il faut préciser aussi que l'encours des engagements relatif à cet article de base a augmenté de 20,8 millions d'euros au cours des 10 derniers mois, donc au 31 octobre 2015, il s'élevait à 200,7 millions d'euros.

Un autre article a été examiné, le « Subside annuel destiné à financer diverses mesures en matière de logement secteur public dans le cadre du plan Marshall 2.vert » qui s'élève à 26 millions d'euros en engagement et en liquidation, est également inférieur au montant que l'organisme estimerait nécessaire pour l'exécution en 2016 du programme PIVERT et compléments.

La société estime en effet ses besoins à 33,5 millions d'euros en engagement et en liquidation. La différence

entre les crédits inscrits dans le projet 2016 de la Région et les besoins estimés par la SWL pour ces deux articles de base, s'élèvent à respectivement 17,6 millions d'euros en engagements et 14,9 millions d'euros en liquidation. Cette insuffisance de crédit a comme conséquence immédiate d'obliger la société à préfinancer ses travaux pourtant inscrits dans un plan pluriannuel approuvé par le Gouvernement wallon.

La Cour des comptes souligne que la faiblesse récurrente des moyens budgétaires alloués à cet article de base risque de compromettre la réalisation des programmes d'investissements décidés par le Gouvernement wallon.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, avez-vous des éléments à apporter ?

Je tiens simplement à signaler que, quand M. le Ministre aura terminé d'apporter des éléments complémentaires, sauf si M. Demeffe voulait réintervenir, avant d'entamer la discussion générale, nous ferons une petite pause de 10 minutes, à la demande de M. le Ministre. Ensuite, nous reprendrons les travaux.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je voudrais simplement remercier la Cour des comptes, dire que je prends bonne note de ses remarques, que j'essaie sans cesse d'améliorer le modèle en fonction de ses remarques. Je pense que l'on a déjà fait de gros progrès en ce qui concerne les OIP.

J'entends les remarques de cette année et nous continuerons à adopter le modèle pour qu'il corresponde aux recommandations de la Cour des comptes, dans la mesure du possible.

M. le Président. - Je suspends la séance. Nous reprendrons nos travaux à 10 heures 35 minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 25 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 36 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Je vous propose d'entamer la discussion générale, comme prévu. Durant la pause, j'ai

été interpellé par plusieurs commissaires en ce qui concerne l'organisation des travaux. La discussion générale, vous en faites ce que vous voulez, soit le chapeau peut être très large ou soit peut être très court, et puis développé plus dans le cadre de l'exposé particulier. C'est vous qui voyez comment vous voulez organiser tout cela et l'on s'y pliera.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 332 (2015-2016) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA CESSATION DE PAIEMENT DES SUBVENTIONS À CHARGE DU FONDS ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. DISTER À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNES »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DU HOUSING FIRST »

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Defrang-Firket.

Je rappelle que pour les questions orales jointes au débat, si vous voulez les développer, vous pouvez les développer dans l'exposé général ou dans l'exposé particulier. Simplement, au moment où vous la développez, de le signaler pour que M. le Ministre ait le temps de se préparer pour la réponse.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour votre présentation. Je ferai une intervention dans le cadre de la discussion générale sur le volet pouvoirs locaux.

Je vous préviens déjà que nous reviendrons sur certains points déjà évoqués lors de la discussion sur la note que vous avez présentée, il y a 15 jours. Nous estimons qu'il est important que ces points reviennent ici dans l'implication pour les pouvoirs locaux. Soyez prévenu et ne nous en voulez pas, il est important qu'il y ait des discussions dans le cadre du budget même également.

Je rappelle tout d'abord que les pouvoirs locaux...

M. le Président. - Excusez-moi, je vais intervenir rapidement...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je peux faire une incise ? Vous pouvez évidemment poser toutes les questions qu'il vous convient de poser, mais je pense qu'en Conférence des présidents, on a clairement dit que les ministres pouvaient renvoyer à la réponse qu'ils avaient formulée...

M. le Président. - Ce n'était pas si clair que cela, Monsieur le Ministre...

Mme Defrang-Firket (MR). - Faisons du cas par cas...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - En tout cas, ce sera ma réponse.

M. le Président. - Ce n'était pas si clair que cela parce qu'il a aussi été dit qu'il faudrait faire une évaluation par rapport à cette nouvelle pratique...

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, sinon, on fait quoi ici ?

M. le Président. - On était dans le budget et je confirme que l'on peut parler de tout et que, s'il y a des questions qui vous sont faites, Monsieur le Ministre, il faudra essayer d'y répondre ou alors, il ne sert à rien de mettre cela à l'ordre du jour.

Mme Defrang-Firket (MR). - On peut tous rentrer chez soi...

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci Monsieur le Président, je vous rappelle que...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, je répondrai quand je juge d'y répondre et de

renvoyer à la discussion quand j'estime que ce sujet a été vidé la fois passée.

Mme Defrang-Firket (MR). - Nous poserons les questions et vous pourrez y répondre au cas par cas en fonction des questionnements.

Je crois qu'il est important de pouvoir revenir sur certains points. Tous ne sont pas vidés.

Je rappelle que les pouvoirs locaux figurent parmi les matières importantes dont la Région a la charge et qui présentent des enjeux conséquents, appelant nécessairement à innovation, à la créativité, à l'audace.

En effet, il ne se passe pas un exercice budgétaire lors duquel les pouvoirs locaux, souvent par la voix de leurs organes représentatifs, ne fassent état du péril dont ils se rapprochent d'un point de vue financier, souvent en raison de mesures prises par les autres niveaux de pouvoir. Il en va notamment aussi de mesures d'économie budgétaire prises par la Wallonie, nous y reviendrons plus tard.

Partant de ce constat, on pourrait s'attendre à ce que vous, Monsieur le Ministre, en charge des Pouvoirs locaux depuis maintenant six ans au sein du Gouvernement wallon, donniez davantage de souffle à ce secteur, que vous lui donniez l'opportunité de mener des réformes d'ampleur permettant de réinventer et de stabiliser la démocratie locale. Il en va du maintien d'un certain nombre de politiques menées au niveau local et concernant directement les citoyens.

Hélas, à nouveau, l'analyse du budget 2016 de la Région et plus particulièrement de l'exposé que vous nous avez présenté, révèle, selon nous, un manque d'ambition.

Pire, ce budget est particulièrement instructif quant à la tendance de plus en plus affirmée qu'à la Région de réduire les différents canaux de financement par lesquels les caisses locales sont alimentées.

Cette tendance avait commencé avec le rabotage de différentes subventions, de 7 ou de 15 %, dans le budget 2015.

Elle se révèle plus sévère dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui, avec deux diminutions importantes opérées, d'une part, au sein du Fonds des communes avec une baisse de 6,7 millions d'euros, d'autre part, au niveau des compensations perçues par les communes suite aux mesures prises par la Région en matière de forfaitisation des réductions de précompte immobilier avec une perte de 1,25 million d'euros.

D'entrée de jeu, nous soulignons que ces mesures rentrent en totale contradiction avec la DPR qui reprend noir sur blanc l'engagement du Gouvernement wallon à compenser toute mesure présentant un impact budgétaire négatif sur les pouvoirs locaux.

Outre cette perte sèche et inattendue pour les communes, nous déplorons qu'une nouvelle fois, vous ne vous concentriez pas davantage sur l'aspect « recettes » plutôt que sur l'aspect « dépenses » où il y a énormément de choses à faire également.

En concentrant les baisses de financement sur les communes présentant les fiscalités additionnelles les plus basses, vous poussez les communes à aligner leurs taux IPP et PRI à la hausse, aux niveaux que vous considérez comme raisonnables : 8 % et 2 600 centimes additionnels.

On voulait vous poser cette question : n'y a-t-il pas moyen de s'attaquer au chantier, certes moins facile, des dépenses, plutôt que toujours s'attaquer aux recettes ?

En effet, en ce qui concerne, par exemple, le statut du personnel communal avec ce double statut, statutaire et contractuel, ne pourrait-on pas entamer une réflexion sur le sujet et tendre vers un statut unique ? Considérez-vous que le statut du personnel communal est en parfaite adéquation avec les réalités d'aujourd'hui ?

Que pensez-vous d'une réelle supracommunalité ? Ne doit-elle pas être davantage une source d'efficacité et de mutualisation ? Quelle est votre approche par rapport à cela ? Êtes-vous satisfait des initiatives prises et qui naissent un peu partout, mais finalement en dehors de tout contrôle démocratique ?

Bref, nous considérons que ce budget manque d'ambition et nous regrettons amèrement que la Région diminue le financement des pouvoirs locaux, sans leur donner l'opportunité de développer leur créativité pour couper dans les dépenses, moderniser leurs structures et envisager une nouvelle démocratie locale.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'aurais quelques considérations et quelques questions dans le débat général.

Je constate que, pour ce qui concerne le budget 2016, comparé au budget initial 2015, on progresse de 2,166 milliards d'euros à 2,297 milliards d'euros en moyens d'action. En moyens de paiement, on passe de 2,173 milliards d'euros à 2,31 milliards d'euros. Cela fait une augmentation, par rapport au budget initial 2015, en moyens d'action, de 6 % et de 6,3 %, pour ce qui concerne les moyens de paiement.

La première question que je souhaiterais poser est adressée à la Cour des comptes. Je viens d'entendre qu'une série d'engagements n'ont pas pu être honorés, parce qu'il y a un manque de moyens de paiement, à un certain moment. Puis-je vous demander de préciser de quels engagements il s'agit ? S'agit-il d'engagements pris récemment ou s'agit-il d'une série de dossiers qui ont été engagés depuis un certain nombre d'années déjà ?

La question n'est pas de faire de l'archéologie politique, mais de savoir si le Gouvernement, avec les moyens dont il dispose à l'heure actuelle, qui sont des moyens limités, mais toujours existants, doit maintenant faire l'effort de financer une série de politiques qui ont été menées à d'autres moments. Il me semble que cela est important pour bien positionner le débat.

Pour ce qui concerne l'année 2016, je vais être bref, en parlant uniquement de la politique du logement et de la politique énergétique, parce que c'est mon collègue qui parlera des aspects de la politique locale. Je constate que, dans les programmes 16 et 11, on maintient globalement les budgets, tant en ce qui concerne les budgets disponibles en faveur de la SWCS et du Fonds du logement, qui, eux, sont appelés à accorder des prêts, et en particulier des prêts à cette fameuse catégorie 1, par rapport à laquelle des parlementaires, lors du débat sur le chèque logement, avaient largement déploré que l'on n'aurait pas accès aux prêts hypothécaires.

Cela est faux et archifaux ! Parce que, le Fonds du logement, pour ce qui concerne la famille nombreuse, ainsi que la Société wallonne du crédit social, pour ce qui concerne les familles non nombreuses, accordent justement à cette catégorie 1 des prêts qui leur donnent la possibilité, bien sûr toujours en fonction des ressources et des revenus disponibles, d'accéder à un logement, et par conséquent, de bénéficier aussi du chèque-habitat et des autres aides qui sont directement liées à l'accès au logement en tant que propriétaires.

En ce qui concerne le budget ADL, il est également maintenu, voire même renforcé. Cela, je pense que c'est tout à fait utile pour répondre aux besoins en matière de logement d'un public qui est précarisé et qui, à un certain moment, a tendance à l'être encore plus précarisé.

Le budget intègre également la nouvelle architecture des primes, que ce soit en logement, que ce soit en énergie, mais je souhaiterais savoir – c'est une question que je vous pose de savoir si vous avez fait une analyse, après les premiers mois de fonctionnement, visant à déterminer si le nouveau dispositif en matière de primes tient la route budgétairement et ne crée pas un effet boule de neige comme certaines politiques, dans le passé, ont pu le faire, et une situation où l'on doit maintenant faire tous les efforts pour répondre aux engagements pris antérieurement ?

Je constate, avec une certaine satisfaction, que le budget, globalement parlant, consacré au logement prévoit de nouvelles politiques, largement annoncées, mais concrétisées, à travers un budget de 50 millions d'euros, pour permettre aux jeunes candidats de moins de 35 ans d'accéder à leur logement. Il est question, entre autres, de l'Écopack.

Pour ce qui concerne la politique du logement, pour le secteur public, je constate qu'une série de politiques

sont maintenues. Là aussi, on continue à payer des engagements qui ont été pris à d'autres moments. Je parle du programme exceptionnel d'investissement. Je parle aussi du programme PIVERT. Je parle également des programmes d'ancrage local du logement. Cela rend évidemment beaucoup plus difficile de s'engager dans de nouvelles politiques quand on doit encore honorer toute une série de factures qui viennent du passé.

En ce qui concerne la politique énergétique, je constate, avec une certaine satisfaction, qu'un outil est maintenu, voire renforcé : l'Écopack. C'est un outil qui a fait ses preuves, tant en ce qui concerne l'objectif énergétique qu'en ce qui concerne l'objectif activités économiques et emploi. Je constate donc, avec une grande satisfaction, que l'outil est maintenu, voire même développé.

Il en va de même pour les accords de branches, qui ont montré également leur capacité et leur effectivité, tant en termes de budget, qu'en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, qu'en termes de faisabilité. Je parle en même temps des accords de branches de première et de deuxième génération. Je ne peux qu'encourager le Gouvernement d'aller de l'avant en la matière.

Par rapport aux nouvelles initiatives, il y a des projets pilotes en géothermie, qui avaient été initiés en 2011, qui vont devoir être poursuivis, pour répondre aux objectifs en matière d'énergie renouvelable. Je ne vais pas parler de la question de qui va maintenant devoir porter ce fameux bonnet d'âne que l'on vient de recevoir de 900 ONG.

En tout cas, il me semble que la Région Wallonne a tout à fait raison de continuer à développer ce type d'énergies renouvelables et de ne pas miser uniquement ou de toute façon trop unilatérale sur l'éolien et le photovoltaïque.

La même remarque doit être faite par rapport à l'unité de production d'électricité au départ de la biomasse, et qui sera d'une puissance de 200 mégawatts. Là, je demande à ce qu'il y ait une bonne consultation entre le ministre de l'Énergie et le ministre des Forêts, parce que la Région wallonne ne pourra pas brûler plus de bois que la forêt, de façon naturelle, ne peut produire chaque année. On parle, à cet égard, d'un ordre de grandeur de millions de mètres cubes au total, qui doivent alimenter toute une série d'industries, dont l'industrie du bois énergie.

Voilà quelques remarques. En ce qui concerne les remarques qui vont plus dans le détail, c'est au moment où l'on abordera les programmes que j'y reviendrai.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Quelques éléments, si vous le permettez.

Mme Defrang-Firket, si je ne m'abuse, a commencé son propos en disant que ce budget manquait de souffle en ce qui concerne les pouvoirs locaux. Certes, on pourrait toujours espérer davantage de souffle, mais, entre un Gouvernement qui peut-être n'a pas encore la capacité d'insuffler suffisamment et un autre Gouvernement qui étouffe les pouvoirs locaux, le choix est vite fait.

Or, c'est à cela que nous sommes confrontés. Monsieur le Ministre, vous avez fait allusion dans votre présentation introductive et donc, je ne manquerai pas d'y revenir dans mon propos.

Quelques éléments si vous le permettez pour montrer que le souffle, il est malgré tout là, malgré les contraintes budgétaires extrêmement difficiles auxquelles nous sommes confrontés, auxquelles le Gouvernement est confronté aujourd'hui. Une pérennisation du Fonds d'investissement communal, c'est, évidemment, un élément particulièrement important. Il y a beaucoup de municipalistes, bourgmestres, échevins dans cette Assemblée, qui savent à quel point, sans ces moyens dont la Wallonie dote les communes, qui, on le sait tous, restent le premier investisseur du pays, celles-ci ne pourraient réaliser qu'une infime partie des travaux d'aménagement tant en cadre de vie qu'en rénovation de voiries qu'elles réalisent tout au long des années. Sans cela, c'est non seulement le cadre de vie, mais c'est aussi l'économie et l'emploi qui seraient gravement mis en cause.

On entend souvent, dans cette enceinte, pas seulement dans cette commission, mais dans l'ensemble des commissions, hier encore on était en Commission du budget, l'économie et l'emploi, ce sont évidemment des éléments déterminants et prioritaires des politiques à mener à l'échelle de la Wallonie. S'il y a bien un domaine dans lequel, à travers ses moyens financiers qui sont alloués aux communes, s'il y a un soutien à l'économie et l'emploi, c'est bien celui-là.

Donc, préservation, pérennisation du Fonds d'investissement communal, ex-travaux subsidiés – cela a porté plusieurs appellations au cours des années – pour 45,2 millions d'euros, donc, pour la troisième tranche 2013-2016. Monsieur le Ministre, je pense que vous avez annoncé, il y a 15 jours, lors de l'examen de la note générale, que pour la programmation suivante, des montants équivalents, peut-être supérieurs en tout cas, des montants au minimum équivalents pourraient être réservés et l'on peut donc légitimement s'attendre à ce qu'il y ait une pérennisation à long terme de ces soutiens financiers au bénéfice des communes.

Rénovation urbaine et revitalisation, là aussi, ce sont des politiques éminemment importantes pour les communes. Quand je dis pour les communes, je ne pense pas seulement aux grandes villes, même s'il est vrai qu'à travers les programmes, non seulement les programmes wallons, mais aussi les programmes

FEDER, la requalification et la rénovation urbaine a beaucoup profité aux grandes villes. Il y a une certaine logique derrière cela, mais toutes les communes, en tout cas, bon nombre de communes de taille plus réduite et qui donc, ne peuvent pas parce qu'elles n'en ont ni les moyens techniques, humains, ni forcément la configuration, ont des difficultés à émarger au programme FEDER, elles peuvent évidemment et elles obtiennent des subsides en rénovation urbaine et en revitalisation.

On ne dira jamais assez à quel point la revitalisation est un mécanisme particulièrement vertueux pour le monde communal et aussi pour l'économie et l'emploi puisque, on le sait, la revitalisation, c'est un investissement privé qui génère un investissement public.

Les partenariats publics-privés chers à beaucoup d'entre nous, à travers ces mécanismes de revitalisation, trouvent à se développer.

Par rapport au budget de l'année précédente, rénovation urbaine et revitalisation, il y a un effort important qui est réalisé puisque, au crédit d'engagement, on est à plus de 11 millions d'euros, c'est-à-dire un montant nettement en hausse par rapport aux montants inscrits l'année dernière. Quelque part, là aussi, ces moyens financiers permettront au monde communal, aux villes, aux communes de s'inscrire dans ce cercle vertueux, en partenariat avec le ministre de l'Aménagement du territoire, pour tout ce qui concerne la construction de la ville sur la ville, les quartiers nouveaux et toute cette politique importante dans laquelle la Wallonie entend s'inscrire d'ores et déjà.

J'ai aussi noté dans le budget qu'à partir de 2017, il y a un montant de 10 millions d'euros qui sera un montant structurel réservé à la rénovation urbaine. Ce montant est anticipé dès le budget 2016 pour, encore une fois, faciliter et dynamiser ces politiques éminemment importantes.

Le Fonds des communes, cela a été évoqué. Celui-ci est maintenu. Vous l'aviez dit l'année dernière : le Fonds des communes, avec le plan Marshall, constitue l'un des deux sanctuaires à travers lesquels le Gouvernement a souhaité maintenir une dynamique et un soutien financier éminemment importants pour le monde communal. Non seulement il est maintenu, il est préservé, mais le mécanisme d'indexation est, là aussi, garanti.

Un mot sur le Plan de cohésion sociale et ses moyens supplémentaires. On a parlé de la lutte contre la radicalisation. D'une manière plus générale, il y a, là aussi, un souhait de M. le Ministre et de son administration de faire davantage d'inclusion sociale, ce qui participe aussi, d'une certaine manière, à ces dispositifs de lutte contre la radicalisation.

De manière plus générale, l'inclusion sociale, c'est, à mon sens, très important pour la cohésion sociale dans les communes. C'est peut-être une manière de réorienter, de façon pertinente, peut-être plus pertinente qu'à certains endroits, les moyens qui sont affectés à la cohésion sociale dont on a, là aussi, besoin, compte tenu du phénomène général de dégradation sociale auquel on assiste aujourd'hui.

Quelques éléments en guise de conclusion. On est, bien entendu, dans un budget rigoureux dans le contexte extrêmement difficile que l'on connaît et le Gouvernement ne s'en est pas caché, les années 2015 et 2016 sont des années particulièrement compliquées qui voient aussi les trajectoires budgétaires affectées par les requalifications SEC. On ne va pas y revenir ici. Une fois de plus, si le monde communal n'était pas soutenu comme il l'est par le Gouvernement wallon à travers les politiques menées par le ministre des Pouvoirs locaux, on vivrait une situation particulièrement difficile si pas catastrophique par l'impact de toute une série de mesures ou l'absence de décisions sur d'autres mesures, d'autres politiques.

Tous, ici, sommes confrontés régulièrement et de manière de plus en plus critique au phénomène. Je pense à la mise en place des zones de secours dont on sait qu'elles vont coûter – elles coûtent déjà – très cher au monde communal. Il y a toujours des engagements qui figurent dans la loi qui n'ont pas été pris par le Gouvernement fédéral, et qui sont des engagements éminemment importants en termes de cofinancements de ces nouvelles zones de secours. Je pense, Monsieur le Ministre, que vous l'avez déjà rappelé, vous le referez sans doute en Comité de concertation. Là aussi, ce sont des moyens que les communes dont il faut tout de même bien admettre – mais là, c'est un autre débat, ce n'est tout de même pas le métier de base – des moyens dont elles se privent et qu'elles ne peuvent ainsi investir soit dans des travaux, soit dans des politiques sociales, soit dans toutes politiques qu'elles jugent utiles à leur population et utiles à la Wallonie.

Les mesures de compensation, vous l'avez dit, sont entièrement maintenues.

Je terminerai par une question. Je m'en veux un peu parce qu'elle est très récurrente. Cela fait des mois et des mois que l'on vous l'a posée des tas de fois. Je vais vous la poser, mais il semble que, aujourd'hui, les choses semblent enfin bouger ou en tout cas, il y a une petite avancée. Pourriez-vous faire le point sur la taxe sur les pylônes et mâts GSM ? Je lisais quelque part dans la presse qu'en concertation avec votre collègue, M. le Ministre Marcourt, les choses semblent s'éclaircir et peut-être qu'à cette occasion, pourriez-vous nous dire où l'on en est.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Ministre, je vais axer mon intervention dans le cadre de la discussion générale sur trois éléments. Le premier va concerner la problématique du Fonds des communes et, plus particulièrement, l'annonce qui a été faite de la répartition du complément de perception au niveau des 12 millions d'euros perçus pour les mâts, antennes GSM, dont 6,7 millions d'euros sont amputés, et la répartition prévue entre les différentes communes.

On le sait, on a eu le débat lors de la réunion de l'assemblée plénière, la semaine dernière, concernant les difficultés rencontrées par les communes, la volonté du niveau du Gouvernement a toujours été de sacraliser le Fonds des communes et d'ailleurs de faire en sorte que celui-ci puisse, outre l'indexation, bénéficier d'une augmentation de 1 %.

La question qui se pose maintenant concerne les fameux 6,7 millions d'euros qui vont être répartis entre les différentes communes en fonction de leur taxation locale.

Je dois vous dire que, par rapport à cette manière d'appréhender le sujet, si l'on peut concevoir que la répartition des communes qui est composée à 82 % de l'IPP et qui est donc une forme de redistribution des impôts entre différentes communes afin de pouvoir faire jouer la solidarité, je pense que l'angle qui a été abordé au niveau de l'appréciation faite sur la redistribution des fameux 6,7 millions d'euros, est un angle duquel il ne faudra pas fonder demain la reproduction en exemple.

Je m'en explique. Je pense que cette manière de procéder n'est pas conforme à une mesure de justice et d'équité. Le critère qui nous semble être, ou devrait être, plus pertinent est celui du rendement du pour cent de l'IPP.

C'est cela la véritable redistribution, la véritable justice, me semble-t-il : d'apprécier les choses en fonction du rendement produit par l'impôt. Il est clair qu'un additionnel perçu à Lasne ou à Wavre n'a pas la même valeur qu'un additionnel perçu à Seraing ou à Charleroi, sans vouloir tomber dans la caricature, ou dans une région rurale telle que la nôtre. Mais il est clair qu'il y a, à ce propos, des divergences importantes. Je vous invite véritablement à revoir ou en tout cas à repenser le modèle sur ce mode de fonctionnement qui m'apparaît plus juste et plus équitable en matière de redistribution et de solidarité entre les uns et les autres.

Je me permets d'insister sur cet élément parce qu'il nous apparaît que la manière dont les choses ont été abordées peut être interprétée comme étant une « prime » à la bonne ou à la mauvaise gestion, c'est comme on l'entend. Mais il nous apparaît en tout cas qu'il y a des iniquités qu'il faudrait rencontrer. Le modèle devrait pouvoir évoluer sur cette base. Pourrions-nous vous inviter à réfléchir en ce sens ?

Voilà l'appel qui est formulé par notre groupe à ce propos-là, afin d'éviter toute équivoque.

Deuxième élément, Monsieur le Ministre : la taxe sur les mâts et pylônes. Je dois vous dire que je ne comprends plus trop bien. On a eu l'occasion de discuter ensemble de la chose voici quelques mois, et lorsqu'il y a eu une décision de justice qui a été prononcée par la Cour constitutionnelle qui a indiqué qu'il ne revenait pas à la Région de se substituer et que l'autonomie communale devait toujours prévaloir et que l'autonomie communale devait permettre aux communes de percevoir elles-mêmes les additionnels relativement à la taxe sur les mâts et pylônes GSM.

La Cour n'a pas cassé la disposition légale pour des raisons budgétaires et pour des raisons de grand équilibre d'ordre financier. Il n'empêche que dans sa sagesse, suite à cette décision, le Gouvernement a prévu une modification décrétole qui permet aux communes, au-delà de ce que peut faire la Région, de percevoir des additionnels.

Jusqu'à-là, tout va bien. Mais dans votre circulaire, et vous nous l'aviez rappelé ici en commission : « J'invite les communes à ne pas appliquer ces additionnels, à défaut de quoi, je me verrai contraint de bloquer les budgets ».

C'est ce que vous aviez indiqué.

Par ailleurs, ici, il y a une contre-indication dans la mesure où d'une part vous nous dites : « Non, vous ne pouvez pas le faire sinon je bloque vos budgets » et par ailleurs on fait une modification décrétole dans laquelle on dit : « Les communes, vous pouvez y aller ».

Je voudrais que l'on y voie un petit peu clair parce que, à un moment donné, *dura lex, sed lex*, il y a un décret et je ne vois pas sur quelle base les communes devraient renoncer à percevoir un additionnel alors qu'il y a un décret et que la modification a été apportée en suite de la décision de justice. C'est la décision de la Cour constitutionnelle qui a induit la modification décrétole.

J'aimerais véritablement y voir clair et savoir, in fine, ce que vont effectivement percevoir les communes pour les périodes antérieures. Allons-nous effectivement recevoir les montants pour lesquels nous avons renoncé à lever des additionnels puisqu'il n'y avait plus d'habilitation légale ? Pouvez-vous nous le garantir et pour l'avenir, ce que nous allons pouvoir faire ? Faut-il reprendre ce qui a été entamé voici plusieurs années, à savoir nous-mêmes lever des additionnels sur ces taxes en complément de la taxe prélevée par la Région ? J'aimerais voir clair, parce que l'on ne peut pas, à un moment donné, non plus dire aux communes : « Vous ne pouvez pas lever des additionnels » et, par ailleurs, vous-mêmes, au travers d'une répartition du complément lié à la perception de la taxe pylône ajoutée

au Fonds des communes, soustraire cet argent aux communes pour des critères objectifs.

Comprenez-vous un petit peu la quadrature du cercle ? J'aimerais donc y voir clair et je pense que nombre de municipalistes aimeraient voir clair sur cette question.

Le troisième élément concerne la politique des villes et des grandes villes. Tout le monde peut se réjouir qu'il y ait une volonté de soutenir les villes, les grandes villes, des initiatives nouvelles et des 10 millions d'euros d'ailleurs complémentaires qui ont été ajoutés au budget pour développer les nouveaux quartiers, les nouvelles villes, et faire en sorte qu'il y ait une dynamisation à ce niveau-là. Mais j'aimerais que l'on puisse aussi s'attarder au chevet de la ruralité et qu'il y ait aussi un plan défendant la ruralité. Je sais qu'il y a, dans les compétences du Ministre Collin, le PCDR, le Plan communal de développement rural, le PWDR, qu'il y a des initiatives qui sont prises à ce propos, mais je voudrais vous rendre attentif sur un élément. On parle de 12,6 millions d'euros pour quelques grandes villes, mais il y a aussi des masses aussi importantes qui devraient pouvoir être utilisées à destination et par priorité à l'endroit des communes et des villes plus rurales, notamment par le biais de la rénovation et de la revitalisation urbaines.

On sait que les moyens sont extrêmement limités. Je sais que vous êtes très attentif à ces demandes et j'aimerais que vous puissiez accorder une attention particulière au cas particulier des villes rurales, afin qu'elles puissent bénéficier dans ces crédits, qui sont limités, au moins de ce soutien-là pour qu'il puisse y avoir un équilibre qui puisse se réinstaller pour autant que faire se peut, puisque les masses ne sont pas comparables, mais que, au moins, il puisse aussi y avoir un intérêt certain sur le redéploiement de certaines villes qui le méritent et dans lesquelles les conseils communaux ont pris des initiatives lourdes en la matière.

Voilà les trois points sur lesquels je souhaitais intervenir à ce stade.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voudrais, tout d'abord, remercier la Cour des comptes pour ses observations et lui dire que nous avons bien entendu, cela a été relayé hier en Commission du budget, les observations relatives au manque de communication quant aux notes et aux propositions de l'administration. Le ministre du Budget a d'ailleurs eu des propos in fine, après plusieurs heures de débats, tout à fait clairs quant au caractère inacceptable de cette entrave. Nous espérons bien, et nous assurerons le suivi quant au fait que cela ne se produise plus. Mais ceci ne vise évidemment pas seulement le ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de l'Énergie puisque c'est une remarque générale.

Comme cela a été évoqué à nouveau par le représentant de la Cour des comptes, je souhaitais également relayer la réponse.

Monsieur le Ministre, nous avons évidemment eu la discussion sur la note de politique générale il y a 15 jours et il ne s'agit pas ici de rééditer cet échange fort intéressant et, en même temps, on peut aller plus loin à partir d'un certain nombre d'observations chiffrées et il y a aussi quelques éléments sur lesquels il est utile de revenir, simplement parce qu'il y a eu des informations nouvelles, parce qu'il y a des interactions avec les documents budgétaires, ou parce que l'actualité appelle ces dossiers, bien évidemment.

Le budget, dans son ensemble – et cela ne vaut pas seulement pour votre département – s'inscrit dans la prolongation du budget 2015 avec un certain nombre de mauvais choix qui sont réédités. Un certain nombre de critiques seront formulées au cours des travaux, lesquelles seront donc en partie identiques, voire amplifiées par rapport à celles que l'on a pu exprimer l'an dernier.

Mais je voudrais peut-être commencer par deux éléments positifs : indexer l'augmentation des crédits en rénovation urbaine, c'est un point positif que je souhaitais mettre en exergue, parce que c'est une politique qui a peu de moyens à l'échelle du budget wallon alors qu'elle peut avoir un intérêt déterminant dans les endroits où elle peut produire ses effets.

La question qui subsistera alors c'est de voir comment elle va être mise en œuvre et notamment quant aux critères parce que l'on sait que c'est aussi une politique qui se prête parfois – cela dépend des ministres, donc je ne vais pas faire de procès d'intention pour l'avenir – à des critères de favoritisme de type partisan, puisque l'on se rappelle que le décret laisse une certaine marge de manœuvre aux ministres pour retenir tel projet et ne pas soutenir tel autre.

En la matière, comment allez-vous avancer, avez-vous prévu de clarifier les règles du jeu, d'éviter que des communes travaillent si en fait elles n'ont aucune chance parce qu'elles n'ont pas la bonne couleur ? Autant aussi économiser l'énergie en la matière. Là-dessus, nous serons attentifs.

Cela fait écho à une question qui était restée sans réponse, il y a 15 jours, puisque vous ne pouviez pas tout savoir sur les modalités de mise en œuvre de la politique en 2016, c'était l'enjeu de l'adoption ou non d'un décret pour la politique de la ville, puisque vous avez décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique de la ville que nous avons saluée dans son principe.

Je ne sais plus qui – peut-être M. Crucke – avait questionné pour savoir s'il y aurait un décret, et vous aviez indiqué que vous ne saviez pas encore nous le

dire, il l'a pris à brûle pour point. Je voulais vous rééditer la question.

Je la lie à cet intérêt de fixer dans le décret, le cas échéant, parce qu'il me semble bien qu'il soit pertinent d'avoir un décret pour cette politique de la ville, si l'on veut dépasser une législature et réellement s'inscrire dans une politique structurée et structurante sur le moyen terme, ce qui est l'ambition que vous portez certainement et que nous soutiendrons. Mais d'ajouter alors dans ce décret l'enjeu des critères pour la rénovation urbaine. Pas tellement pour donner raison à M. Fourny, parce qu'il constatait l'impuissance de M. Collin par rapport au développement de la ruralité. Fort bien, c'était juste hier et certainement qu'il y a aussi du travail pour l'investissement de la ruralité. Ce n'est pas parce qu'il y a trop peu de budgets pour la rénovation rurale que...

(Réaction d'un intervenant)

Nous sommes d'accord.

M. le Président. - Monsieur Hazée, vous avez la parole. Poursuivez.

M. Hazée (Ecolo). - Les plans de développement rural soutenus par l'Union européenne, par ailleurs, donnent des moyens que nous n'avons pas pour la politique de la ville, cette déficience-là, celle que M. Fourny constatait peut être difficilement résolue par une distorsion de ce que serait la politique de la ville même si nous savons tous que la politique de la ville ne se limite pas à la politique des grandes villes, puisque l'on avait bien établi les cercles concentriques, il y a 15 jours.

Le deuxième élément positif que je veux relayer est cet investissement en code 8 quant à l'avance donnée aux ménages par rapport au paiement des droits d'enregistrement. C'était un élément qui est dans son principe intéressant, même si viendront assez vite des questions quant aux bénéficiaires. M. Stoffels évoquait à raison le fait que des personnes dans les revenus modestes ou précaires pouvaient aussi acquérir, avoir accès à la propriété notamment à travers les crédits sociaux du Fond du logement et de la Société wallonne du crédit social. Il reste, pour intervenir dans le débat qu'il a ouvert en la matière, qu'un certain nombre de personnes n'auront pas cet accès, parce que les revenus dont elles disposent ne le permettront pas, mais il reste qu'il y a là un certain nombre de personnes qu'il faut soutenir. Ce dispositif peut y contribuer aussi. En même temps, qu'en est-il alors par rapport à l'organisation des bénéficiaires et notamment en la prise en compte des revenus ? Vous avez dit, il y a 15 jours, on prendra en compte les revenus. Savez-vous en dire un peu plus maintenant sur ce sujet ? Même peut-être répondre à un paradoxe qui apparaît, en tout cas de ma compréhension, et je demande information si cela était nécessaire. Dans votre dispositif, tel qu'il a été

mentionné dans les documents budgétaires, on donne un point important à l'enjeu de la valeur vénale... Pardon ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Juste une question pour que je puisse répondre. On parle juste des 50 millions de prêts du droit d'enregistrement ?

M. Hazée (Ecolo). - Oui, j'étais là-dessus.

Dans les 50 millions d'euros, vous évoquiez le fait que lorsque les personnes sont au-dessus d'une valeur vénale qui est définie, elles auront accès au dispositif au taux des prêts sociaux, alors que lorsqu'elles sont en dessous, elles auront accès au taux zéro. Là-dessus, on comprend le raisonnement, mais il pourrait conduire à ce que les personnes qui sont dans les catégories de revenus précoces ou modestes soient conduites à payer cette avance au taux des crédits sociaux parce qu'elles dépassent la valeur vénale fixée pour l'ensemble de l'enveloppe alors que des personnes qui ont éventuellement des revenus supérieurs bénéficieraient d'un taux zéro parce qu'elles seraient en dessous de cette valeur vénale. Là, il y a des questions qui méritent d'être éclaircies quant aux bénéficiaires réels et donc à l'impact redistributif de cette politique. Dans son principe en tout cas, je voulais la classer dans le rayon des bonnes nouvelles.

Les critiques ici de l'action générale, je reviendrai plus tard dans certains programmes par rapport à des critiques plus détaillées, c'est le regret par rapport au refinancement des CPAS qui n'a pas lieu. Je ne vais pas faire long ici, on a déjà eu l'occasion d'en parler, à côté des charges fédérales insupportables que les CPAS doivent assumer et pour lesquels la responsabilité du Gouvernement fédéral reste engagée, il reste qu'il y a une précarité qui a augmenté et qui augmente encore en Wallonie, que les CPAS sont en première ligne par rapport à cela et qu'aujourd'hui, le Gouvernement wallon ne donne pas de signal pour assurer à travers une solidarité régionale un refinancement en la matière. On en reste au dispositif légal et au dernier financement qui avait été opéré en 2010, si j'ai bon souvenir.

Deux. En matière de politique du logement, les carences évoquées l'an dernier subsistent assez largement. Il y a toute une série d'allocations de base qui ont été réduites. Je pense notamment au soutien aux sociétés de logement de service public ainsi qu'aux opérateurs à finalité sociale. Ici, on a un budget qui prolonge ce budget 2015. Nous pensons donc que le logement n'est pas pris en compte de façon suffisante par rapport à l'enjeu qu'il représente et je vais y revenir avec la question des organismes d'intérêt public.

Mon collègue, M. Henry, nous rejoindra tout à l'heure, il est en Commission de l'économie pour développer les enjeux en termes de politique énergétique. Là-dessus aussi, nous pensons que la Wallonie n'en fait pas assez. On se réjouira du maintien,

comme M. Stoffels, du dispositif Écopack qui peut certainement encore monter en puissance, qui assure aussi un retour sur l'investissement, qui est donc un Code 8 au sens le plus pur du mot, si je puis dire, s'il y a une pureté en la matière.

On pourrait aussi se réjouir de l'augmentation des primes, sauf qu'en l'espèce, on est dans une augmentation qui apparaît en réalité conjoncturelle. On en est toujours à payer les contres coups du moratoire que vous avez établi et qui a amené un surcroît de dépenses en la matière. Là-dessus, M. Henri avait pu développer ce propos, il y reviendra tout à l'heure.

J'avais envie d'évoquer deux questions transversales toujours dans cette discussion générale. D'abord, mettre en exergue l'enjeu du solde des OIP, c'est une réflexion que nous avons faite en Commission du budget hier, qui est assez valable, ici aussi, puisqu'un certain nombre d'OIP sont importants, ont un impact significatif sur le budget, c'est que, pendant quelques années on a du s'adapter au niveau de la Région aux nouvelles règles et cela n'a pas été simple quels que soient les gestionnaires qui ont dû assurer ces requalifications parfois imprévisibles de l'institut des comptes nationaux. Aujourd'hui, on est à la phase où l'on additionne tous ces soldes, puisque ces soldes sont intégrés dans le périmètre et ils ont donc un impact sur le solde budgétaire de la Région. En réalité, ce que je veux mettre en exergue, c'est qu'il modifie assez fort l'analyse politique qu'il pourrait faire si l'on se limitait au budget général des dépenses.

Si l'on prend le cas du logement, le logement public par exemple, on a une petite diminution en moyens d'action, une petite augmentation en moyens de paiement. En fait, on ne peut pas en rester là, parce que l'on peut voir qu'en parallèle, le Gouvernement demande à la SWL de dégager un surplus de 20 millions d'euros. Jadis, quand ce n'était pas périmétré, la SWL vivait sa vie, si je puis dire, elle appréciait son déficit selon les propres contraintes et les propres opportunités de son secteur.

Aujourd'hui, le Gouvernement est chargé d'une maîtrise et, en l'espèce, il n'a pas le choix, mais cela modifie la manière dont on peut lire le budget, puisque l'année dernière, la Société wallonne du Logement était à 7 millions d'euros en négatif. Cette année vous lui imposez d'être à 20 millions d'euros en positif. Au bout du compte, on a un désinvestissement de la politique du logement public. Lorsque l'on prend en compte le budget, une petite augmentation en diminuant les moyens de paiement, diminution de moyens d'action de 3 millions et que l'on ajoute à la Société du logement. En réalité, on a un désinvestissement sur l'année 2016.

Au passage – je pensais le faire et j'ai oublié toute à l'heure –, je voulais vous remercier pour la transmission des documents, puisque c'était un engagement qui avait

été pris et il a été respecté. Il faut aussi pouvoir le dire, lorsque les choses sont suivies des faits.

Je veux d'ailleurs dire ici que cela n'a pas d'intérêt uniquement pour la discussion d'aujourd'hui. Dans un budget, il y a énormément à dire, on doit à un moment donné faire des choix et il y a aussi énormément à analyser et l'on doit aussi faire des choix a fortiori pour les groupes qui n'ont pas de collaborateurs. Sachez bien que ces documents ne se périment pas avec la fin des travaux en commission, ce soir, j'imagine. Ils permettront un travail sur le moyen terme et, en cela, soyez aussi remercié de ce travail.

Mon propos sur les soldes des OIP est un propos ici que j'adresse aux uns et aux autres, quant aux analyses et lectures du budget et, en l'espèce, un long constat dès lors qu'un désinvestissement du logement public. D'autant que – et pour cela, je vais revenir sur ce que vous avez dit en l'entame de la commission – c'est le propos que vous avez amené en entame puisque vous avez dit et je comprends la difficulté chronologie entre nous, par contre, c'est important de voir de quoi on parle. Vous avez dit : « Attention, le budget de la Société wallonne du logement a été annexé au budget wallon ». Il est aujourd'hui incomplet puisqu'il y a 5 millions d'économies supplémentaires qui ont été demandées à la société wallonne du logement ». C'est un montant clair et précis, et puis vous avez ajouté « par ailleurs, on a demandé une mise à niveau relative au PIVERT et au PEI ». Là, j'avoue que je voudrais en savoir un peu plus parce que c'est une idée générale, je comprends l'idée générale, mais budgétairement, c'est combien ? C'est combien de diminution pour PIVERT ? C'est combien de diminution pour PEI ? Je veux mettre cela en lien avec ce que la Cour des comptes nous disait toute à l'heure et elle l'a aussi écrit dans son rapport, que plusieurs crédits relatifs à ces plans décidés par le Gouvernement sont insuffisants par rapport aux estimations de la Société wallonne du logement. La conséquence, c'est qu'ils sont insuffisants au moment où la Cour s'exprime et que vous ajoutez, si je comprends bien, amis de nouveau, vous infirmerez mes propos si j'ai mal compris votre annonce, mon intention n'est certainement pas de la déformer, vous ajoutez au constat d'insuffisance que la Cour fait, d'autres mises à niveau qui laissent penser à d'autres diminutions et au bout du compte qui renforcent alors la crainte de la Cour que les programmes qui sont en fait en train d'être exécutés soient reportés dans le temps. Là, c'est un fameux paradoxe parce que l'on a constaté ensemble, déjà plusieurs fois, pas seulement il y a quinze jours, la lenteur de certains programmes d'investissement, la nécessité de simplifier les formes de tutelles. Une série d'efforts ont été faits sous la présente législature ; vous avez annoncé d'autres mesures, elles seront examinées et seront soutenues, le cas échéant, si c'est bien l'objectif. Évidemment, toutes ces simplifications n'ont aucun intérêt, si en fait, au moment où il doit agir, le Gouvernement va dire : « je tire le frein à main, j'ai

d'autres choix, je préfère les aéroports, les autoroutes et le logement il faudra attendre ».

Là, clairement, il y a nécessité de voir plus clair sur ces chiffres et il est probable que le constat de la Cour soit renforcé, ce qui serait bien dommageable.

Quelques remarques encore de façon transversale. Notamment en échos avec certains collègues déjà intervenus, on a une armée de cavaliers budgétaires dans ce budget et dans vos compétences.

Les cavaliers budgétaires, ce n'est pas quelque chose de neuf, je vous l'accorde. On a souvent des bataillons. Aujourd'hui, on a des régiments dans ce budget et notamment par rapport au Fonds des communes et à l'expérience pilote d'un nouveau Fonds des communes. Vous aimez l'expérience pilote et, ici, vous organisez une nouvelle distribution sur un montant de 6 700 000 euros. On a déjà eu la discussion, il y a quinze jours, mon propos n'est pas de le réitérer sauf, à vous demander les informations que vous aviez évoquées, il y a 15 jours. Vous aviez dit « je vais vous montrer que cette distribution est plus équitable » et nous avions dit il y a quinze jours « attention qu'il soit plus équitable que les communes ». La prise en compte de l'IPP est une très bonne donnée quant à l'état de richesse, la capacité de la commune à pouvoir assumer ses besoins, mais nous ne comprenions pas, il y a quinze jours, le fait que l'on ne prenne pas le rendement d'un centime pour regarder une commune par rapport à une autre et que l'on prenne le rendement, mais tenant compte des choix fiscaux de la commune.

Les choix fiscaux de la commune, il s'agit parfois de soutenir des projets intéressants, mais c'est aussi parfois de faire face à la mauvaise gestion, cela a été dit et je le dirais, pour ma part, avec nuance. J'entends aujourd'hui que M. Fourny a rejoint cette proposition que nous avions faite il y a quinze jours et, je suis en tous cas demandeur de voir clair, de voir les 253 communes wallonnes de langue française concernées par ce mécanisme. Comment le critère que vous prenez peut-il être jugé comme plus redistributif que le rendement d'un centime pour chacune des communes ?

Là-dessus, il y a certainement un tableau Excel avec toutes les communes, avec les deux possibilités et la discussion gagnerait à être éclairée par cette information. Elle n'intéresserait pas seulement les Parlementaires, elle intéresserait aussi, les municipalistes, qu'ils soient parlementaires ou non.

Deux, je reviens alors sur l'enjeu des finances fédérales à travers les charges fédérales, pour le rapport, j'évoque ici la question déposée en la matière, puisque le Comité de concertation s'est tenu depuis nos derniers travaux. Cela me permet de faire un état intermédiaire du dossier, voit-on plus clair sur les chiffres ?

Y a-t-il une analyse contradictoire dans les groupes de travail préparatoire à ce comité du 25 novembre sur cette catastrophe annoncée aux communes de la moindre recette à l'IPP ? Voit-on plus clair sur les causes ?

On a eu le débat en séance plénière, je suis ici très court, mais je suis juste intéressé de vous entendre par rapport au Comité de concertation.

Par rapport aux initiatives prises par le Gouvernement, vous aviez fait cette annonce d'une circulaire relative à la neutralisation des charges fédérales sur les finances communales. J'avais suggéré que l'on neutralise aussi les charges régionales. Je pense notamment à la politique des déchets qui, cette année, s'annonce négative pour nos communes et pour les citoyens. J'ai été étonné de ne rien voir dans le dispositif budgétaire, puisque dans ce dernier vous avez réédité un article qui existait déjà l'an dernier par lequel vous mettez sur pied les outils de maîtrise des finances communales depuis la Région : des obligations de calendrier, les différents ratios, l'équilibre à l'horizon de 2018.

On se rappelle que, lors de l'ajustement, vous l'avez reporté de 2007 à 2018, c'est étonnant que dans cette phrase où l'on parle de l'équilibre en 2018, vous n'ajoutiez pas : « compte non tenu des charges qui viennent des niveaux de pouvoirs supérieurs ». Là, j'avais envie de vous interroger. Cette circulaire a-t-elle été abandonnée ?

Qu'en est-il ? Le Gouvernement prépare-t-il un amendement pour donner suite à cette suggestion que vous avez faite et qui nous apparaissait positive ?

Encore deux remarques, Monsieur le Président, à cette échelle de la discussion générale, au niveau du dispositif toujours, vous l'avez évoqué dans votre propos introductif, tout à l'heure, de limiter les bénéficiaires associatifs d'un certain nombre de subventions liées au fonds Énergie. C'est un choix qui appelle des questions, parce que le raisonnement que vous amenez, on a décidé de mettre de l'ordre dans le Gouvernement. Je parle donc du fonds Énergie et des associations, comment dire, puisque l'on avait jadis financé à travers cela des associations en matière d'énergie, mais aussi actives en matière de développement durable. Dans le dispositif, vous ajoutez un article pour supprimer les mots et « le développement durable », c'est à l'article 211 du dispositif et le financement de l'association environnementale à partir de vos crédits va donc être réduit.

Vous nous dites : « Oui, mais non, on a simplement mis de l'ordre entre nous. Carlo Di Antonio va s'en occuper ! » J'entends bien, sauf qu'au bout du compte, il ne s'en occupe qu'en partie. Il y a un certain nombre d'associations qui se retrouvent avec une grande incertitude quant au bénéfice des subventions et,

certaines d'entre-elles, aussi qui, au titre du développement durable, s'occupaient aussi en partie de l'énergie. Finalement, il y a là le risque d'avoir un nouveau dé financement pour ces associations. J'ajoute alors une question. Que faites-vous de l'argent ?

M. le Ministre Di Antonio reprend une partie, une partie va tomber dans le lac, mais vous avez vous des moyens qui deviennent disponibles. Vers où sont-ils investis ?

À ce stade, on a plutôt l'impression que ce sont des économies, puisque le fonds Énergie verra, en 2016, davantage de recettes que de dépenses. On a là manifestement une impulsion pour en faire moins en la matière.

Un dernier mot alors sur les GSM, c'est une thématique qui a également été évoquée. Je ne vais pas paraphraser ce qui a été dit. C'est effectivement utile, alors que l'on examine le budget de voir un peu où nous en sommes. M. Fourny évoquait tout à l'heure la nécessité de voir clair sur la possibilité pour les communes d'utiliser leurs outils en la matière. Il n'y a pas que les communes qui doivent voir clair, mais aussi le Parlement.

On amène un budget qui contient une recette, des éléments en termes de cavalier budgétaire, notamment sur cette question et l'on apprend par la presse que peut-être que tout cela est périmé, parce que quelque chose d'autre se passe. Il y a utilité certainement à faire le point à l'égard de la taxation GSM de faire le point sur le dossier. Voilà, Monsieur le Président, en espérant avoir amené une plus-value, une actualité et des éléments utiles au débat par rapport à ce que nous avons pu faire il y a quinze jours, et sans préjudice des détails qui viendront lors de l'examen des cahiers des programmes.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Mon intervention va porter sur le logement et spécifiquement sur le logement privé.

D'emblée l'on voit un signe dans ce budget, un signe positif, reconnaissons-le puisque vous avez été gâté par le gouvernement, votre enveloppe passe de 115,8 millions d'euros à 168,7 millions, d'euros soit une belle augmentation de plus de 52 millions d'euros. On peut s'en réjouir, mais, pour moi, c'est malheureusement l'arbre qui cache la forêt. On ne va pas refaire tout le débat d'il y a 15 jours, mais quand même, il n'est pas inutile de rappeler que le véritable défi, celui que vous devez relever, Monsieur le Ministre, c'est celui de la crise du logement.

Seize mille logements à créer chaque année et ce, jusqu'en 2030 pour absorber la croissance démographique or, on tourne à l'heure actuelle – je sais que vous contestez le chiffre, mais nous le maintenons ce chiffre-là – aux alentours de 50-60 % de cet objectif

puisque seuls 8 500 logements par an sont créés en ce moment. Le GAP est donc important et ce, d'autant plus qu'il n'intègre pas l'accueil des réfugiés pour lequel il faudra, et c'est bien normal trouver un toit.

À côté du défi démographique vient la question du financement. Les prix du logement ont doublé en dix ans alors que dans le même temps les salaires ont progressé de 36 %. Heureusement les taux d'intérêt historiquement bas limitent un peu la casse face à cette flambée des prix, mais ne soyons pas naïfs, les banques deviennent de plus en plus sélectives quant au profil des emprunteurs. Aujourd'hui, il vous faut presque obligatoirement un CDI et une quotité d'emprunts ne dépassant pas 80 % pour obtenir un prêt. N'oublions pas que dans la foulée de la crise des *subprimes*, les règles dites Slòvènskí II ou Bâle III entreront en vigueur le 1er janvier 2016 pour les assurances et le 1er janvier 2019 pour les banques. Elles devront, les unes et les autres, renforcer leur solvabilité, ce qui implique pour elles d'immobiliser plus de fonds propres pour couvrir le risque de leurs activités. L'accès à l'emprunt risque d'être plus compliqué. L'accès à la propriété risque d'en prendre un sacré coup.

Troisième défi, le dernier, le défi environnemental et sociétal, 38 % des logements wallons sont classés de moyens à très mauvais en termes de sécurité, salubrité et habitabilité. Pas moins de 72 % des logements sont de vraies passoires énergétiques.

Voilà pour les trois défis. Il n'était pas inutile de les rappeler.

Face à ces trois défis, on va examiner les mesures qui ont déjà été prises et celles annoncées par le Gouvernement.

Tout d'abord, il y a la réforme du CoDT. C'est l'Arlésienne version wallonne. Cette réforme est censée, notamment, simplifier et accélérer les procédures, mais son accouchement est à l'opposé de ses objectifs : c'est poussif, lent et désespérant. Je ne vais pas refaire ici l'histoire de cette lamentable saga. Les débats vont démarrer jeudi en commission Di Antonio. Il est temps en tout cas de donner un signal fort aux investisseurs et aux ménages.

Ensuite, il y a le chèque-habitat qui vient remplacer l'ancien bonus logement auquel PS et cdH avaient juré la main sur le cœur – je m'en souviens comme si c'était hier – qu'ils ne toucheraient pas, cela était avant les élections. Comme dirait l'autre, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Exit donc le bonus logement. Le système qui va le remplacer dès le 1er janvier sera plus généreux, c'est vrai, pour les bas revenus. C'est une bonne chose. C'est une bonne nouvelle. Le souci est que ce chèque-habitat va considérablement impacter la classe moyenne, ceux-là mêmes qui sont les plus susceptibles d'investir dans la brique.

Que faites-vous avec ces personnes qui ont la chance de disposer d'un peu de réserves pour se payer du logement neuf ? Vous diminuez leur coup de pouce fiscal et vous augmentez de surcroît les exigences de performance énergétique, ce qui entraîne un surcoût de 5 % des habitations neuves.

Je vous avoue que j'ai dû me pincer, il y a 15 jours, lorsque vous m'avez répondu qu'il était possible d'acheter une maison pour 50 000 euros. Vous m'avez dit cela. C'est peut-être vrai dans certaines sous-régions du Hainaut que vous connaissez bien, mais il faut de temps en temps aussi – je vous le dis avec gentillesse – descendre de votre planète. Allez faire un tour dans le Brabant wallon, dans le Namurois, dans le Luxembourg, en Hesbaye.

Un jeune couple qui travaille et qui veut acheter ou construire dans ces régions-là, avec 50 000 euros, que va-t-il trouver ? Dans le Brabant wallon, il trouvera un garage. Dans d'autres régions, un peu moins aisées, où la pression foncière est moindre, ils vont peut-être trouver une grange en ruine. Cela, c'est la réalité.

Un coup d'œil aussi sur les primes, 38 millions d'euros en moins dans le budget des primes logement et énergie. Cela va-t-il dans le sens d'une amélioration du bâti existant ? Non évidemment, j'y reviendrai dans la discussion plus précise.

En ce qui concerne le prêt à taux zéro et les prêts sociaux, 50 millions sont prévus. Sur le papier, on dit : « Cela, c'est une bonne nouvelle. Waouw, génial, 50 millions d'euros pour aider des jeunes ménages » puisqu'il faut avoir moins de 35 ans, mais il y a quelque chose de pervers parce que cet argent va servir à quoi ? Il va servir à préfinancer les droits d'enregistrement ou la TVA. En fait, vous accordez une aide pour un prêt qui finance une taxe et vous dites haut et fort que vous améliorez l'accès au logement. C'est une logique. Moi, je ne la partage pas. Je trouve que ce serait beaucoup plus simple, beaucoup plus fort de réduire les coûts d'acquisition au lieu d'imaginer cette espèce d'écran de fumée. Je rappelle au passage, une nouvelle fois, que la Wallonie est la région de l'OCDE qui taxe le plus l'acquisition d'un logement. La Flandre a baissé ses droits d'enregistrement. Ils sont passés à 10 % et à 5 % dans le cas des droits réduits. À Bruxelles, des abattements sont prévus. Vous, en Wallonie, le Gouvernement wallon, vous oubliez une chose essentielle pour mettre des logements sur le marché, il faut logiquement des gens pour les financer et pour les acheter.

Tant qu'à parler des droits d'enregistrement, j'en viens à une autre mesure qui interpelle, c'est l'augmentation des droits d'enregistrement pour l'acquisition d'un troisième logement. On passe donc de 12,5 % à 15 %, histoire de bien motiver les gens à investir dans le logement, on va les taxer encore plus lourdement. Il s'agit évidemment – à nos yeux – d'une

mesure purement idéologique. C'est une sorte de compensation pour le PS de l'impossibilité pratico-administrative de mettre en œuvre un impôt sur la fortune. À cet égard, on rappellera que le ministre Lacroix avait, au Parlement, parlé de marchands de sommeil quand il évoquait ceux qui possédaient trois habitations. Marchands de sommeil quand on a trois habitations, cela en dit long sur l'état d'esprit qui se cache derrière cette mesure-là. Le message en tout cas est, à mon sens, désastreux. Au moment où nous avons besoin de nouveaux logements comme de pain, au moment où nous devons chercher à attirer vers la brique les milliards qui dorment sur les comptes d'épargne, je rappelle qu'il y en a 260 des milliards d'euros sur les comptes d'épargne. On fait tout pour dissuader les candidats investisseurs.

Je crains, Monsieur le Ministre, que les mesures prises en Wallonie poussent les investisseurs, les candidats acheteurs à se tourner vers Bruxelles ou vers la Flandre. C'est exactement l'inverse de ce qu'il fallait faire. Vous auriez pu inciter les gens à bâtir, à construire, à rencontrer les défis de demain, créer de l'emploi dans la construction, augmenter vos recettes fiscales, mais vous faites le contraire. Vous donnez un coup de frein au lieu d'accélérer.

J'en terminerai sur le logement privé avec trois questions.

A priori le Gouvernement wallon espère 5 millions de cette hausse des droits d'enregistrement dès l'acquisition d'un troisième bien. Comment ce montant a-t-il été estimé ? Avez-vous évalué le risque de voir les investisseurs se tourner vers des biens situés en dehors de la Wallonie, dès qu'il s'agit de l'achat d'un troisième immeuble ?

On a vu, avec la réforme et baisse des droits de donation, que les pouvoirs publics sortaient largement gagnants de l'opération. Pourquoi n'avoir pas choisi cette voie d'une baisse des droits d'enregistrement, comme la Flandre et comme Bruxelles, plutôt que ce système de prêt à taux zéro ?

En ce qui concerne maintenant le logement public, je serai très court. De manière générale, les documents reçus de la Société wallonne du Logement ne sont pas de nature à permettre de comprendre les tenants et aboutissants de ce budget. Il n'y a aucune explication quant aux inscriptions qu'il comporte. Ces dernières ne correspondent pas bien souvent avec celles inscrites dans le budget. Par exemple, les subsides annuels pour le programme exceptionnel d'investissement de votre budget, c'est 35,9 millions d'euros contre 62,4 au budget de la Société wallonne du logement. Il y a d'autres exemples. Vous en avez touché un mot tout à l'heure. Qu'en est-il ? S'agit-il de montants thésaurisés par la SWL qui serviront peut-être un jour à la politique pour laquelle ils ont été dégagés ? Si oui, comment se justifie-t-il ?

En tout cas, un réel effort de transparence est nécessaire pour cet organisme représentant près de 67,5 % du programme logement public, c'est-à-dire 108 millions sur un total de 160 millions. Le Parlement n'est pas en mesure d'exercer totalement sa mission dans ces conditions. Il serait bon que vous apportiez les éclaircissements là-dessus.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voulais rebondir sur deux réactions qui ont été formulées jusqu'ici, une à l'attention de M. Dupont qui, une fois encore, pas que lui, mais retape sur le Fédéral, c'est tellement facile, c'est faire preuve de fatalisme que de revenir avec de tels messages. Je trouve que franchement c'est un réel manque de nouveau de courage et d'ambition qui est traduit là. Cela n'empêche pas que vous assumiez vos responsabilités ici à la Région. Tout cela n'empêche pas non plus que vous entamiez des réformes importantes qui visent à réduire les dépenses, optimiser les moyens et rationaliser les structures. La seule que vous ayez proposée jusqu'ici, c'est la fusion CPAS-communes qui a été royalement enterrée et c'est un peu dommage.

M. le Président. - Madame la Députée, arrangez-vous pour interroger M. le Ministre.

Vous vous adressez au ministre, mais vous pouvez rebondir sur ce qui a été dit. Il suffit de le formuler comme cela.

Mme Defrang-Firket (MR). - C'est ce que j'ai dit en commençant. J'ai dit : « Je rebondis sur deux interventions qui ont été formulées précédemment ». J'ai commencé par là.

M. le Président. - Adressez-vous à M. le Ministre.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voulais aussi rebondir sur deux points mis en avant par M. Fourny, que je remercie. C'est la taxe régionale sur les mâts et pylônes GSM, sur laquelle nous voulons aussi intervenir, car c'est un dossier éminemment difficile, dans la mesure où il faut consigner les intérêts des pouvoirs locaux et des opérateurs, qu'il faut aussi protéger en termes d'outils de développement économique, pour garantir des réseaux de télécommunication à l'ensemble des citoyens.

Je voudrais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur votre réaction par rapport aux propos du ministre Marcourt aujourd'hui dans *Le Soir*, qui semble, lui, avoir pris le parti des opérateurs en formulant la phrase suivante : « L'idée est de trouver un mécanisme qui fasse en sorte de mobiliser le produit de la taxe pour soutenir le développement de l'offre de connexion à très haut débit des opérateurs. » J'aurais voulu savoir dans quelle mesure vous étiez concerté par rapport à cette prise de position. Êtes-vous sur la même longueur d'onde sur ce point-là ? Comment, si cette rage taxatoire

à l'encontre les opérateurs est abandonnée, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise chose, allez-vous préserver les intérêts des pouvoirs locaux dans le même temps, car il ne faut pas les négliger non plus ?

La troisième remarque concerne aussi un point que M. Fourmy a très justement mis sur la table à votre rencontre : le Fonds des communes. Vous réduisez de moitié l'enveloppe qui sera versée aux communes via le fonds. J'aurais aussi voulu savoir comment interpréter cette mesure. Où est la logique de cette mesure ? Quel est l'avenir de cette mesure ? Finalement, l'enveloppe sera-t-elle complètement vidée de sa substance ? Pouvez-vous aussi vous engager à revoir les critères de rétribution qui, selon nous également, ne sont pas du tout, adéquats.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'évaluation du Fonds des communes. Elle est pourtant prévue dans le décret tous les deux ans et le Parlement n'a jusqu'ici, jamais eu l'opportunité d'analyser un quelconque rapport. Vous l'avez annoncé dans votre note de politique générale qu'un rapport devrait bientôt être communiqué au Parlement. Nous aimerions savoir quand et les parlementaires aimeraient obtenir des données objectives et précises dans ce cadre-là.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Dans le cadre de ce débat général, j'ai une question sur la supracommunalité. J'ai pu entendre ma collègue tout à l'heure évoquer la supracommunalité et dire qu'elle était à l'heure actuelle, hors du débat démocratique et plaider ici pour une vraie supracommunalité. Notre avis, au sein de mon groupe, est complètement différent.

Pour nous, la supracommunalité, ce n'est pas et cela ne doit pas être la création d'un nouveau niveau de pouvoir. Si c'est cela la démocratie, ce n'est peut-être pas forcément notre avis en ce qui concerne la supracommunalité. Avec mon groupe, on souhaitait plutôt appuyer les choix et les actes du ministre qui ont permis, à travers toutes ces politiques, on peut le constater au niveau du terrain, de donner du lien entre les pouvoirs locaux, à savoir entre les communes elles-mêmes, entre les communes et les provinces. On a constaté, ici, de véritables rapprochements. Au sein de mon groupe, on s'en réjouit.

Il est question de créer des projets structurants qui dépassent les frontières communales, qui sont, bien souvent, à elles seules, arbitraires, et qui ne permettent pas d'avoir une vraie efficacité des projets. On a donc pu dépasser ces frontières, et c'est quelque chose dont on voulait se réjouir. Je voulais aussi rappeler que c'était le cas dans de nombreux pays européens. On ne s'était pas contenté de créer un ixième Parlement supplémentaire pour porter des projets, mais bien de provoquer la rencontre et la collaboration entre les niveaux de pouvoir existants. En effet, on est persuadé qu'une vraie

supra, c'est cela. Pour reprendre les mots de ma collègue, une vraie supra, pour nous, c'est un supra de projets, une supra pour nos concitoyens et pas la création, comme je le disais d'un Parlement supplémentaire qui pourrait être coûteux et inutile. Certains ont pu dire une couche de la lasagne institutionnelle supplémentaire. Ce n'était pas notre objectif au vu de notre paysage institutionnel qui est peut-être déjà un peu pas mal chargé et pas mal compliqué.

Oui, force est de constater, Monsieur le Ministre, que cela a été le cas sur le terrain, que les projets sont sortis et l'on tenait à vous féliciter par rapport à cela. C'est important de le faire. Monsieur le Ministre, trêve de félicitations, peut-être quelques questions et arriver à l'essentiel de ma prise de parole.

Au vu de ce succès, comment comptez-vous continuer à soutenir ces projets supracommunaux et ces initiatives supracommunales, à l'avenir ?

Très certainement, pourriez-vous nous dire un mot sur le fait que vous allez ou non, continuer à favoriser le mode sur base volontaire au vu du succès que cela a pu rencontrer au niveau des différentes conférences de bourgmestres, au niveau des différentes communes et ce mode volontaire va-t-il donc être maintenu ? Voici l'essentiel de ma question, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Juste préciser ma pensée si elle a été mal comprise.

Mon but n'est pas de créer d'autres parlements. Jamais nous n'avons évoqué cette idée-là, mais c'est renforcer la supracommunalité par des initiatives concrètes et c'est là l'objet de votre question. On se retrouve tout à fait.

M. le Président. - Y a-t-il encore d'autres demandes d'interventions dans le cadre de la discussion générale ?

Il y en aura peut-être encore après. À ce stade, Monsieur Demeffe, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Peut-être pour répondre à la question de M. le Député sur l'origine des engagements de certains crédits.

Ce qui est clair, cela apparaît d'ailleurs dans le texte, pour l'article de base 51.10 destiné à financer l'augmentation de l'offre en logements publics, dotations prévues pour la SWL, j'ai évoqué un problème de visas d'engagement. Il n'y a plus suffisamment de crédits au niveau de l'engagement et c'est vrai que c'est un visa qui remonte à l'année 2010. Évidemment, le problème, c'est que dans le système de financement de la SWL

notamment, ce sont des programmes pluriannuels d'investissements proposés par la Société, mais qui sont approuvés par le Gouvernement wallon. C'est donc au Gouvernement wallon, lors de l'élaboration du budget, à prévoir dans ses crédits, l'héritage du passé plus les nouvelles dépenses.

M. le Président. - Ce que je propose, Monsieur Demeffe, c'est que vous restiez avec nous jusque-là fin de la discussion générale et j'imagine que là, nous pourrions vous libérer.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Voici beaucoup de questions et je vais essayer d'y répondre pour un certain nombre d'entre elles qui étaient de la redite.

C'est le même document, le même papier, les mêmes expressions, les mêmes virgules et mêmes points de ce qui a été dit la semaine dernière.

Je me permettrai, sans vouloir être discourtois, de vous renvoyer vers ce débat.

Je vais essayer de prendre dans l'ordre, mais je suis parfois obligé d'interférer puisqu'il y a des interventions qui se recoupaient et vous m'excuserez de ne pas citer votre nom à chaque fois, bien que j'essaie toujours de la faire.

Madame Defrang-Firket, je partage particulièrement votre avis sur le transfert des charges du Fédéral. Je tenais à vous remercier de l'avoir souligné. Par contre, je ne partage pas votre avis sur le manque d'ambition. C'était du budget wallon. Ce n'était d'ailleurs pas une question, mais une affirmation.

Je vous dirais que n'étant pas une question, mais une affirmation, je pense que les communes seront juges et la démocratie sera juge. On le voit dans les conseils communaux de ces charges qui sont transférées par le Fédéral et de l'importance des charges éventuelles transférées par la Région. Si j'écoute aujourd'hui les communes, je n'entends pas que votre proposition soit relayée.

Juste un élément en ce qui concerne le PRI. Le PRI, vous soulignez une diminution de 1 250 000 euros sur le crédit – j'entends bien votre analyse par rapport au Fonds des communes et l'on peut différer d'opinion, mais elle est réelle en tout cas. Ce n'est pas la vérité en ce qui concerne le PRI. En tout cas, je vous fournis l'information. Je ne dis pas que vous mentez, excusez-moi, mais aujourd'hui, nous pensons le PRI en fonction de la perte réelle des communes et s'agissant d'une compensation, on ne va pas compenser au-delà de la perte des communes.

S'agissant de la supracommunalité – j'en viendrai à parler à M. Hazée et Mme Gérardon qui m'ont posé la

question – je pense que la méprise et l'intervention de Mme Gérardon proviennent du fait que vous avez dit que, aujourd'hui, les organisations supracommunales n'étaient pas démocratiques, et que dès lors, on peut en déduire que si vous envoyez des élus, des représentants au deuxième degré, dans des institutions supracommunales, dès lors, ces institutions, comme on le fait dans les intercommunales, comme on le fait dans un certain nombre d'expériences pilotes, elles ne seraient pas démocratiques. Mme Gérardon en déduisait qu'il fallait voter pour que l'institution soit démocratique. Il s'agit bien alors d'un nouveau « bidule ». Je m'oppose fermement à cette vision. Nous avons déjà un paysage institutionnel largement compliqué pour envisager la supracommunalité différemment.

Je dois dire, je réponds à la question plus précise de Mme Gérardon, qu'il y a un certain nombre d'expériences pilotes intéressantes qui se sont développées sur le territoire. Il faudrait en faire l'évaluation et, sans doute, légiférer, mais cela ne sera pas à l'occasion de l'année 2016. J'envisage plutôt cela sur l'année 2017, puisque, de toute façon, cela ne pourra être effectif que pour les prochaines élections communales. Vous admettez que ma charge de travail est déjà importante et que je dois sérier les priorités.

Je crois que tant du côté d'Ecolo que du côté PS, que du côté cdH, que du côté MR, mais avec des accents différents, on aura ce débat sur l'organisation de la supracommunalité, lequel me paraît essentiel.

M. Stoffels a souligné que dans un contexte d'économies, je l'en remercie, les crédits consacrés à mon département – globalement, lorsque l'on prend le logement, les pouvoirs locaux, l'énergie et la politique de la ville – ces crédits ont augmenté, et ce, dans des proportions assez intéressantes, alors que dans beaucoup d'autres départements, les crédits sont plutôt en stagnation, voire en diminution.

On peut avoir des analyses différentes quant à la bonne utilisation de ces crédits, mais de manière générale, on peut dire que ce ne sont, tant le logement que les pouvoirs locaux, que l'énergie ou que la Ville, certainement pas des secteurs sacrifiés de ce budget.

En ce qui concerne les prêts hypothécaires sociaux – je répondrais aussi à M. Maroy –, il est illusoire de dire que l'on va permettre à tous de devenir propriétaires. L'objectif de la réforme est de permettre à un plus grand nombre de devenir propriétaire. Ce que j'ai indiqué, et que M. Maroy a réduit à un exemple un peu caricatural, c'est qu'il ne fallait pas forcément bénéficier d'une villa quatre façades avec piscine et trois voitures pour accéder à la propriété. Dans un certain nombre de cas, et cela est avéré par les chiffres qui sont présentés par le Fonds du logement et par la Société wallonne du crédit social, un certain nombre de personnes, que l'on peut considérer comme étant des personnes qui ne disposent

pas d'un revenu élevé, peuvent, grâce au mécanisme mis en place par la Région, accéder à la propriété et rénover leur logement. Il est toutefois clair que les budgets n'étant pas extensibles, la volonté du Gouvernement est d'axer l'aide sur ceux pour qui il considère que c'est le plus nécessaire.

M. Hazée nous dira que cela est imparfait, que les plafonds auraient pu être plus bas. Tout cela est le résultat de compromis. S'il ne tenait qu'à moi, je rejoindrais assez facilement votre position, et ce faisant, je me ferai encore un ennemi supplémentaire parmi mes collègues du MR. Tout cela est le fruit de discussions avec le secteur avec les et formations politiques, qui ont amené à ce résultat.

En ce qui concerne M. Maroy, vous dites que la réforme, et notamment celle du chèque habitat, n'est pas destinée aux classes moyennes. Je m'oppose vraiment à cette analyse des choses. Encore une fois, cela dépend de ce que l'on entend par classes moyennes ; lorsque l'on bénéficie d'un revenu de 81 000 euros nets imposables, au regard d'un certain nombre d'observateurs, on est clairement dans la classe moyenne supérieure.

(Réaction de M. le Président)

Je rappellerais à votre bon souvenir le débat que le ministre-président a eu l'occasion de tenir sur les ondes de la RTBF, où nous étions, et où il a indiqué que la classe moyenne, c'est celui qui part trois fois en vacances, ou quatre fois, je me rappelais, qui a trois voitures et une villa avec une piscine. Ce n'est, évidemment, pas ma définition de la classe moyenne. Dès lors, si telle est votre définition de la classe moyenne, évidemment nous ne tomberons pas d'accord sur le fait que le chèque habitat atteint sa cible. Cela n'est pas ma définition et ce n'est pas celle non plus du Gouvernement. J'entends que pour certains, cela n'est pas suffisant, et que pour d'autres, cela est trop ambitieux.

M. Stoffels m'interrogeait sur le nouveau dispositif de primes. M. Hazée, avec d'autres accents, nous disait la même chose : l'un pour protéger le prédécesseur, l'autre pour protéger le ministre existant. Soyons de bon compte.

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore commencé à honorer les primes du nouveau régime, pour la bonne et simple raison que les factures ne sont pas rentrées, pour la plupart. Il est donc clair que les augmentations de crédits que je souhaite et que j'ai obtenus servent bien à payer l'ancien régime.

Dans cette facturation, Monsieur Hazée, pour être tout à fait objectif avec vous, premièrement, j'ai obtenu les moyens suffisants. Deuxièmement, il est clair qu'une part dépend du moratoire et que l'autre part dépend du

mécanisme qui était moins maîtrisé, c'est-à-dire l'ancien mécanisme.

Vous connaissez mon caractère éternellement positif. Qu'est-ce que je note aujourd'hui ? Je dirais que tout le monde est content, sauf nous ici en commission. Il y a une augmentation des crédits disponibles, les citoyens sont contents, le secteur de la construction également, et je pense que pour la planète, cela est un peu mieux.

Mon prédécesseur avait un système très volontariste et peu enclin à éviter le dérapage budgétaire. Je ne dis pas que c'est une erreur en soi, cela a permis de réaliser beaucoup de choses. Simplement, je paie ces factures-là pour l'instant. Je peux vous assurer que d'après ce qu'il m'en revient, les factures n'étant pas rentrées, le nouveau régime permettra de mieux encadrer le mécanisme budgétairement.

J'en reviens à M. Hazée pour ne pas que l'on y voie une critique vis-à-vis de mon prédécesseur : les circonstances budgétaires n'étaient pas les mêmes. On pouvait, à l'ajustement, obtenir des moyens complémentaires, parce que la crise économique n'avait pas encore frappé de la même manière. Dès lors, je n'y voyais pas simplement une critique, mais un constat des sommes que je suis amené à payer.

En ce qui concerne toujours M. Stoffels : la géothermie et la biomasse. Sur la biomasse j'ai apporté le correctif, tout à l'heure, quant à la nouvelle unité. La géothermie est un sujet sur lequel il faut absolument travailler. Un certain nombre d'appels à projets sont, aujourd'hui, lancés. Je note que cela dénote une volonté de ce Gouvernement d'avancer sur le sujet.

Concernant M. Dupont, on peut constater – cela n'est pas suffisant, sans doute, ni même pour les CPAS, j'en conviens – que les crédits de la Région octroyés aux pouvoirs locaux augmentent : en plan Marshall, en Fonds des communes, en RENO/REVI, en PCS, en politique des grandes villes, à l'heure où le fédéral contracte ces crédits.

Encore une fois, chacun est responsable de la manière dont il envisage son soutien aux pouvoirs locaux. Cela est-il suffisant pour les pouvoirs locaux vus de la Région Wallonne ? Cela n'est jamais suffisant, ni pour le logement, ni pour un certain nombre de politiques. La politique, c'est justement de faire des choix. Fait-on un effort ? Je demande que la simple objectivité nous amène à le constater : dans un budget qui se contracte, les crédits aux pouvoirs locaux augmentent. Encore une fois, on pourrait discuter à l'infini sur la dispersion, sur la manière de le faire, mais objectivement, ces crédits augmentent.

Je rappelle aussi que le Fonds des communes – et je reviendrai sur la taxe GSM – avait quelque part été augmenté dans le passé. J'étais presque dans les mêmes circonstances que mon prédécesseur. À l'époque où les

budgets étaient moins difficiles à boucler, j'avais obtenu 12 millions d'euros supplémentaires liés à une taxe, on les a maintenus. C'est que, par la suite, ils ont été diminués de 6 700 000 euros, mais, cela est quelque chose qui n'était pas dû aux pouvoirs locaux, et que l'on a maintenu, pour la plus grande partie, dans le budget wallon. Cela vient encore d'augmenter le soutien – mais je reviendrai sur les remarques de M. Fourny sur la dispersion – pour les pouvoirs locaux.

M. Dupont l'a dit, indépendamment de tous les débats – je reviendrai sur l'IPP souligné par M. Hazée – il y a une manière très simple, aujourd'hui, pour le Fédéral, d'aider les pouvoirs locaux, c'est d'appliquer la loi sur les zones de secours. Là, on ne demande rien, si ce n'est l'application d'une loi votée par le Parlement fédéral. Point barre ! Ce n'est pas une revendication supplémentaire, nous ne demandons pas de moyens supplémentaires, il s'agit juste d'appliquer une loi qui a été votée.

On décide de ne pas le faire, il décide de ne pas le faire.

(Réaction d'un intervenant)

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Cela, c'est un jugement de valeur. Je ne voudrais pas relancer ce débat, mais je constate, dans les compétences qui sont les miennes, que ce serait assez simple de remplir ces obligations.

Je reviendrai sur la taxe quand j'aborderai les questions de M. Fourny sur le Fonds des communes.

Je vous vais vous faire un aveu, ces 6,7 millions d'euros d'économie, j'aurais préféré ne pas devoir les faire ; vous en conviendrez ce n'est jamais agréable pour un ministre des Pouvoirs locaux. Après, se posait la question de la dispersion.

Nous aurons le débat. J'en reviens à vous, Monsieur Hazée. Vous me dites que je pouvais avoir le débat, mais je vais vous dire quand, à mon avis, il doit venir. À ce moment-là, vous me direz si j'ai eu tort, dans l'analyse que l'on en fait au sein de mes départements. Mais convenons qu'il va falloir reposer le débat – Monsieur Fourny, vous avez raison – et que cela ne préfigure pas une modification fondamentale du Fonds des communes. J'aimerais refaire ce point à l'occasion de cette commission.

À l'analyse de mon département, le taux de taxation reflète mieux la solidarité que le rendement de la taxe. Après, à l'analyse des 253 communes, il peut apparaître que cette règle générale peut souffrir des exceptions et des cas particuliers, il est vrai. Je ne suis pas comptable de la bonne ou la mauvaise gestion ; il est très difficile de qualifier ce qu'est une bonne et une mauvaise gestion !

Pour revenir sur l'intérêt qui nous occupe, je souligne que, premièrement, il ne s'agit pas de la préfiguration d'une modification substantielle du Fonds des communes qui devrait intervenir. On n'est, d'ailleurs, pas dans la DPR, vous l'aurez noté. Deuxièmement, je suis prêt, si tant est que l'on me demande encore de faire cet effort d'économie, parce que croyez-moi que je me battrais d'abord pour ne pas devoir le faire – je pense que c'est la meilleure des choses pour l'année 2017 – à avoir ce débat. Il doit avoir lieu à l'occasion du débat sur l'évaluation du Fonds des communes.

Où en est-on ? Un premier intercabinet s'est tenu cette semaine. On me dit que cela s'est bien passé. Le point devrait être inscrit au Gouvernement très rapidement. Dès qu'il sera inscrit, je pense que le débat pourra venir au Parlement. Nous aurons l'occasion, à ce moment-là, d'examiner, au cas par cas, si la solidarité s'exprime plus par le taux de taxation, ou s'il s'exprime plus par le rendement, ou si, ici, collectivement nous envisageons le fait que le Fonds des communes n'ait pas atteint son objectif et qu'il faut des modifications plus fondamentales. Je ne le pense pas. Je préfère le dire.

Mon premier combat sera d'essayer de récupérer ces 6,7 millions d'euros. Il faut le dire et que si cette économie devait – j'insiste auprès de M. Fourny – être reconduite, je suis tout prêt à avoir ce débat, alors très ponctuel. Mais nous l'aurons à l'occasion de l'évaluation du fonds sur la manière d'exprimer la solidarité.

Où en est-on sur la taxe pylône ? Je ne vais pas vous refaire le débat de la Cour constitutionnelle, mais il est clair que celle-ci a constaté qu'il n'appartenait pas à la Région wallonne de limiter la capacité fiscale des communes.

Dans d'autres dossiers, on me pose souvent, ici, des questions sur ce que je vais faire en matière de taxation des communes pour limiter tel ou tel. L'arrêt de la Cour constitutionnelle est clair à cet égard, on ne peut pas le faire. On me dit telle commune taxe plus ceci, telle commune taxe plus cela, Monsieur le Ministre, qu'allez-vous faire ? La réponse est claire, M. le Ministre ne peut rien faire, sauf à gérer, par voie de circulaire, évidemment, parce que, comme je l'ai dit aussi, la subsidiarité des communes n'est en rien non plus une obligation, et que dès lors, il est clair qu'il y a une forme non pas de moyen de pression, mais de dialogue positif qui doit s'établir entre les communes et le représentant généralement de l'Union des villes et des communes et la Région wallonne pour trouver un modus vivendi.

Pour revenir sur la taxe pylône – je conviens avec vous MM. Fourny et Hazée et Mme Defrang-Firket que le débat n'était pas clair – où en est-on aujourd'hui ?

Il est clair que dans la circulaire, vous ne trouverez rien sur la taxe GSM aux communes, mais je tiens à ce qu'il soit publiquement acté que je ne m'opposerai pas

aux règlements taxes qui émaneront des communes, puisque la Cour constitutionnelle leur donne le droit de taxer par deux voies : soit l'additionnel à la taxe régionale soit la taxe telle qu'elle existait précédemment.

Ce faisant, je pense, en tout cas temporairement et tant que la discussion avec mon collègue, M. le Ministre Marcourt et les opérateurs GSM ne sera pas clôturée, que c'est la voie de la pratique qu'il nous faut emprunter. Il est clair que cette discussion avec les opérateurs GSM pourra se concrétiser dans les plus brefs délais.

Concernant la rénovation et la revitalisation urbaines, premièrement, je l'ai dit, je suis intervenu dans le débat. Je suis le ministre de tutelle des communes. En plus, j'ai la revitalisation urbaine. Elle pourrait être chez un autre ministre ou dans un autre département. Je n'ai, malheureusement, pas les plans de développement ruraux, ce qui me permettrait d'avoir une politique, à mon sens, plus cohérente, mais la répartition des compétences n'a pas été telle. Sur bien d'autres sujets, c'est également comme cela. Il ne faut pas s'en inquiéter.

Je note que les crédits PCDR et PWDR sont chez mon collègue, que les budgets sont, à mon sens, suffisants. Je note que la politique des villes et des grandes villes est chez moi. Il y a un certain nombre de villes qui ne sont pas rurales et non situées dans les grandes villes qui peuvent, à un moment, se sentir un peu délaissées.

Je vous propose de ne pas faire une ligne de crédits sur les villes moyennes, que l'on aurait tout autant de mal à définir. Si vous prenez, par exemple, le PCDR, qui n'entre pas dans mes compétences, une ville, même située dans la catégorie des grandes villes, pourrait avoir, pour une partie de son territoire, un PCDR, comme Tournai. Une ville rurale peut avoir un noyau urbain et avoir, à côté du PCDR, un Plan de rénovation et de revitalisation urbaines.

Tout cela est assez complexe à appréhender et l'on sait difficilement catégoriser. J'ai obtenu 10 millions d'euros supplémentaires aux 3 millions d'euros existants, si mes souvenirs sont bons. J'ai indiqué que je n'entendais pas réserver ce montant aux 12 villes reprises dans le plan du Gouvernement.

Aujourd'hui, un certain nombre d'opérations de rénovation urbaines sont en cours. C'est encore pire pour les opérations de revitalisation urbaine, puisque, là, cela dépend d'un opérateur privé qui se développe ou pas.

Très clairement, les moyens ne sont pas réservés ni aux grandes villes ni aux 12 villes, mais à toute commune qui a vocation à continuer le plan.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ? C'était la question de M. Hazée.

Nous avons opération de rénovation urbaine et opération de revitalisation. Notez qu'à ce stade, ce sont deux choses différentes, puisque la rénovation urbaine nécessite une analyse préalable sur un périmètre déterminé par des auteurs de projets, dans lequel on peut rentrer des projets, lesquels sont subsidiés au choix du ministre.

Je ne vous le cache pas – vous savez que je suis un fervent défenseur des droits de tirage – je pense que les moyens à ma disposition sont tellement faibles, au regard de l'ampleur des projets, que c'est très difficile de mettre un mécanisme de droits de tirage au point entre toutes les opérations de rénovation urbaine existantes, même avec les 10 millions d'euros supplémentaires. Oui, idéalement, ce mécanisme devrait être consistant en des droits de tirage, mais nécessité fait loi ; aujourd'hui, ce n'est, me semble-t-il, pas possible. J'essaie de le faire avec la plus grande objectivité possible, en fonction des rapports de mon administration.

C'est encore différent pour la revitalisation urbaine, puisqu'il s'agit de partenariats public-privé, et que dès lors, elles dépendent essentiellement non pas d'une décision de la commune, mais de l'intervention d'un opérateur privé. Là aussi – moi, je suis très peu défenseur de la couleur politique – je trouve que derrière cela, c'est une économie qui tourne. Donc, en fonction de mes moyens budgétaires, quand un projet arrive à maturité, j'essaie de le prendre, quel que soit son endroit sur le territoire. Bref, les opérateurs privés tiennent généralement peu compte de la coloration politique de nos différents conseils communaux pour introduire des dossiers. Ils ont d'autres critères. Sincèrement, j'essaie de m'adapter à ces projets qui arrivent.

Qu'en sera-t-il pour l'avenir au regard de la politique et de la note de la politique de la ville ? Je réponds à votre question : il faudra un décret avec lequel je viendrai. Il est clair que demandant une réflexion qui va s'appeler « le Plan de développement urbain, à savoir PDU » et que 12 villes sont contractualisées, que toutes les villes pourront bénéficier des outils du PDU, il est clair que je ne serai pas en mesure de faire un droit de tirage, je le pense, j'entends réserver ces crédits à celles qui ont fait l'effort du PDU à l'avenir. Autrement, cela n'aurait pas beaucoup de sens de mener une telle politique puisque le PDU est à notre estime, une réflexion stratégique sur un territoire ou une partie de territoire déterminé et qu'il faudra orienter quand ce PDU existera. Aujourd'hui, il n'existe pas et nous devons le formaliser, les crédits vers ceux qui ont eu une réflexion de territoires dans les formes et dans les priorités où elle aura à être menée. Le travail de 2016 consistera à déterminer les priorités wallonnes. Le travail de 2017 consistera à mettre en place les PDU. Entre-temps, j'applique l'ancien système : revitalisation, rénovation urbaine. Je ne vais pas bloquer tous les projets sous prétexte que l'on réfléchit à une politique plus ambitieuse au niveau wallon. Convenez avec moi

que cette politique – je ne peux pas la mener sur un coin de table – nécessite de multiples concertations que je mène déjà depuis de plusieurs années. Quand l'outil existera, je proposerai au Gouvernement d'orienter ses crédits vers les zones jugées prioritaires par les villes elles-mêmes. Tout se basera sur l'autonomie locale.

Monsieur Hazée, les prêts relatifs au droit d'enregistrement. D'autres m'ont posé la question. Vous soulignez qu'il y aura des possibilités d'effets de seuils pour lesquels il faut rester vigilant. Je résume un peu votre propos. Je partage votre analyse. On y sera vigilant. Puis-je vous en donner plus aujourd'hui ? Vous conviendrez que mes collègues du Gouvernement ne seraient pas très contents si je préjugeais d'une décision du Gouvernement qui n'a pas encore eu lieu. Les données que je vous ai données sont générales : prêts à taux réduits, prêts à taux zéro pour des ménages de moins de 35 ans, avec une limitation de revenus. Ces arbitrages devront être finalisés au Gouvernement. Vous m'excuserez, il est très difficile pour moi, aujourd'hui, bien que j'ai un avis sur la question – je ne vous le cache pas – d'aller plus loin étant donné ces compromis qui auront lieu.

Pour les primes, je me suis exprimé. J'espère l'avoir fait de manière non belliqueuse et par rapport au Gouvernement précédent auquel d'abord, j'ai l'humilité de dire que j'appartenais aussi. J'aurai bien mauvaise grâce à le faire différemment.

En ce qui concerne le logement, les crédits PEI, PIVERT, vous aurez noté qu'il y a eu un changement dû à l'application des normes SEC, au départ – ce n'est pas une volonté de ma part – de ne plus procéder par dotations sur base de prêts théoriques – cela vaut aussi pour le CRAC –, mais de fournir les moyens aux organismes chargés de mettre en œuvre, en fonction des factures qui arrivent. Chaque fois, cela nécessite une analyse, une approximation aussi par rapport à des taux de réalisation antérieurs. Inutile d'aller grever le budget wallon de sommes que l'on ne dépense pas pour les mettre quelque part en réserves dans un organisme, par ailleurs périmétré. Mon propos n'est pas de retarder des investissements, simplement de donner les moyens en fonction du taux de réalisation.

Comité de concertation, Monsieur Hazée, à ce sujet, je pourrais être intarissable. Vous vous en doutez. D'abord, il a eu lieu. C'est déjà cela. Il a eu lieu en l'absence du Ministre des Finances fédérales. Ce qui est toujours difficile puisque c'est M. Jambon. Les informations qu'a pu fournir le Ministre de l'Intérieur n'avaient pas le degré de précision que l'on aurait pu s'attendre de la part du Gouvernement fédéral. À quoi le Gouvernement fédéral s'est-il engagé et le Premier ministre, notamment ? C'est de fournir une explication chiffrée, individuelle à chacune des communes. J'ai pu démontrer que si c'était uniquement un retard d'enrôlement, cela aurait dû se traduire dans nos finances communales par une forme d'uniformisation de

la diminution, si je m'explique bien. On voyait des disparités allant de 2 % de diminution à 35 % qui me semblaient difficilement justifiables uniquement par un retard d'enrôlement. D'autant plus, là je n'ai pas les chiffres que la Flandre semble beaucoup moins impactée que ne l'est la Wallonie. On ne me fournira pas des informations quant à la Flandre. Je ne désespère pas. Je les sollicite. Il a été convenu de fournir une explication individualisée à chacune des communes et une explication plus générale à l'égard de la Région wallonne. Je vous reviendrai quand j'aurai cette explication.

(Réaction d'un intervenant)

Pas à mon souvenir. Je suppose que si ce n'est pas fait pour le prochain Comité de concertation, le Ministre-Président aura à cœur de reposer le point. J'aurai à cœur de lui demander qu'il repose le point. En ce qui concerne la circulaire, elle est en cours. Je vous confirme qu'elle n'est pas abandonnée. Elle est finalisée ; l'idée étant de permettre aux communes de trouver une forme de comptabilisation qui soit à ce stade ni de l'entité 1, ni de l'entité 2, pour un certain nombre de dépenses qui nous apparaissent comme étant des dépenses qui ne peuvent pas relever de la responsabilité de la Région wallonne. Je vais nuancer mon propos. Nous faisons cette circulaire. Ce sera aux communes de justifier. Soyons de bon ton vis-à-vis du Fédéral : toute dépense d'augmentation de sécurité n'est pas forcément due à un transfert de charges du Fédéral. Si la commune X a décidé d'engager plus de policiers, cela relève dès lors de son autonomie. Il ne serait pas très correct de l'imputer au Fédéral. La difficulté étant d'isoler les charges incontestables issues du Fédéral. C'est simple en ce qui concerne l'IPP, mais c'est plus compliqué en ce qui concerne d'autres matières où à la fois se mêlent un transfert de charges ou des augmentations qui peuvent provenir d'autres services extérieurs.

Nous pensons à l'augmentation des charges par exemple ou de consommation et à la fois par des décisions qui touchent à l'autonomie de ladite institution. Si je veux être crédible vis-à-vis du Fédéral, il faut que chaque entité qui veuille justifier de l'inscription de ce crédit puisse être à même de le justifier de manière objective. La circulaire est en cours.

Les associations, on a supprimé « environnementales ». Je pense pouvoir vous dire que l'on n'a supprimé aucune association, mais simplement, les environnementales sont chez mon collègue, M. le Ministre Di Antonio, les énergétiques sont chez moi et ce qui est à cheval entre les deux fait l'objet d'une discussion entre nous deux, mais nous n'avons en rien touché. Rien n'a été supprimé. Ce qui est vrai c'est qu'il y a pour quelques associations un retard, je ne m'en cache pas, de paiement qui peut mettre certaines à mal. Au cas par cas en fonction des crédits budgétaires, on essaie de trouver une solution et

jusqu'ici, on les a trouvées pour toutes. Il est clair que ce report de paiement de 2015, de l'année N-1, de l'année N+1 a toujours été vrai. Ce n'est pas une nouveauté de ce gouvernement, mais je dois l'objectivité de dire que ce qui est une nouveauté c'est que le retard qui était initialement débuté fin novembre, mi-novembre, aujourd'hui, il a été anticipé d'un mois.

Effectivement, il y a une augmentation du retard. On va essayer de le résorber pour les années suivantes.

À M. Maroy, j'ai déjà répondu à un certain nombre de choses. Sur la plupart de vos interventions, je pense surtout avoir répondu lors du débat que vous avez qualifié d'intéressant qui s'est tenu la semaine passée. On peut alors avoir l'éternel débat, mais cela vaut pour tout. Les crédits sont-ils suffisants ou insuffisants ? Monsieur Maroy, ils sont insuffisants. Je ne vais pas dire le contraire. Ils sont insuffisants pour à peu près toutes les politiques que nous voulons mener. Quand on gère une commune, ils sont tout aussi insuffisants que pour rencontrer tous les objectifs.

Vous semblez avoir une vision très communiste...

(Réactions dans l'assemblée)

... du rôle des pouvoirs publics qui doivent prendre en compte absolument tous les aspects de l'organisation de la vie en société et payer pour les insuffisances.

C'est un autre régime et je ne vous cache pas que le parti politique auquel j'adhère a une tendance à la solidarité assez poussée. De là à tomber dans la vôtre, je me pose certaines questions, je suis sûr que le PTP pour certains aspects de votre propos aura eu à cœur de voir que l'insuffisance des crédits publics était une donnée.

Le chèque-habitat n'impactant pas la classe moyenne, je vous l'ai dit, sans doute n'avons-nous pas la même définition de la classe moyenne, mais cela, on peut discuter à l'infini et je m'en suis expliqué, je pense.

La dernière question qui était fondamentale. Vais-je parfois faire un tour chez les riches ? Cela m'arrive. C'est vous qui m'avez posé la question.

M. Maroy (MR). - Je ne vous l'ai pas posée comme cela.

M. le Président. - Je vous propose puisque nous arrivons aux 12 heures 30, nous avons fixé pour la fin de nos travaux. J'avais demandé à M. Demeffe qu'il reste jusqu'à la fin de la discussion générale, mais je ne vais pas le tenir inutilement. Si vous avez encore des questions ou des demandes de précisions à la Cour des comptes, vous pouvez le faire maintenant. Si ce n'est pas le cas, je vais libérer M. Demeffe et le remercier pour être venu donner l'avis de la Cour des comptes au sein de cette commission.

Je vous propose, pour le second tour, de recommencer à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 29 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.

M. le Président. - Je vous propose de reprendre nos travaux.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016 (DOC. 332 (2015-2016) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM) ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 - ANNEXE 10TER PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA CESSATION DE PAIEMENT DES SUBVENTIONS À CHARGE DU FONDS ÉNERGIE »

QUESTION ORALE DE M. DISTER À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNES »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DU HOUSING FIRST »

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - Comme nous l'avons décidé ensemble ce matin, nous allons maintenant entamer le deuxième tour de la discussion générale. M. le Ministre

me faisait remarquer qu'il ne redirait plus ce qu'il a déjà dit, c'est très logique. Je ne sais absolument pas pourquoi il me demande de faire cette précision.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Après avoir suivi attentivement le débat général de ce matin, il y a des considérations dont je souhaite faire part à la commission et quelques interrogations que je souhaite ajouter.

En ce qui concerne – je reste dans les domaines qui sont les miens – la politique du logement, je pense effectivement, Monsieur le Ministre, que vous exagérez. Vous enlevez à cette pauvre classe de ceux qui, en termes de revenus nets imposables, en tant que couple, gagnent au moins 162 000 euros par an la faculté de bénéficier du chèque habitat et vous osez accorder un avantage complémentaire à ces « méchants » qui ne gagnent pas encore les 21 000, c'est exagéré. Il faudra réinventer la lutte des classes et définir de façon tout à fait autre ceux qui sont les damnés de la terre.

En plus, vous exagérer, vous osez augmenter le taux d'enregistrement pour ceux qui veulent acquérir leur troisième maison parce que de l'autre côté, il y a des « méchants » qui tentent d'acquérir leur premier logement qu'ils souhaitent occuper eux-mêmes, mais qui leur passe juste devant le nez parce qu'il y a un autre qui l'achète à un prix meilleur que ce que le premier peut offrir. C'est de l'exagération et encore une fois, il faut réinventer la lutte des classes.

En oubliant bien sûr que sur le plan de la remise en état des logements qui sont habités par ceux qui sont propriétaires du logement depuis cinq ans et qui veulent investir ou continuer d'investir dans ce logement, le taux de TVA de 6 % est amené à 21 %. Cela, c'est bénéfique, on ne peut pas imaginer une meilleure méthode pour susciter de l'activité économique, pour susciter de l'emploi, que de relever le taux de TVA à 21 %, sachant que c'est essentiellement le secteur de la rénovation qui est porteur et créateur d'emploi.

En oubliant aussi que la règle concernant la performance énergétique des bâtiments, la Région wallonne n'est pas une île, c'est dans l'ensemble de l'UE que nous devons avancer vers une performance énergétique qui est beaucoup plus sévère et qui provoque une série de surcoûts, comparé à ce qui existe à l'heure actuelle et je sais que, au Grand-Duché, on se prépare déjà pour que la maison passive devienne la norme dès 2017. Tôt ou tard, que cela nous plaise ou ne nous plaise pas, en Région wallonne, on va aussi devoir rattraper le train.

En ce qui concerne les énergies alternatives – c'est le grand débat que les uns et les autres vivent maintenant à Paris – l'accord qui a pu être conclu entre les promoteurs de l'énergie fissile – je ne parle pas de l'énergie fossile, mais d'énergie fissile – et les autorités publiques belges,

cela contribue à rendre la situation beaucoup plus facile pour les investisseurs dans l'énergie alternative parce que, comparé à un prix compétitif comme on peut le deviner suite aux accords qui ont été pris ramenant la redevance à un certain niveau pour que les gens puissent investir, les pauvres et je rappelle que ce n'est pas moi qui invente ces tops 30 qui identifient Electrabel comme étant une entreprise gagnant en net 3 600 000 euros par jour, jour férié, week-end compris. Les pauvres, il faut les comprendre, on doit leur donner des cadeaux fiscaux pour lancer des centrales nucléaires, ce qui va bien sûr augmenter la possibilité pour ceux qui investissent dans l'énergie alternative de se manifester sur un marché compétitif.

Parce que c'est cela, beaucoup plus important que toutes les aides que nous pouvons apporter.

On accordait hier à la Belgique le bonnet d'âne du jour. Reste entre les ministres de l'Énergie régionaux et le ministre fédéral à définir qui va devoir porter le bonnet d'âne, mais il me semble qu'il y a une série de questions de fond qui doivent être abordées.

Vous aurez compris que j'ai essayé de démontrer un peu par l'absurde ce qui est tout à fait le contraire de mes convictions.

Une petite question, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une série de mesure, les trois packs – Écopack, Rénopack et Accesspack – où en êtes-vous en ce qui concerne l'adoption des arrêtés du Gouvernement ? Parce que nous sommes à la veille de 2016 et pour que les dispositifs puissent être opérationnels, il faut que les arrêtés du Gouvernement soient adoptés et publiés.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Après le premier tour, mon intervention dans le second tour sera de l'ordre de la réplique avec, à certains moments aussi, l'une ou l'autre question complémentaire suscitée par les propos du ministre.

Je remercie le Ministre pour les réponses qu'il a bien voulu nous donner dans une discussion qui était intéressante, avec sur un certain nombre d'éléments une déception ou un constat d'une insuffisance dans le chef du Gouvernement.

Concernant la rénovation urbaine, vous avez évoqué la difficulté d'un droit de tirage. Je peux suivre que le caractère étriqué de l'enveloppe aujourd'hui le rend difficile. On peut aussi se mettre dans une perspective où l'on peut monter en puissance dans cette politique de rénovation urbaine qui est assez essentielle et qui produit des résultats très significatifs sur le terrain lorsqu'elle est mise en œuvre.

C'est toutefois un peu court de s'arrêter à l'absence de droit de tirage pour ne pas amener des éléments de critères. J'ai bien entendu que le Plan de développement

urbain serait un critère, mais sans doute plutôt à partir de 2017 lorsque le décret sera arrivé à maturité et aura été adopté ici, au Parlement. On a donc au minimum, sur l'année 2016, une absence de critères. Il serait intéressant que, de votre côté ou avec le Gouvernement, on puisse indiquer des priorités. Quelles communes peuvent-elles espérer, si elles n'ont pas la bonne couleur, d'avoir un projet qui est retenu par le Gouvernement ? À un moment donné, est-ce une logique à l'égard de certains types de quartiers, à l'égard d'un contenu de certains axes, de contenu de l'opération de rénovation urbaine ? Est-ce alors plutôt sur le terrain des territoires, avec un indice socioéconomique plus faible ?

Vous avez montré, avec votre expérience pilote Fonds des communes – fortement applaudie par M. Fourny – votre capacité à amener des critères pour pondérer les choses. Ici, vous avez un espace pour amener votre créativité. Il y a certainement moyen de ne pas attendre de droit de tirage pour pouvoir amener quelque chose qui montre la volonté du Gouvernement de ne pas favoriser les uns ou les autres – c'est dans l'avantage de la Wallonie que ce soit clair en la matière – aussi d'éviter que certaines travaillent alors qu'elles seraient fort éloignées des priorités qui auraient été pensées, mais pas explicitées.

Deuxièmement, sur les droits d'enregistrement, vous avez pris note des risques d'effets de seuils, mais ce sont surtout les paradoxes que je voulais mettre en évidence, au-delà des effets de seuil. Le paradoxe qui consisterait des revenus moyens, puisque le dispositif va être potentiellement fort élargi. Vous n'avez pas dit jusqu'où et j'entends qu'il faut attendre le Gouvernement pour cela. Des revenus moyens qui bénéficieraient du taux zéro alors que des revenus beaucoup plus faibles seraient directement à un taux supérieur parce que la valeur vénale du bien qu'ils auraient acheté dépasserait le seuil fixé par le Gouvernement. Là-dessus, cela dépendra des chiffres que vous mettrez sur la table, nous verrons.

Sur le refinancement des CPAS, je ne peux que réitérer ma déception. Je vous annonce que nous déposerons, d'ici la séance plénière, un amendement sur le sujet, parce qu'il y a matière aussi à ce que chaque parlementaire se positionne par rapport à cette nécessité. On a pu trouver des moyens pour une série d'objets dans ce budget 2016. C'est assez éclairant qu'il n'y ait pas eu un euro pour cet appel, non pas lancé par Ecolo, mais lancé par la Fédération des CPAS dans l'ensemble de son pluralisme, en ce compris avec le banc MR, pour dire que les CPAS étaient au bord du gouffre.

Sur les primes, mon collègue reviendra sans doute dans le détail tantôt. On n'a pas évoqué les chiffres ici, mais j'ai pris bonne note de la grande pondération avec laquelle vous avez amené le sujet. Cela tranche par rapport à d'autres séquences dans ce dossier.

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai en tout cas pas mesuré ma pondération, mais peu importe.

J'entends qu'il y a l'ancien régime et vous avez eu raison de ne pas rendre équivalent l'ancien régime et l'ancienne législature, parce que l'ancien régime s'est poursuivi une bonne part de l'année 2014, jusqu'au terme que vous avez défini. Une bonne part des factures liées à cet ancien régime relève en fait du moratoire et de l'effet d'appel qui a été lié à ce moratoire. À un moment donné, on dit : à partir de telle date, les primes ne seront plus du même niveau. Forcément, cela génère un afflux de dossiers, un peu comme cela avait été le cas pour le photovoltaïque où, rappelons-nous, le Gouvernement fédéral avait décidé de supprimer les aides fiscales en novembre 2011, mais avec un terme qui était fixé quelques semaines plus tard. Le nombre de dossiers liés à cette période de quelques semaines était tout à fait significatif et responsable d'une bonne part du dépassement.

J'en veux aussi pour preuve que, dans le budget, les moyens qui viennent en supplément ne sont pas seulement des moyens en crédits de liquidation. S'il s'agissait seulement de payer des vieilles dépenses de 2014, nous aurions essentiellement des crédits de liquidation pour nettoyer l'encours. Ici, on a des montants significatifs qui sont revus à la hausse, aussi bien en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation. C'est un élément de plus au dossier pour trancher avec le discours que vous aviez tenu il y a quelque temps – mais que vous n'avez pas tenu aujourd'hui – disant que votre prédécesseur ou le Gouvernement qui vous a précédé était responsable de l'ensemble de la facture.

Au bout du compte, il y a une augmentation cette année. Je peux la saluer avec vous. Comme vous le disiez, tout le monde est content : les consommateurs ou les citoyens qui ont investi, l'environnement, la Fédération de la construction. Mais la crainte est qu'elle ne soit pas structurelle, on a eu l'occasion d'en parler.

Sur la Société wallonne du logement, nous y reviendrons dans les programmes, parce que vous n'avez pas entièrement répondu au questionnement de la Cour des comptes. J'ai pris note des changements techniques ou de méthode par rapport à la manière dont les factures sont payées, mais la Cour des comptes a sonné l'alerte par rapport au risque que l'affaiblissement des crédits budgétaires retarde des chantiers qui sont aujourd'hui engagés, qui ont franchi ce parcours du combattant que vous avez déjà explicité plusieurs fois ici, de toutes les étapes qu'il faut dépasser pour voir un projet émerger et se concrétiser.

Concernant le Fonds des communes et votre expérience pilote de répartition, j'entends que l'évaluation viendra une fois que le Gouvernement en aura pris connaissance. On aura un débat en profondeur en la matière. En même temps, je suis un peu déçu,

parce qu'il reste un postulat que vous ne détaillez pas. J'entends votre conviction – et, comme je vous l'ai dit, j'apporte le débat sans aucune idée préconçue – que la méthode que vous avez retenue est meilleure, a un meilleur indicateur pour arriver à une solidarité entre l'ensemble des communes que la prise en compte du rendement d'un centime additionnel à l'IPP. Je peux entendre cette affirmation. J'ai exprimé un questionnement, j'ai entendu des doutes plus forts aujourd'hui, en ce compris dans la coalition qui est majoritaire dans ce Parlement. Vous n'amenez pas d'éléments, de document qui permettrait de voir ce qu'il en est et simplement d'étayer votre postulat là-dessus. La question reste ouverte, j'espère que dans le deuxième tour vous pourrez en dire un peu plus pour asseoir votre propos.

Vous avez aussi évoqué les associations relatives au développement durable et à l'énergie, avec la suppression d'une partie des bénéficiaires du champ qui dépend de vos compétences. J'entends qu'une partie va être reprise par le ministre de l'Environnement – fort bien – puis qu'il y a une zone grise où la discussion est encore en cours entre vous, c'est un peu ce que vous avez dit. C'est sans doute cela qui génère cette incertitude, cette inquiétude. Il est bon que, dans les prochaines semaines, on en sorte. Vous avez dit : « L'Énergie c'est moi, l'Environnement c'est clairement M. Di Antonio ».

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sur ce point, je me suis peut-être mal exprimé, mais dans des associations qui développent essentiellement une expertise en énergie, il y a parfois un petit chapitre en développement durable et inversement. Ce n'est pas que les associations sont à classer et qu'il y aurait une zone grise.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends, mais je vois, au niveau de ces bénéficiaires, qu'il y a aujourd'hui des programmes qui sont mis en cause, voire qui ne sont pas reconduits, vu ce changement de méthode au sein du Gouvernement. Il y a là matière à. Il serait logique qu'au titre du développement durable l'on puisse couvrir les éléments qui seraient passés en perte et profit, mais entre les deux ministres, entendez-vous. Ou alors il y a un choix politique, à un moment donné, de ne plus suivre certains programmes, c'est la liberté du Gouvernement, mais alors il faut qu'elle soit affirmée et qu'elle puisse être, le cas échéant, débattue.

Vous avez évoqué l'enjeu des retards de paiement. Cela me permet d'évoquer une question que j'avais déposée à ce sujet, où l'on avait constaté un grand écart par rapport à la liquidation des subventions. Je parle toujours des associations qui sont à charge du fonds Énergie. Vous avez raison de dire, comme vous l'avez anticipé tout à l'heure, que le fait que 100 % des subventions ne sont pas payés sur l'année donnée n'est pas un phénomène nouveau. Ce n'est certainement pas

non plus un phénomène propre au fonds Énergie, il y a toujours une petite part qui est reportée à l'année suivante. Ici, on est avec un report qui porte sur la moitié de la subvention pour une série d'opérateurs. Pour des petites structures, tout de suite, c'est la trésorerie qui est mise en difficulté, ce sont des préavis donnés à titre conservatoire. Bref, on sait qu'en la matière cela peut amener des difficultés.

Je ne comprends pas bien quelle est la cause du report, parce que vous avez évoqué le phénomène, vous l'avez reconnu tout à l'heure, il n'est donc pas sujet à question ici. Quelle est la cause ? Qu'est-ce qui fait que, subitement, en 2015, intervient ce report de subventions ?

Est-ce à dire qu'il y a eu des blocages de crédit qui ont été enjoins à l'administration ? On a des victimes qui sont ciblées. Je ne pense pas que les blocages aient été généraux dans l'ensemble du Service public de Wallonie. Quelles sont les causes ? Que propose le Gouvernement par rapport aux acteurs qui sont sur la corde raide et qui doivent se retrouver avec des difficultés de liquidité ?

Pour terminer, encore deux éléments sur lesquels je ne me suis pas exprimé, mais je rebondis dans le débat. La supracommunalité, il ne faudrait pas penser que parce qu'une désignation intervient au deuxième degré, on est d'office dans un régime qui serait démocratique ou qui ne le serait pas, parce qu'à mon avis, d'autres éléments interviennent, au-delà du seul mode de désignation. Je pense à la transparence et à la publicité des débats. Ce qui rend un conseil communal démocratique au-delà de son élection, c'est que toutes ses réunions se tiennent en public et que l'ensemble des citoyens, les médias, les uns et les autres peuvent exercer leur rôle de contrôle. Ce qui a souvent été reproché aux structures dérivées, c'est une certaine opacité liée au fait que des décisions, parfois importantes pour l'avenir de la collectivité, se prennent dans des lieux à guichet fermé.

Je veux mettre cet élément dans le débat, puisque vous avez annoncé une réforme, ou des éléments qui viendraient en 2017 sur le sujet. J'espère que ces éléments – on ne va pas en débattre aujourd'hui puisque l'on dépasse la portée de notre exercice – ce ne sera pas justement la création de nouveaux « bidules », puisque vous avez utilisé l'expression, qui s'ajouteraient à ce que nous connaissons sans qu'il n'y ait aucune simplification dans le paysage. On a plutôt besoin de simplification plutôt que de complexité dans le paysage – j'exprime ici une inquiétude.

Enfin, je reviens sur le bonus logement. J'ai beaucoup apprécié les propos de M. Stoffels qui remettait en perspective l'opportunité qu'il y a, aujourd'hui, à sortir de l'effet d'aubaine et à aider davantage ceux qui en ont davantage besoin par rapport à une situation où, aujourd'hui, on a une redistribution à

l'envers à travers des crédits bonus logement. Je n'évoque pas – M. Stoffels les connaît – le caractère limité qui aurait pu être plus fort dans cette redistribution et surtout les incohérences, les contradictions. Nous y reviendrons lorsque le décret arrivera, mais les contradictions qui existent entre des ménages qui vont parfois avoir des revenus plus élevés, mais qui, à cause des seuils que le Gouvernement a fixés, auront parfois des primes plus élevées que des ménages à moindres revenus.

Monsieur Stoffels, je vous invite – on peut y travailler ensemble – à regarder de plus près cet impact qui n'est pas un impact irrésistible qui serait d'office lié au choix de l'individualisation qui a été fait ; un choix valable, puisque c'est le choix qui existe déjà aujourd'hui, nous le savons.

Sur le bonus, il y a un élément que nous n'avons pas évoqué dans le premier tour et sur lequel je veux revenir. Il s'agit de cette question de la discussion des textes et du moment auquel ils seront adoptés et en vigueur. Tout à la fin des travaux d'il y a 15 jours, vous aviez indiqué que l'on aurait dans le décret budgétaire uniquement quelques dispositions et que le reste viendrait dans un deuxième temps. Hier, votre collègue en charge du budget a précisé les choses et indiqué qu'effectivement, la réforme en elle-même ne viendrait au Parlement que d'ici mars – je ne me rappelle plus la date précise, mais je ne pense pas trahir ces propos – et qu'au bout du compte, il y aurait une entrée en vigueur à titre rétroactif en la matière.

Je veux revenir sur le sujet, parce que c'est plutôt surprenant comme façon d'agir. La rétroactivité est quelque chose que l'on ne peut utiliser qu'avec beaucoup de précautions. En matière fiscale, c'est assez étonnant d'agir de cette façon. Surtout, cela veut dire que c'est le débat au sein du Parlement qui, potentiellement, est un peu confisqué. C'est aussi l'impact sur le flux de dossiers. C'est là-dessus que je voulais vous interroger aujourd'hui. Qu'en est-il alors ? Que va-t-il se passer à partir du 31 décembre, où un régime va s'éteindre – à moins qu'il ne se poursuive ? Il y a un peu à voir clair, non pas que j'interroge le Gouvernement sur ses intentions, puisque nous ne sommes plus dans les intentions, nous sommes dans les annonces qu'il a faites clairement lors d'une conférence de presse, en disant qu'il y aura une réforme au 1er janvier. Les textes qui devaient être mobilisés pour aboutir à cet objectif ne sont pas là.

On annonce un effet rétroactif, mais qu'en est-il du rôle et de l'impact sur les candidats acquéreurs, sur les notaires, les agences bancaires et autres opérateurs de crédits hypothécaires ? Que va-t-il se passer pendant plusieurs mois ? Comment la situation est-elle appréhendée par le Gouvernement ? Quel est le message donné ? Quelles sont les conséquences concrètes ? Au-delà des questions de principe, il y a aussi tout cet enjeu. Il ne s'agirait pas que l'activité économique soit gelée

pendant une période de plusieurs semaines, à l'occasion de ce choix de méthodes de la part du Gouvernement. Voilà, Monsieur le Président, un certain nombre d'éléments de répliques et, de façon circonstanciée, des questions complémentaires à notre première discussion.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur ce qui a été évoqué par M. Stoffels, lorsqu'il évoque le bonnet d'âne. Je vais le faire dans les mêmes termes que lui. Il ne m'intéresse pas de savoir c'est de la faute à qui, qui est responsable. Je pense que l'on aura largement le temps de revenir sur ce dossier et qu'il fera sans doute encore couler beaucoup d'encre.

En dehors de cet élément de responsabilité que je tiens volontairement en dehors du débat aujourd'hui, ce qui m'intéresse, c'est la manière dont vous percevez ce dossier suite à ce blocage. Le fameux bonnet d'âne que nous avons reçu à Paris. Les Belges ont été mis à l'honneur dans une phase qui, reconnaissons-le, n'est pas la plus glorieuse du pays. C'est un fait, c'est comme cela, on peut le regretter. C'est issu du fait qu'il n'y ait pas d'accord.

Si vous voulez en débattre, on peut en débattre, mais cela mérite un débat à part entière.

Par contre, ce que je voudrais connaître, Monsieur le Ministre, c'est la manière dont vous vous positionnez en tant que ministre wallon de l'Énergie, celui qui a des objectifs à remplir, quels que soient les éléments de blocage ou non-blocage, l'évolution du dossier ou pas. Il y a une trajectoire que vous vous êtes assignée. Il y a des objectifs qui doivent être remplis.

Au regard de la situation actuelle et des compétences qui sont les vôtres, estimez-vous être en compétence pour les remplir ? Si oui, de quelle manière ? Si l'on peut y mettre un élément de prospective, comment envisagez-vous les choses dans un avenir ? Quand on lit la presse du jour, certains semblent appuyer cette thèse – je dis directement, ils ne sont pas majoritaires et tout le monde ne va pas dans le même sens –, c'est de dire clairement qu'il faudrait peut-être qu'au niveau des pouvoirs fédérés, des Régions, la compétence énergétique soit à part entière une compétence globale. Cela permettrait de dire à chaque Région : « Je dois assumer, je n'ai plus le choix de dire que c'est la faute de l'autre, je demande un effort supplémentaire ».

Comment, en termes de temps, voyez-vous les choses évoluer ? Comment pensez-vous les faire évoluer ? Y a-t-il une possibilité ou sommes-nous bloqués par la structure institutionnelle ?

Je voudrais aborder un élément sur lequel le rapport que mes collègues en ont fait montre qu'il y a une évolution de perception du dossier, ces fameux 12 millions d'euros du Fonds des communes – vous vous souviendrez ce que j'en avais dit lors de la plénière

en question d'actualité, le mal que je pensais de la manière dont on arbitrait cette diminution que vous opérez par économie. On me demande de faire l'économie, il faut bien que je la fasse quelque part et voilà comment je la fais. J'entends qu'il y a une proposition alternative faite sur les bancs à la fois du cdH et, si j'ai bien compris, Ecolo pouvait suivre également le critère avancé, à savoir celui de remplacer les critères que vous avez retenus, à savoir 8 % à l'IPP 2006 à l'additionnel remplacé par un élément qui, sans doute, rejoint votre philosophie. Vous partiez d'un postulat qui était de dire, je tiens à ces deux critères, parce que ce sont les communes qui sont les plus riches. Au moins elles taxent, au plus elles sont riches ; c'est votre philosophie. J'ai toujours dit que cela n'avait rien à voir, il y a des éléments de bonne gestion.

Par contre, ce que M. Fourny semble avoir avancé est de dire, je mets en parallèle l'IPP avec ce que rapporte réellement l'IPP, le rendement de l'IPP dans chaque commune où là, on a un élément qui est plus objectivable parce que l'on sait réellement ce qu'est la contribution des citoyens. En fonction des revenus des uns et des autres, on peut avoir une clé qui est différente, qui a un élément de justice fiscale, sociale qui est intéressant.

Si j'ai bien compris, vous ne vous opposez pas non plus à ce que cette analyse puisse se poursuivre. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Vous savez cela. Reconnaissons que l'on n'est pas dans un élément, par rapport à la masse budgétaire, plus de 12 milliards d'euros, ce n'est pas cela qui va faire en sorte que tout va rater. Encore, c'est votre responsabilité par rapport à vos budgets.

Ne pensez-vous pas que vous pourriez suspendre ? C'est ce que je vous demande. Vous répondez oui ou non et vous me direz...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

... c'est bien dommage parce que l'on reviendra évidemment dessus, mais...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui, ne vous en faites pas, je peux lire des travaux parlementaires jour et nuit, week-end compris, cela peut se faire.

Mais ne pensez-vous pas qu'il faudrait – je vous le redemande, cette fois-ci – suspendre cette mesure pour adopter un critère qui serait plus judicieux ou, en tout cas, justifié ?

Je voudrais vous poser quelques questions sur le volet Énergie. La première, c'est sur la taxe sur les mâts éoliens.

Quand on lit le budget, aucun montant n'est prévu par rapport à cette taxe. Je me demande simplement

pourquoi ne pas supprimer purement et simplement cet article budgétaire si l'on considère qu'il ne faut pas le remplir – ce que je pourrais comprendre, parce qu'il y a des objectifs à réunir – autant le supprimer carrément et vous donnez un signe clair à l'investisseur, en disant : « Nous ne souhaitons pas un rapport budgétaire sur les mâts éoliens, parce que nous avons des objectifs à remplir ».

Est-ce le signe que vous voulez donner, simplement en le mettant à zéro ? Pour que les choses soient claires à l'égard de tous ceux qui estiment demain prendre encore le risque chez certains d'investir dans l'éolien, parce que ce n'est pas tout de dire : « Je veux remplir les objectifs » ; encore faut-il qu'en termes d'aménagement du territoire l'on puisse suivre et cela ne semble pas si évident que cela, et l'on a même tendance à penser qu'au plus on approche d'une période électorale, au moins ce sera facile.

Toujours en matière d'énergie, en ce qui concerne notre redevance – cette fois-ci pas une taxe – sur les raccordements liés à la facture électrique, mais qui augmente en termes de recettes, puisque vous passez de 12 500 000 d'euros à 15 000 000 d'euros.

Qu'est-ce qui fait que l'on peut budgétiser une telle augmentation sur les raccordements ? Y a-t-il une inflation de raccordements prévue ou y aurait-il une augmentation cachée quelque part ?

Ce n'est pas une petite augmentation, puisque l'on est à 20 % d'augmentation en termes de rendement.

Sur le fonds Énergie et Développement durable, j'avais eu auprès de votre prédécesseur pas mal de débats sur ce fonds, parce que je considérais à tort ou à raison – votre prédécesseur le défendait souvent, je pensais le contraire – que c'était plus un fond qui servait à alimenter une série d'associations environnementales et écologistes. Nous avons une divergence sur la chose.

Mais cette divergence ne nous a pas empêchés d'avoir un débat sur le fond, si ce n'est que je dois constater aujourd'hui que le rapport d'activité du fonds n'est plus transmis au Parlement. Depuis 2012, nous ne disposons plus du rapport, ce qui est gênant, puisque l'on est dans une attribution de fonds vis-à-vis des opérateurs externes et l'on a à le vérifier.

Je vous demanderais non pas de le remettre illico presto à disposition du Parlement, ce sont deux questions. Disposez-vous, en ce qui vous concerne, de ce rapport, ce qui permet évidemment d'avoir une analyse budgétaire que vous faites ou ne faites pas quand on évoque le fonds ? Si jamais vous n'en disposiez pas – ce qui évidemment serait le comble, que même le ministre n'en dispose pas – que vous vous engagiez à rappeler, cette fois-ci, illico presto, au rédacteur à la fois de remettre ce rapport et de veiller à ce qu'il soit transmis dans les plus brefs délais

également au Parlement, c'est une question de respect des deniers publics.

C'est une autre question que l'on doit aborder à travers ce fonds aussi, parce que, vous savez comme moi que ce fonds sert en partie à alimenter le budget de la CWaPE. Là aussi, cela avait fait parfois débat et cela va en faire d'autant plus aujourd'hui que le budget de la CWaPE n'est pas joint au budget. Nous n'en disposons pas. Je ne comprends pas pourquoi la CWaPE, comme organisme, n'a pas remis son budget.

Je vous demanderai une fois de plus d'utiliser votre bâton pour rappeler à la CWaPE qu'elle a l'obligation de remettre son budget comme tout autre organisme, d'autant que l'indépendance qui est celle de la CWaPE a pour obligation corollaire d'être transparente dans la manière dont elle gère son indépendance et donc de remettre ces éléments au Parlement. Je vous demanderais d'inviter la CWaPE, avant que tout cela ne vienne en plénière, de l'inviter à remettre son budget et à le transmettre au Parlement.

Je le dis d'autant plus vous vous souviendrez que le ministre du Budget avait en son temps – il ne l'a pas répété cette année, je tiens à rester correct avec lui – il avait dans son premier budget, évoqué cette possibilité d'ailleurs de diminuer le budget de la CWaPE. Il estimait qu'il y avait une suralimentation de la CWaPE.

Comme il y a renoncé – mais même si l'on y renonce –, ce n'est pas une raison pour ne pas avoir le budget d'autant que vous avez vu que la Cour des comptes a émis un avis à l'égard de la CWaPE à l'époque qui était très assassin et je vois qu'il vient de faire la même chose avec la CREG. On peut se dire que l'un comme l'autre est dans le collimateur de la Cour des comptes et donc raison de plus pour que l'on puisse disposer de ces éléments.

Je voudrais également revenir sur de nouvelles allocations qui sont au budget, mais dont les justificatifs sont – allez, avouons-le – extrêmement laconiques.

Il y a trois nouvelles allocations dans le cadre du plan Marshall 4.0 : une qui concerne la maîtrise de la facture énergétique, une concerne notre production énergie et une troisième sur les accords de branches simplifiés. Trois allocations qui doivent sans doute avoir leur raison d'être, mais vous ne dites pas grand-chose ou quasiment rien pour ne pas dire rien d'ailleurs, dans les justificatifs et, là aussi, je note que si l'on crée chez nous des allocations, on ne les alimente pas. Donc, elles sont à zéro.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'il y a un travail derrière qui doit encore se faire et qu'ensuite on alimentera et, si l'on alimente, comment va-t-on alimenter ? Quelle est la source ? Je suis dans le cadre du plan Marshall 4.0, donc. Il y a la maîtrise de la facture énergétique, l'autoproduction de l'énergie et des

accords de branches simplifiés – par rapport à ce dernier, c'est une très bonne initiative. Les accords de branches c'est quelque chose qui manifestement fonctionne et tant mieux, comme l'on dit certains, pourvu que cela dure.

Voilà, Monsieur le Président, à ce stade-ci, les quelques questions que je souhaitais poser au ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, je suis revenue ce matin sur la nécessité d'évaluer le Fonds des communes qui ne l'a pas encore été depuis 2008, alors que cette évaluation est prévue dans le décret tous les deux ans. Serait-il possible d'avoir – comme vous avez dit que l'évaluation serait prête incessamment sous peu – une échéance ? Serait-il possible d'avoir la ventilation par commune, pour toutes les communes, du Fonds des communes avant et après la réduction qui nous est soumise ici, ce depuis plusieurs années afin d'avoir une référence, une comparaison avec les quelques années précédentes dans le cadre de cette évaluation et si possible de l'avoir avant la sortie du rapport pour que l'on puisse avoir toutes les données au moment venu ?

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Monsieur Stoffels – je vois qu'il est là – est un peu comme l'oncle Paul : il a toujours une bonne petite histoire rigolote à nous raconter. Vous m'avez bien fait rire oncle Edmund c'est déjà cela. Pour le reste, vos caricatures relèvent d'un autre âge.

Soyons clairs, je vais préciser ma position, le Gouvernement accentue le coup de pouce fiscal pour les bas revenus, je n'ai rien à redire là-dessus. Si l'on peut favoriser l'accès à la propriété par cette voie, on s'en réjouit, bien évidemment.

Par contre, vous me permettez de me faire le défenseur de la classe moyenne et c'est là que je vous reproche une chose, c'est que votre chèque habitat va constituer une perte conséquente pour de nombreuses personnes qui se situent dans cette classe moyenne.

Je vais prendre un exemple, et je vais être totalement honnête, je n'ai pas été faire une simulation sur base de cas qui me seraient favorables. Je me suis référé à un des exemples utilisés par le Gouvernement Wallon dans sa communication, exemple qui a été repris par la quasi-totalité des journaux.

Un cas concret : Marie et Pierre, trois enfants à charge, 47 000 euros imposables pour madame, 51 000 euros imposables pour monsieur. Ce ne sont pas de sales riches, Monsieur le Ministre, on est d'accord. Ce n'est pas Albert Frère. Cela fait, à la grosse louche, aux environs de 2 300 euros nets pour madame et 2 500 euros nets pour monsieur. On n'est pas chez des

gens qui partent cinq fois en vacances, qui ont trois maisons, une piscine, puisque vous adorez les caricatures. Systématiquement, quand on vous met cet argument, vous répondez par des caricatures. Je n'ai pas encore entendu une seule réponse où vous ne pratiquiez pas la caricature quand on met sur la table ce problème-là qui est bien réel.

J'en reviens à mon exemple. Si, durant les 10 premières années, c'est vrai, ils vont gagner 198 euros par an par rapport au bonus logement, les 10 années suivantes, ils vont perdre 545 euros par an. On peut faire un calcul mental, c'est vite fait, on voit qu'ils y perdent. Si leur emprunt portait sur une durée supérieure à 20 ans – comme le chèque-habitat est limité à 20 ans alors que le bonus logement ne l'était pas – c'est alors 1 896 euros par an qu'ils vont perdre si leur contrat était plus long que 20 ans. C'est un exemple utilisé par le Gouvernement wallon, voyez que je suis honnête, je n'ai pas bidouillé un truc dans mon coin.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - La preuve que le Gouvernement était lui aussi très honnête, il a pris cet exemple pour montrer que tout le monde ne gagnait pas.

M. Maroy (MR). - Vous prenez des exemples et ensuite vous dites, je reprends vos propos de tout à l'heure : « C'est totalement faux de dire que la classe moyenne est impactée ». Mais si, elle est impactée, bien sûr que oui.

Soyez honnête, la réalité est que, après avoir dit, pendant la campagne électorale, que vous ne toucheriez pas – vous n'êtes pas le seul parti à l'avoir dit, le cdH l'a dit aussi – au bonus logement, après les élections vous y avez touché. Cela coûtait 1 milliard d'euros, cela ne va plus coûter maintenant que 600 millions d'euros. Il y a une économie qui est faite, elle est bien faite sur le dos de quelqu'un.

Je me réjouis – Monsieur Stoffels, qui caricature tout – que l'on aide plus que ceux qui ont des bas revenus. Il y a d'autres gouvernements, notamment le Fédéral, où l'on accentue le pouvoir d'achat des bas revenus et c'est une bonne chose.

Par contre, il y a des régions en Wallonie...

Je vous disais, sur le ton de la boutade, qu'il faudrait que vous descendiez de votre planète. Il n'y a pas que le Brabant wallon. Le Brabant wallon, ce n'est pas seulement la commune de Mme Onkelinx, il y en a d'autres comme Orp-Jauche, ma commune, commune rurale. Ce ne sont pas de grosses villas avec piscine. Il y a d'autres régions de Wallonie, comme le sud Luxembourg – M. Arens ne va pas me dire le contraire – le Namurois, la Hesbaye, des régions où la pression foncière est très importante. Quand je vous avance cela en disant : « Monsieur le Ministre, dans ces régions-là on ne trouve pas une maison ou un logement ». Je ne

parle pas d'une maison quatre façades avec une piscine. Il suffit de laisser traîner un peu ses oreilles, c'est pour cela que je vous invite à voyager un peu en Wallonie. Dans ces régions, l'accès à la propriété est très difficile. La seule chose que vous allez me répondre, Monsieur le Ministre, c'est choquant, c'est de me dire, je cite : « Vais-je, de temps en temps, faire un tour chez les riches ? Cela m'arrive ». Franchement, vous valez mieux que cela. Mais bon, vous n'avancez pas d'argument par rapport à...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je vous invite quand vous voulez, il n'y a pas de souci.

J'aimerais simplement attirer l'attention du Gouvernement wallon : quand on a un revenu d'environ 2 000 à 2 500 euros nets par mois, que l'on est un jeune couple, que l'on a la chance d'avoir des revenus, d'avoir trouvé un boulot, et que l'on veut fonder son petit nid dans des régions comme le Brabant wallon, même avec des sommes comme cela on n'y arrive pas.

Pour le reste, c'est rigolo, vous répondez à des questions que je ne vous ai pas posées, en me traitant de communiste au passage. Je n'ai pas réclamé ce que vous m'avez prêté comme propos.

Par contre, vous n'avez pas répondu aux vraies questions que je vous ai posées tout à l'heure.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne vous traite pas, c'est une qualité.

M. Maroy (MR). - C'est cela.

Par contre, vous n'avez pas répondu aux trois vraies questions que je vous ai posées. J'avais parlé tout à l'heure de l'augmentation des droits d'enregistrement, mais c'est facile de dire que ce n'est pas de votre compétence.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne veux pas être indélicat avec vous, mais si vous m'interrogez aujourd'hui sur le développement économique de la sidérurgie, vous allez me dire que c'est facile de dire... Vous n'êtes pas dans ma commission...

M. Maroy (MR). - Donc la hauteur des droits d'enregistrement qui touchent le logement...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce dossier, jusqu'à présent, n'est pas dans ma commission. Dès lors, je ne vois pas pourquoi j'y répondrais.

M. le Président. - Vous aurez l'occasion de répondre.

Poursuivez, Monsieur Maroy.

M. Maroy (MR). - On note que vous ne voulez pas vous prononcer là-dessus.

Je vous avais demandé aussi si vous aviez évalué le risque de voir les investisseurs se tourner vers des biens situés hors de Wallonie en cas d'acquisition d'un troisième logement, vous ne m'avez pas répondu. C'est en soi une information, le fait de ne pas répondre ; le silence en soi est une information, c'est un signal en tout cas.

Je vous avais avancé l'argument qui était de dire qu'en matière de droits de donation, le Gouvernement wallon et d'autres gouvernements régionaux d'ailleurs avaient baissé ces droits de donation et que le trésor en était ressorti gagnant. Du coup, je me posais la question : plutôt que de faire ce que j'avais qualifié d'écran de fumée, c'est-à-dire un système compliqué de prêt pour financer les droits d'enregistrement ou la TVA, pourquoi ne pas diminuer les droits d'enregistrement qui touchent le logement ? Vous ne m'avez pas non plus répondu. C'est votre liberté de ne pas y répondre.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - J'ai une question d'ordre général concernant le pacte énergétique, pour faire le point par rapport à la discussion en cours avec le Fédéral et dans la consultation avec les différents acteurs, pourriez-vous éventuellement faire le point sur l'état de la question et nous dire où nous en sommes ? Le Fédéral bloque-t-il toujours ? Y a-t-il une volonté d'avancer ? Quel est le point sur la situation, puisque l'on est en fin d'année et que le budget n'évoque pas expressément les moyens, puisqu'il n'y a pas d'issue envisageable ni envisagée ? Pourriez-vous nous définir les raisons du blocage actuel et peut-être faire un petit point sur la question, tout simplement ?

M. le Président. - Puisqu'il n'y a plus de demande d'intervention, je vous propose de travailler comme ceci : M. le Ministre va répondre. On aura fait deux tours. Si vous estimez qu'il vous manque encore des précisions par rapport à la réponse du ministre, vous pouvez le réinterroger, puis on pourra passer au travail de l'exposé particulier et article par article.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sur le pacte énergétique, je demanderai à M. Fourny un peu d'indulgence. Je lui fournirai les informations dès que je les aurai, mais avec tout ce qui se passe aujourd'hui dans le monde de l'énergie, j'aurais bien du mal à vous faire le point sur la question. Je m'engage à revenir vers vous dès que j'aurai des éléments intéressants.

À M. Maroy, je voudrais dire que ce n'est pas de l'impolitesse de ma part de ne pas vouloir répondre sur

des questions qui sortent de mes compétences. Les trois questions sont à traiter devant la Commission du budget. Elles ont évidemment des influences sur le logement...

(Réaction d'un intervenant)

Tout a une influence sur le logement. À ce titre, je devrais avoir les compétences universelles.

Il y a une réforme, une réflexion en cours de la part de mon collègue, M. le Ministre Lacroix, que j'y suis associé...

(Réaction d'un intervenant)

Ne soyez pas inutilement blessant.

... parce que cela a des influences sur le secteur du logement et que, toute autre chose étant égale, aujourd'hui les droits d'enregistrement et la TVA existent. Dès lors, le Gouvernement a prévu un mécanisme qui permet d'amortir ces droits d'enregistrement sur une durée, pour les couples de moins de 35 ans, je ne reviens pas sur les contours. C'est plutôt une bonne nouvelle qu'une mauvaise nouvelle.

S'il y a une réflexion plus globale sur les droits d'enregistrement, comme j'y participe, cet élément sera appelé à être discuté en même temps, mais en l'état actuel des choses, les jeunes ont du mal à avoir accès à la propriété. Vous m'avez sensibilisé sur la pression foncière, cela en fait partie. Nous avons prévu un mécanisme pour répondre à la problématique. Est-ce le meilleur mécanisme ? Sans doute pas. En tout cas ce mécanisme fait-il état de la situation actuelle des droits fiscaux ? Oui. Je ne vais pas vous répondre autre chose.

Monsieur Crucke, sur la question relative aux accords de branche, la maîtrise de la facture et l'autoproduction. Les accords de branche, je m'en étais expliqué ce matin, ce sera un dossier 2017 que, moi-même – c'est pour cela que je reviens et je ne reviendrai sans doute pas sur tout, ne m'en veuillez pas – j'avais indiqué dans le débat général en 2016, dès lors il s'agit d'une erreur de ma part. Évidemment, je me devais de vous répondre.

Pour la maîtrise de la facture et l'autoproduction, ce sont deux dossiers traités en interne à l'administration qui ne nécessiteront probablement que des crédits d'étude au sens large et ils ne sont pas envisagés en fin 2016, début 2017. Ce sera soit un ajustement, soit début 2017.

En ce qui concerne les budgets de la CWaPE, je viens de les recevoir et je n'ai aucun souci à vous les transmettre via le Président de la Commission.

M. le Président. - N'hésitez pas et l'on transmettra.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Le rapport d'activité du Fonds des communes, Mme Defrang-Firket, oui, effectivement, j'ai été imprécis. Il est transmis au Gouvernement. Il sera inscrit, je pense, je l'espère en tout cas, ce jeudi, si pas jeudi prochain. Je ne fais pas l'ordre du jour du Gouvernement. Un intercabinet s'est tenu et, peut-être que des questions ont été posées. On me dit qu'il s'est bien passé, donc ce sera soit jeudi, soit jeudi prochain et, dans la foulée, il sera transmis au Parlement et nous aurons le débat.

Ce que j'avais convenu avec M. Fourny ce matin concernant l'occupation légitime qui était la sienne c'est de redire – je vous réponds parce que le débat est important – que concernant cette économie faite sur le Fonds des communes que je juge être plus pertinente sur le modèle du taux de taxation plutôt que sur le modèle du rendement, je continue à défendre ma position, mais comme je suis un homme d'un naturel ouvert, je réponds à M. Hazée.

J'ai indiqué premièrement que j'espérais récupérer ces 6,7 millions pour le budget 2017 et qu'ils n'étaient pas perdus ad vitam æternam – ce débat ne sera peut-être pas nécessaire. Deuxièmement, cela ne préfigure en rien un débat général sur le Fonds des communes. Troisièmement, indépendamment de l'économie d'ailleurs, on aura peut-être à réfléchir à la façon de se positionner sur la manière d'organiser mieux la solidarité.

Pour cet exercice, le Gouvernement ne compte pas revenir sur la proposition qu'il a émise.

Je n'ai jamais été fermé aux réflexions futures et si l'on trouve une meilleure manière d'exprimer la solidarité, je suis tout à fait ouvert. Il n'y a pas de blocage de ma part sur une méthode plutôt qu'une autre. Ici, le Gouvernement a fait un choix, il m'appartient de l'assumer. Cela ne préjuge en rien d'un choix qui sera fait à l'avenir.

Sur l'éolien, je n'avais pas répondu, parce qu'il a connu la vie qu'il a connu.

En tout cas, avec mon collègue, M. le Ministre Di Antonio, ce que nous avons convenu, parce que nous avons eu l'occasion de faire le point...

Je suis en recherche finalement, de proposer au gouvernement, et le gouvernement de l'accepter, une stratégie de développement et de soutien pour permettre ce développement par an et par filière.

On en est au Gouvernement à la deuxième lecture, si mes souvenirs sont bons – peu importe. Ce dossier est de nouveau passé. Nous en sommes à la troisième lecture.

Après, le dossier m'échappe. Pas uniquement d'ailleurs à l'égard de M. Di Antonio, mais pour tout le

développement des réseaux de chaleur, par exemple, c'est chez M. le Ministre Marcourt. On ne peut pas à la fois se fixer des objectifs et puis tout vivre tout à fait séparés, cloisonnés du département qui, in fine, accepte ou refuse des permis ou avance ou pas dans le développement de certaines filières en ce qui concerne M. le Ministre Marcourt.

Ce que l'on a convenu maintenant, c'est d'un monitoring au Gouvernement tous les six mois qui réunit un groupe de travail au sein même du Gouvernement, pour que l'on s'assure que les objectifs correspondent bien à la réalité. J'ai besoin de cette information pour savoir éventuellement adapter mes objectifs à la hausse ou à la baisse et mon niveau de soutien à la hausse ou à la baisse aussi.

Cela n'existait pas auparavant. Chacun travaillait un peu dans son coin. On a convenu d'une autre méthode, parce que l'ambiance au Gouvernement est telle que l'on peut se permettre de le faire. Tous les six mois, nous aurons – c'était la note du Gouvernement de jeudi, si mes souvenirs sont bons – un point au Gouvernement et l'on reconsidérera l'objectif théorique, le niveau de soutien et la pratique sur le terrain dans les deux filières essentielles où je n'ai pas la maîtrise de l'acceptation.

C'est une méthode concrète qui en vaut une autre, mais c'est peut-être mieux que des grandes cartes ou des grandes déclarations. Je ne dis pas que les grandes cartes ne sont pas nécessaires, je dis simplement que notre méthode est celle-là. Je pense que c'est un progrès, en tout cas dans la manière d'y arriver.

Sur l'accord, je suppose que c'est l'accord *burden sharing*. Il y a eu six ans de négociation, je ne suis là que depuis un an, cet accord est arrivé à un stade entre les trois Régions et le Fédéral. Au moment où je l'ai repris, les choses avaient avancé. J'ai donc repris au stade où il était et j'ai continué avec la même volonté que mon prédécesseur, je crois, à essayer de trouver un accord. Nous avons abouti à un accord le 23 octobre. On peut en discuter à l'infini et vous m'avez déjà entraîné sur ce niveau en disant : « Était-ce un projet d'accord, un bon accord, et cetera ? ». Je vous renvoie pour cela aux tweets des différents décideurs qui ne sont pas moi. De ce qu'en a dit Mme Marghem, de ce qu'en a dit Mme Schauvliege, de ce qu'en a dit le Premier ministre, qui se sont exprimés bien avant moi d'ailleurs en disant : « Je me réjouis de l'accord ».

Cet accord a ensuite été battu en brèche d'abord suite à une erreur du Fédéral. Cette erreur du fédéral, le Gouvernement flamand s'est retranché derrière pour dire que cela ne lui convenait pas, mais il n'a jamais précisé les contours. Bref, on aurait pu croire à la communication du Gouvernement flamand que, vu l'erreur dans le chef du Fédéral, il n'y avait qu'à corriger cette erreur et tout roulait. Mais il y avait du non-dit derrière la position du Gouvernement flamand. Nous nous sommes remis autour de la table, et cetera.

Nous sommes arrivés samedi passé non plus à un accord, là, les termes sont importants, puisque chat échaudé craint l'eau froide, mais à une proposition des quatre ministres qui ressemble étrangement à un accord des quatre ministres, on est bien d'accord, une formulation, une proposition que les quatre ministres s'engageaient à aller défendre devant leur Gouvernement. Moi, quand je m'engage à aller défendre quelque chose devant mon Gouvernement c'est qu'a priori, je suis d'accord avec ce que je vais défendre. Autrement, je ne vais pas devant mon Gouvernement.

Il se fait que le Gouvernement bruxellois s'est prononcé pour, la Wallonie, j'étais dans mon mandat et, dès lors, il n'y a même pas eu besoin d'une réunion du Gouvernement, mais des contacts informels ont eu l'occasion de se tenir avec les familles politiques.

Le Fédéral a marqué son accord, mais avec une réserve sur les PAM, excusez-moi, je ne suis pas un grand spécialiste, mais c'est un point qui n'avait jamais été discuté auparavant et donc on ne sait pas pourquoi ce problème des PAM revient à un moment donné dans une discussion alors qu'il n'avait jamais été évoqué.

Enfin, le Gouvernement flamand, vous connaissez la saga, nous a dit hier soir, tard le soir, après, je m'excuse de le dire, mais pour le coup, on ne peut pas reprocher à la Wallonie, au PS et au CdH d'avoir fragilisé le Premier ministre. Nous voulions que la Belgique – et je ne porte pas un amour immodéré à la majorité fédérale, vous en vous êtes déjà aperçu –, mais nous avons pensé, Mme Frémault et moi-même qu'indépendamment de nos combats politiques internes, le Premier ministre était le Premier ministre. Il s'exprimait au nom de la nation et que, dès lors, nous devons lui approcher notre soutien total pour aller s'exprimer devant les Nations unies.

Je vous ferais remarquer que nous avons largement avant le moment de sa prise de parole – c'est-à-dire la veille, quand même – marqué notre accord. Parce que je pense que les premiers ministres sont appelés, des coalitions sont appelées à varier et l'on espère être de la suivante et sans doute espérez-vous être ici à ma place.

Mais enfin, la position de la Belgique est, me semble-t-il, importante et je pense que nous avons marqué cet acte de responsabilité. L'accord nous convenait-il totalement ? Non. Avons-nous fait des efforts, énormément d'efforts et singulièrement la Wallonie, mais également Bruxelles pour nous mettre dans ces conditions-là ?

Le Gouvernement flamand a encore refusé utilisant un argument cette fois que comme on ne savait pas faire pire, il fallait faire mieux. Grosso modo. Ce n'est pas suffisant un accord. M. Bourgeois, le Ministre-Président disait : « J'ai fait des propositions à la Wallonie... » aux trois autres, d'ailleurs, pas seulement à la Wallonie, propositions qu'à l'heure où je vous parle, et les derniers renseignements que j'ai pris datent d'il y a une heure,

nous n'avons toujours pas reçues. Nous n'avons pas reçu ni de courriel, ni de fax, ni de proposition, ni de courrier, ni quoi que ce soit. J'ai pris langue avec ma collègue bruxelloise qui est la présidente de la Commission nationale du climat. Il y a donc un sens à ce que les propositions s'effectuent directement chez elle et non pas chez moi. Elle m'a bien indiqué qu'elle n'avait toujours rien reçu non plus. Après, si vous me demandez quelle est ma position par rapport à cela, je trouve cela surréaliste – je me suis déjà exprimé – peu respectueux et les qualificatifs me manquent pour qualifier la position.

Maintenant, pour cela, ne se remet-on jamais autour de la table ? C'est impossible, puisque de toute façon, à terme, il faudra un accord. Dire, maintenant : « Je tire l'échelle et je ne me mets pas autour de la table » n'a aucun sens. Se remettra-t-on autour de la table dans un jour, deux jours, dans six mois ou dans un an ? J'espère encore, mais c'est mon naturel, vous le connaissez. Franchement, je trouve que l'on aurait encore intérêt – pour parler du bonnet d'âne dont M. Stoffels a parlé – à aboutir avant la fin de la COP 21, de telle manière que, si l'on a eu le bonnet d'âne au début – on ne sait plus rien y changer – que l'on ait au moins diminué l'ampleur des oreilles de l'âne dont question avant la fin de la COP 21, mais cela ne dépend pas de nous. Cela ne dépend ni de Bruxelles ni de la Wallonie qui avons fait, je pense, toutes les propositions nécessaires pour aboutir.

Maintenant, encore une fois, s'il y a une demande de réunion, si la présidente nous réunit et si nous avons enfin la proposition flamande, voilà... Je vous ai répondu. Je ne sais pas être plus ouvert que cela, mais aussi plus courroucé. Je m'aperçois – et je n'ai jamais négocié d'accord avec la N-VA... J'avais négocié avec Geert Bourgeois sur les intercommunales et cela s'était d'ailleurs très bien passé, mais c'est – convenons-en – une partie de la majorité du Premier ministre qui a fragilisé le Premier ministre aux Nations unies. Quand je dis le Premier ministre, ce n'est pas l'homme ni le parti, croyez-moi, car s'il n'y avait que cela, j'aurais participé. Soyons de bon ton !

(Réaction d'un membre)

Non, ce n'est pas contradictoire. Au travers de la voie, c'est la Belgique que l'on fragilise et je pense qu'il n'est pas très élégant de le faire.

(Réaction de M. Crucke)

Monsieur Hazée, les critères de rénovation urbaine, on ne peut pas prétendre qu'il n'y en a pas. Je vous ai dit toute ma difficulté à le faire, mais pour bénéficier du crédit dans la rénovation urbaine, il faut d'abord avoir mené une opération de rénovation urbaine. Vous ne pouvez pas, demain, me demander des subsides pour la rénovation urbaine. Mener un dossier de rénovation urbaine prend un à deux ans d'étude avec des bureaux

d'études. Ces critères, à l'intérieur des périmètres reconnus, car je pense que c'est de cela dont vous parliez, sont-ils définis ? Non. Vous me demandez quels sont les critères que j'applique, c'est *first in first out*.

À partir du moment où ces zones ont été reconnues sur base d'une étude, on peut estimer qu'en l'état actuel de la législation, ces périmètres ont été reconnus prioritaires par la Wallonie, par moi, par mes prédécesseurs. Qui suis-je donc, moi, pour aller dire à M. Fourny ou à un autre : « Non, ta zone, bien que ce soit de la rénovation urbaine, je ne subsidie plus ». Tant que le PDU n'est pas en place qui, lui, comportera un certain nombre de critères, je continue avec les méthodes qui étaient les miennes, mais je veux bien être tout à fait transparent sur les projets qui ont été retenus au cours de la législature et vous en communiquer la liste. Je ne dis pas qu'il n'en faut pas, Monsieur Hazée, mais je dis qu'il n'y en a pas et que, dès lors, je suis en train de redéfinir la politique, mais on mettra au moment des PDU, si vous le voulez bien. Les critères, j'y ai donc répondu.

Pour la prime, vous vouliez savoir pourquoi les crédits d'engagement augmentent et vous voulez illustrer, par là, qu'il y avait une insuffisance. Non. C'est simplement que le dossier n'est à l'engagement qu'au moment où il est complet. Il se fait que je suis parfois en insuffisance de crédits d'engagement pour des dossiers remontant à trois ou quatre ans et je n'ai aucun moyen de le savoir, mais ce n'est en rien le moratoire. Encore une fois, croyez-moi, mais si vous voulez, je vous fournirai l'ensemble des chiffres, il y a au moins autant de dérapages du Gouvernement. Les crédits que je sollicite sont au moins autant dus au Gouvernement précédent qu'au moratoire, si pas plus au gouvernement précédent, mais encore une fois, c'est un débat d'arrière-garde. Le débat, pour moi, maintenant, c'est : « Mes crédits sont-ils suffisants et les mécanismes suffisamment performants ? ». Après, je dois assumer le plus rapidement possible, la charge du passé. Ce que j'en retiens, c'est qu'il y a eu des investissements, c'est que le secteur de la construction a peu tourné et que l'on a sans doute amélioré nettement la situation du bâti et la situation du développement énergétique.

Après, on peut toujours s'interroger sur des bilans.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai noté que c'est vous qui avez lancé le débat, il y a quelques mois.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pas du tout.

M. Hazée (Ecolo). - À un moment donné, les débats peuvent être considérés comme d'arrière-garde, aujourd'hui, mais le débat, c'est vous qui l'avez lancé en vous faisant fort de trancher avec le passé.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pas du tout.

M. Hazée (Ecolo). - Moi, ce que j'ai contesté, c'est la diminution des crédits, depuis le début de l'exercice budgétaire 2015, mais au-delà de cela, c'est vous qui avez fait la comparaison.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je dois à la vérité de dire que ce n'est pas tout à fait correct, dans l'analyse. Je n'ai jamais parlé du passé. J'ai mis mon mécanisme en place. Je ne retourne jamais sur ce qu'il se passe dans mon dos, je ne regarde jamais le rétroviseur, mais simplement, un de vos collègues est simplement intervenu non pas une fois, non pas deux fois, mais dix fois pour me dire que si mes demandes explosaient, c'était à cause du moratoire. Après la dixième question, j'ai répondu : « Je vais rétablir la vérité ». Le débat est derrière moi. On peut s'étriper pendant 10 ans autour du sujet, on n'aura pas fait avancer le schmilblick.

Les associations, je n'ai pas les mêmes informations que vous. On me dit que le retard est un peu plus conséquent qu'il ne l'était l'année précédente, mais que c'est à peine un mois. Si une association a un problème particulier, je les invite donc à se faire connaître et j'essaierai de trouver une solution.

Sur le bonus logement, là aussi, inutile de faire peur et de fragiliser le secteur et les citoyens. Il est vrai que les textes seront votés, je l'espère, présentés devant le Parlement au mois de février, que l'information vers ceux qui sont chargés de la mise en place, les banques et les notaires, elle partira après la première lecture au Gouvernement quand nous aurons les certitudes juridiques. Il n'y aura d'ailleurs que deux lectures au Gouvernement et, s'agissant d'une loi fiscale, c'est au moment que l'on remplit sa déclaration fiscale que l'on a besoin de savoir.

Ce que je partage avec vous, c'est le fait que vous n'achetez pas une maison, si vous n'êtes pas certain de la déduction que vous pourrez avoir. C'est pour cela que l'information va partir très vite vers ceux qui sont sensés la dispenser, car quand on achète un bien, on va rarement voir le ministre ou la Région wallonne.

M. Hazée (Ecolo). - Avant que le Parlement ne se prononce.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Avant que le Parlement se prononce. J'en assume tout à fait la paternité.

Monsieur Stoffels, d'abord, vous avez raison : la Région wallonne n'est pas une île. Enfin, si nos amis flamands continuent à ne pas vouloir une négociation sur le climat, elle sera bientôt une presqu'île. De toute façon, cela prendra quelque temps, mais...

(Réaction de M. Stoffels)

Nous verrons, à ce moment-là, le phénomène de migration climatique.

Sur la NZEP, c'est évidemment un choix entre ambition et équilibre. On peut vouloir que toutes les maisons de Wallonie soient passives et s'apercevoir que la conséquence, c'est que l'on ne construit plus aucune maison en Wallonie, car le surcoût sera tel. Ici, pour la NZEP – et M. Crucke m'a aussi imposé la question – nous avons négocié avec le secteur de la construction et nous sommes arrivés à quelque chose qui les agréait au regard de la directive européenne qui nous est imposée de l'extérieur.

Aujourd'hui, je pense pouvoir dire que le secteur, dans toutes ses composantes – auteurs de projets, secteurs de la construction – se félicitent du rapport qu'ils ont eu avec mon cabinet, mon administration et du compromis auquel on est arrivé. Il est vrai que celui-ci induit une augmentation de 5 % du coût des constructions, mais cette augmentation comparée à ce qui était prévu – de l'ordre de 20 % qui a inquiété le secteur – paraît au secteur et aux analystes du secteur – je vous invite à aller les rencontrer – raisonnable au regard des économies que les normes NZEP vont générer.

Par contre, à leur analyse toujours, des augmentations de 10 %, 15 %, 20 % ne paraissent pas raisonnables ou, en tout cas, auraient un effet négatif sur la décision même de rénover ou de construire. Je vous renvoie à leurs analyses, vraiment, pour le faire. Ils ont, d'autre part, voulu que les procédures soient les mêmes entre la Région flamande et la Région wallonne ; ce que nous avons réalisé. Franchement, on a travaillé avec eux.

Écopack, Accesspack, c'était M. Stoffels, mais la NZEP aussi, précisant que le point sera présenté au Gouvernement le 17 décembre, donc tout prochainement.

Voilà, Monsieur le Président. Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. le Président. - Comme nous l'avons prévu, si vous le voulez bien, dans ce troisième tour, pas d'éléments nouveaux. C'est pour réagir à des propos de M. le Ministre, de poser un complément de question par rapport à cela, parce que je vois que M. Bouchez...

Je ne vous cède pas encore la parole, Monsieur Bouchez ! Un instant.

Comme je vois que vous demandez la parole, mais que vous n'êtes pas encore intervenu, s'il vous plaît, nous avons convenu de travailler comme cela, vous ne venez pas avec des éléments nouveaux.

(Réaction de M. Bouchez)

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - C'est simplement une question de méthodologie. Vous prévoyez combien de tours ? Je sais bien que faire le tour c'est gai, de refaire le tour c'est encore mieux, mais à un moment donné, « Répète et Répète sont sur un bateau... » C'est toujours la même chose.

M. le Président. - Monsieur Collignon, vous savez que nous sommes dans le budget. Il n'y a donc pas de limites par rapport à l'exercice. Je pense que vous avez compris, par les propos que je viens de tenir juste à l'instant, que je voudrais bien que l'on arrive vers la fin. Je ne savais pas être plus clair.

M. Collignon (PS). - C'est juste ce que je voulais entendre, vous êtes merveilleux et nous vous faisons confiance.

M. le Président. - Je n'en demandais pas autant.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, j'ai une question qui est jointe au budget, je la pose donc maintenant ?

M. le Président. - Il y a deux solutions, Monsieur Crucke, soit vous la posez maintenant ou alors au moment où l'on ira dans l'exposé particulier, mais vous pouvez la poser maintenant.

M. Crucke (MR). - Sur le Housing First, je vais la poser maintenant, alors.

M. le Président. - Cela avait été convenu, donc cela ne pose aucun problème.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, dans le cadre du Plan de la lutte contre la pauvreté, mais aussi de la lutte contre le sans-abrisme, vous savez que la politique du Housing First est politique qui permet de ramener vers ce que l'on appelle une socialisation des personnes dans le cadre d'une solution globale, celle du logement, mais le logement étant l'élément qui permet de retrouver d'autres équilibres périphériques au logement comme le travail, l'aide médicale, la stabilité sur le plan social et familial, politique qui a été mise en place par le Fédéral et qui semble avoir apporté un certain nombre d'effets extrêmement positifs, si l'on entend les opérateurs qui travaillent dans ce dossier.

Cette politique va retomber dans les mains de la Région, puisqu'en avril 2016 c'est la fin du processus fédéral. C'est le transfert vers la Région. Ce que je voulais avoir comme précision, Monsieur le Ministre, on en a déjà parlé ensemble et vous m'avez dit qu'il y a un rapport qui va être déposé au mois de juin. Il y a un rapport d'évaluation qui va être déposé au mois de juin, mais on est aussi dans une période qui est transitoire et les opérateurs souhaitent connaître la perception du Gouvernement wallon, des deux ministres en charge de cette politique, puisqu'il y a le Ministre Prévot

également et il y a vous. Vous êtes tous les deux en charge.

Que va-t-il arriver ? En avril, tout va-t-il cesser ? Le château de cartes s'écroulerait ? Finalement, tout le travail qui a été effectué, ce serait un travail qui serait sans doute perdu. Si l'on reprend la politique, on devrait recommencer *ab initio* ? Y a-t-il une formule qui est dégagée dans le budget ? Je ne l'ai pas vue, mais ce n'est pas parce que je ne l'ai pas vue qu'elle n'est pas inscrite dans le budget. C'est une des questions que je vous pose. Dans le budget, a-t-on prévu cette phase transitoire en attendant l'évaluation qui devra également poser le débat ?

C'est une question à la fois d'assurer une pérennité à une politique qui a été menée et qui produit des effets positifs et pour rassurer, à la fois ceux qui bénéficient de cette politique et ceux qui sont les opérateurs qui ont permis l'éclosion de solutions reconnues pas tous comme étant des solutions dans des problèmes extrêmement difficiles où ce travail méticuleux, personnel, très proche de la personne en difficulté, permet de trouver, comme je l'ai dit, heureusement, des opportunités de solution.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Très brièvement, Monsieur le Président, sur les associations relatives au développement durable, elles lieront vos propos. J'invite celles qui ont des difficultés lourdes tenant compte de ses retards à se faire connaître chez vous.

Sur les primes, oui, effectivement, à un moment donné, nous avons réagi, lorsque vous avez cherché à fonder votre moratoire sur un constat par rapport aux crédits tels qu'ils ont été engagés dans le passé. Après, vous n'avez pas aimé les commentaires que l'on a exprimés, mais au bout du compte, ils résultaient de votre motivation relative à la mise sur pied de ce moratoire.

J'entends qu'il y a un délai qui est nécessaire pour que les factures arrivent et je pense que l'on n'a d'ailleurs pas fini de payer celles qui sont issues de ce dérapage lié au moratoire. Au bout du compte, je peux en tout cas vous rejoindre sur le constat que, ce qui est nécessaire, c'est que des crédits soient prévus et que cette politique soit développée, puisque bien évidemment, elle est fondamentale pour permettre d'avancer vers les rendez-vous internationaux et le défi climatique.

Enfin, troisième et dernier point, pour ce qui concerne le bonus, j'entends que vous assumez vos responsabilités, mais cela reste un peu une certaine forme de bras d'honneur à l'égard du Parlement, un peu comme une logique de pouvoirs spéciaux où le Gouvernement décide et où, peu importe le débat qui suivra, les amendements seront en fait de facto

impossible et donc, de ce point de vue, c'est évidemment un bras d'honneur au débat que l'on peut avoir dans un parlement.

M. le Président. - Y a-t-il encore des demandes d'interventions ?

(Réaction de M. Bouchez)

J'ai dit pas d'éléments nouveaux, la commission l'a décidé comme cela. Je vous propose de revenir dans l'exposé particulier.

(Réaction de M. Collignon)

M. Bouchez (MR). - Justement, Monsieur Collignon, je crois qu'il ne faut pas attendre le prochain attentat et je trouve que la blague est d'un goût douteux.

(Réaction de M. Collignon)

J'ai de l'humour, mais vous savez, pour faire de l'humour, il faut du talent. Tout le monde n'a pas de talent.

(Réactions dans l'assemblée)

La seule chose, Monsieur le Président – et ce n'est pas un reproche à votre égard –, mais cette façon générale, dans le fonctionnement, je pensais qu'après que le Ministre s'exprime, il y avait les répliques, et puis on intervenait.

M. le Président. - Je vous renvoie au règlement et vous verrez que votre interprétation des choses n'est pas la bonne.

M. Bouchez (MR). - Encore une fois, ce n'est pas un reproche à votre égard, Monsieur le Président, c'est par rapport à l'institution où il n'y a jamais deux fois la même règle d'une commission à l'autre et c'est assez perturbant.

Soit ! Vous me permettez de le faire, soit je reviendrai dans les articles.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne vais plus m'étendre sur la dernière question de M. Crucke, mais c'est important, le Housing First.

Vous l'avez dit : c'est une politique qui est héritée du Fédéral. C'est le ministre de l'Action sociale qui pilote, mais je suis étroitement associé, en tant que ministre du Logement, et nos cabinets travaillent de concert en collaboration avec celui du Ministre-Président et l'on se voit pour voir quelles sont les suites à donner actuellement au programme au niveau régional.

Mon implication – vous me demandez pourquoi il n'y a pas de traduction budgétaire – c'est parce que mon implication, dans le projet, vise surtout à inciter ou à permettre aux sociétés de logement de service public de soutenir le projet, en accordant des dérogations au mécanisme actuel d'attribution. Mon prédécesseur, d'ailleurs, l'avait envisagé comme tel, puisqu'il avait donné une dérogation pour huit logements à la Sambrienne de Charleroi, mais aussi de renforcer le rôle des capteurs logement pour sensibiliser les propriétaires privés à cette initiative, Housing First.

Mon intervention est importante, mais à ce stade, elle est encore assez limitée.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - J'entends bien qu'il y a une réunion interministérielle qui est prévue entre le ministre-président, M. Prévot et vous-même. Cela veut-il dire qu'il y a un engagement pour trouver une solution avant le mois d'avril ? Parce que, là, on est dans une mesure de *dead or alive*, pour les opérateurs. C'est ce qu'ils demandent : pouvoir être rassurés. Que vous deviez vous voir ensemble, je peux comprendre, puisqu'il y a plusieurs implications dans...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je n'ai pas la compétence. Cela dépend du ministre en charge qui doit...

Si vous voulez mon avis, oui, mais il y a un ministre en charge. On doit se réunir et faire des propositions.

M. Crucke (MR). - Je poserai la question au ministre Prévot.

M. le Président. - Je vais, ici, clôturer la discussion générale. Nous allons commencer l'exposé particulier.

Avant cela, y a-t-il des demandes d'intervention concernant le dispositif des recettes et des dépenses, puisqu'il y a des articles bien précis à ce sujet ? Je vous propose de, d'abord, poser vos questions sur le dispositif, que le ministre réponde, puis nous arriverons aux divisions organiques et aux différents programmes, et puis les organismes d'intérêt public. Il y en a quatre, comme je l'ai rappelé au début de la commission.

Concernant le dispositif, la parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - On pourrait évoquer plusieurs articles et c'est ce que l'on a fait lors de la discussion générale. On pourrait évoquer l'article 8 sur le Fonds des communes. On reste sans le document qui permettrait d'apprécier le propos du ministre sur la redistribution. On en a parlé. On pourrait parler de l'article 94, le lien avec la circulaire, mais on suivra cela quand elle arrivera. On pourrait parler de l'article 211 relatif aux associations environnementales, on vient de le faire. Il y en a un sur lequel je voulais revenir en dehors de la

discussion générale, c'est l'article 45 pour donner suite à la remarque de la Cour des comptes.

Cet article, en fait, c'est l'article qui porte sur les subventions qui n'ont pas de base décrétable. La cour, d'une part, fait une remarque de procédure en contestant...

M. le Président. - C'était quel article, Monsieur Hazée ?

M. Hazée (Ecolo). - L'article 45, il est assez long, c'est à la page 22 du programme justificatif du ministre, relativement au programme 16.11 et 16.12 où, à plusieurs reprises, il est fait mention d'une condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014, traduisant cette réduction. L'an dernier, la cour avait dit : « Modifier les arrêtés par un décret, ce n'est pas régulier ». Elle le réédite. Ma foi, le Gouvernement peut garder son appréciation sur le sujet. Elle ajoute, ici, une remarque en disant : « Non seulement, je n'aimais pas la technique, mais en plus, en l'espèce, elle est devenue sans objet, puisque l'on fait référence à un événement qui, lorsque le texte a été écrit, était futur, condition résolutoire de quelque chose qui devait intervenir, d'ici la fin de l'année, de l'année dernière, c'était le sens du dispositif l'an dernier. Ici, on le réédite dans le budget 2015, en 2015 pour le budget 2016. La formulation n'a donc en fait pas de sens ». C'est ce que la Cour des comptes nous dit. Je voulais relayer cette observation. Ce texte revient à trois ou quatre reprises dans l'article 45. On a donc, là, plusieurs alinéas qui, en fait, n'ont pas de sens, puisque l'on suspend le propos à une condition résolutoire de quelque chose qui devait avoir lieu au 31 décembre 2014, mais dont nous savons, aujourd'hui, au moment où l'on se parle, que la chose a eu lieu, puisque c'est ce que le Gouvernement a fait dans la logique de son conclave budgétaire de l'an dernier. J'ai l'impression qu'il y a, là, un travail de toilette que le Gouvernement pourrait amener avant l'adoption du décret, pour ce qui concerne cet article. C'était simplement le relais du propos de la Cour que je voulais faire.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - C'est sur les articles 210, 211, 212, qui concernent le fonds Énergie. Je n'ai pas eu la réponse du ministre concernant ces aides qui sont attribuées aux associations environnementales et écologistes. J'avais signalé tout à l'heure au ministre que les rapports d'activité 2012 n'étaient plus déposés. Voilà, ici, on continue à alimenter. Je vois bien que les articles ne sont pas vides. Il y a un système d'alimentation qui continue à exister, mais on ne sait pas ce que l'on fait de cet argent, puisque l'on ne dispose pas du rapport. Je pense qu'il faut exiger que ces rapports soient transmis.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai oublié de vous

répondre, parce que j'avais déjà répondu largement sur le fonds Énergie ce matin, sauf sur cet aspect des choses. Les rapports 2010, 2011, 2012, 2013, c'est transmis au Gouvernement. Cela va vous arriver.

(Réaction de M. Crucke)

Les rapports de 2012, 2013 et 2014, pardon.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Cela concerne les articles 38, 81, 94, 25, 89, 208, tout ce qui relève de la politique des grandes villes.

C'est peut-être un peu plus large, mais au moins, on a tout.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Avec raison, comme j'ai renvoyé M. Maroy, vers le ministre Lacroix.

M. Bouchez (MR). - La question traite du radicalisme et des 10 millions d'euros, globalement. Il y a une partie dans la politique des grandes villes, mais le ministre Lacroix a annoncé un investissement de 10 millions d'euros, globalement, de la Wallonie sur la lutte contre le radicalisme : 5 millions dans la politique des grandes villes et il y a trois autres programmes qui sont également concernés, puisque chez vous, il n'y a que la politique des grandes villes. Il y a 7 millions d'euros en tout. Il y a également votre collègue, Mme la Ministre Tillieux – je pense – et M. le Ministre Prévot, si je ne dis pas de bêtise. Voilà les trois ministres.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Exact. Comme cela, on recompose le paysage.

J'aurais un propos peut-être plus général et, ensuite, plus particulier sur vos compétences. La vraie question est de savoir à quoi vont servir ces 10 millions d'euros. Je sais que c'est à la mode de parler de la lutte contre le radicalisme. Je crois aussi qu'il ne faut pas non plus faire quelque chose pour dire de faire quelque chose.

Il y a deux remarques que l'on pourrait formuler. La première est de se dire : véritablement, sur la base d'un diagnostic, a-t-on considéré qu'en renforçant la politique des grandes villes, on allait lutter contre le radicalisme ? Permettez-moi d'en douter, quand on voit les nouveaux profils. Je dis les nouveaux profils, parce que pendant des années, on a vécu avec cette illusion que l'exclusion sociale, la discrimination a entraîné ou en tout cas pouvait expliquer une entrée dans du radicalisme ou dans du repli sur soi.

On voit, à l'heure actuelle, que c'est totalement battu en brèche. Toutes ces idées sur le vivre ensemble qui ne fonctionnerait pas et qui alimenteraient le radicalisme ou tous les replis sur soi ne correspondent pas du tout à la réalité, puisque l'on se rend compte que pas mal de

jeunes partis, par exemple en Syrie, d'autres qui ont commis des actes sur notre territoire, étaient plutôt issus de ce que l'on peut appeler les classes moyennes et étaient insérés. Certains – beaucoup d'ailleurs – avaient un emploi qu'ils ont décidé de quitter, étaient mariés, avaient des enfants. Ils sont parfois même partis en famille, en Syrie. L'image classique de vouloir lier condition sociale, discrimination et alors une entrée dans des formes obscures de mouvement n'est plus du tout avérée.

Je m'interroge sur cet intérêt de vouloir travailler sur la politique des grandes villes et, surtout, sur quel programme. Est-ce du saupoudrage ? On peut le penser, puisque l'on ajoute 5 millions d'euros d'un côté, 2 millions d'euros de l'autre, cela fait 7 millions d'euros sur l'ensemble de vos programmes. Mais on garde les cinq grandes villes traditionnelles, on ajoute deux villes complémentaires : Verviers et Mouscron pour ne pas les citer. Là, ce sont les 5 millions d'euros de plus. Vous avez 2 millions d'euros pour permettre à des villes qui ne sont pas dans les programmes politiques des grandes villes et qui ne sont pas les deux que vous venez d'ajouter, de jouir de ces budgets. On peut s'interroger de savoir à quoi va correspondre, réellement, ce saupoudrage. Sept millions d'euros sur l'ensemble des villes et communes de Wallonie, que peut-on faire avec cela ? Si c'est pour organiser des matchs de foot dans les quartiers et que l'on pense que c'est cela qui va lutter contre le radicalisme, moi, je veux bien. Je sais que la ministre de l'Enseignement, par exemple, pense que c'est une pièce de théâtre qui va résoudre nos problèmes. Elle se dit que si quelqu'un est prêt à partir en Syrie, il va voir cette fameuse pièce de théâtre « Djihad » et que, du jour au lendemain, la personne va dire : « Je défais ma valise, je ne suis pas trop mal mis en Belgique ». On peut le croire, cela n'a jamais tué personne d'être naïf, mais à un moment, il faut aussi être responsable par rapport aux fonctions que l'on occupe.

Premier aspect, qu'en est-il du saupoudrage, quels sont les politiques qui se cachent derrière ? Je peux comprendre que, pour les tenants de cette politique sociale de chaque fois chercher des critères sociaux pour expliquer les comportements des individus, c'est clair que cela met fortement en branle l'ensemble de leur théorie que l'on nous rabâche depuis des années, en disant que les gens ne sont pas tellement responsables de leur acte. C'est plutôt ce que la société fait d'eux qui explique la situation. C'est un peu facile et cela ne correspond pas à une vision de nos sociétés où l'individu doit travailler et aussi à son émancipation et à la liberté nécessaire pour le faire.

L'autre angle, pourquoi avoir ajouté des moyens supplémentaires ? Sur 10 millions d'euros, ne pouvait-on pas, à un moment donné, envisager un transfert de moyens, soit une redirection de certaines politiques déjà menées dans la politique des grandes villes, soit sur d'autres budgets, en matière de cohésion sociale, tout ce qui relève également de la politique des grandes villes ?

Sur cette base, refaire un fonds considérant que, compte tenu du climat budgétaire, l'on pouvait alors réfléchir à réallouer des moyens.

Troisième aspect, dans quelle mesure ces politiques vont-elles s'inscrire avec une politique plus globale ? La lutte contre le radicalisme, on n'a certainement pas la solution en Wallonie. Je ne dis pas qu'on l'a au niveau national et l'on ne l'a même pas au niveau européen et international. Personne ne peut se prévaloir de dire, il suffit de faire cela et l'on réglera le problème.

Y a-t-il une coordination des politiques que vous comptez mener avec les niveaux de pouvoirs supérieurs, avec des experts, des sociologues, des personnes qui travaillent sur ces questions de sécurité de terrorisme, l'ensemble de nos organismes compétents en la matière ? Il est important d'avoir une politique globale sur cette question.

Dernier point, sur le montant arrêté. Pourquoi 10 millions d'euros ? De façon assez naïve, pourquoi pas 5 ou 15 ? À un moment donné, ce chiffre repose-t-il sur des choix de politique prédéterminés ? On a dit, pour mener ces politiques, on a besoin de 10 millions d'euros ou est-ce qu'à un moment donné, on a regardé un peu ce que l'on pouvait faire, on s'est dit, on va mettre 10 millions d'euros parce qu'il faut bien mettre un montant et en avant pour 10 millions d'euros, on verra ce que l'on peut faire. Auquel cas, on peut s'interroger sur l'efficacité des politiques qui sont menées.

Je crois, pour conclure, qu'il ne faut pas vouloir faire de la lutte contre le radicalisme quelque chose que l'on doit faire, parce qu'il faut le faire. Tout le monde travaille à cela, la moindre commune va établir son plan de lutte, pour bien montrer aux habitants que l'on a bougé. Le Gouvernement a annoncé des mesures intéressantes, par exemple, dans sa compétence en matière de reconnaissance et de gestion des cultes. Des éléments sont intéressants et relèvent directement de ces compétences.

Pour le reste, je crois que quand on n'a pas les matières les plus adéquates, à mes yeux, pour répondre à ces difficultés, on a d'un côté tout ce qui est répression, même si c'est trop tard quand on arrive au niveau de la répression. Pour le reste, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait faire beaucoup plus. Quand on a l'enseignement, la culture, le sport, on a toutes les politiques pour mener la prévention. C'est peut-être là que le focus devait être fait. Là aussi, je parlais de lien avec le Fédéral, quels sont les liens avec les politiques menées avec la Fédération-Wallonie-Bruxelles ? Eux, aussi, compte tenu des moyens budgétaires, n'ont pas beaucoup de marge à dégager sur ces politiques. On n'en a pas beaucoup, ce serait peut-être intéressant de les réunir et de mener une politique commune en la matière pour justement ne pas dupliquer.

L'addition de petits projets ne fera jamais une politique. Mes craintes, c'est qu'avec cet argent, on en ait un peu dans une ville. Que dans cette ville-là, l'on décide d'organiser un tournoi de football une fois par an, un autre fera un barbecue, on va peut-être aménagé la maison de quartier et avec cela objectivement, ce sont les mêmes politiques que l'on mène depuis 30 ans. On a vu que cela n'a pas empêché, justement, des catégories sociales auxquelles on ne s'attendait pas, de tomber dans les bras, non pas d'une religion qui aurait dérapé ou en tout cas, certains qui auraient dérapé dans l'exercice de leur religion, mais tout simplement d'une idéologie au même titre que d'autres que l'on a pu connaître dans l'histoire et qui donne l'impression à certains de répondre à leur question. Il n'est nullement question de religion par rapport à ce débat, mais plutôt à quelques personnes qui arrivent à manipuler un grand nombre d'autres personnes.

M. le Président. - Sur le dispositif, d'autres questions ? Non.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur Bouchez, c'est marrant, quand vous formulez une question, j'ai toujours l'impression que vous préjugez de la manière dont je pouvais répondre. Vous abordez toujours les aspects de la société qui ne sont pas du tout ce que je compte faire, ni ce que je vais faire.

Par exemple, vous parlez de critères sociaux et vous les liez à la radicalisation, ce n'est pas du tout mon propos. Je n'ai jamais évoqué, pas le moindre moment, pas le moins du monde, cet aspect des choses.

Je n'ai pas la compétence sur le plan radicalisme. Très clairement, pour l'aspect coordination, il s'agit du ministre-président, mais j'ai un aspect non négligeable. C'est un plan transversal.

Quelle est ma compétence ? Vous l'aurez noté, les villes et les cultes, grosso modo. Qu'avons-nous prévu ? Anticiper de 5 millions d'euros la Politique de la grande ville, PGV, qui est régionalisée et 2 millions d'euros complémentaires pour les PCS. Pourquoi ? Dans les sept villes de la politique retenues aujourd'hui pour la politique de la ville, elle était censée démarrer en 2017. On sait que Verviers connaît des problèmes aujourd'hui. Il y a 5 millions d'euros pour les grandes villes, ce n'est pas que l'on va prendre 5 millions d'euros et que l'on va diviser dans une clé de répartition entre les sept villes, ce qui ferait quelques centaines de milliers d'euros par ville. Non, on va d'abord s'occuper de Verviers et de Mouscron qui, aujourd'hui, sont des grandes villes et n'ont pas de moyens particuliers. C'est important, Verviers en tout cas. C'est souvent stigmatisé.

Deuxième élément, je ne dis pas que les problèmes sociaux préfigurent quelque part d'un entraînement vers

le radicalisme. Par contre, c'est clair que le radicalisme se développe plus en milieu urbain qu'il se développe en milieu rural. Dès lors, ce sont les villes – vous me demandez sur quel critère – qui m'ont sollicité pour anticiper ce crédit. Je n'ai pas fait une grande étude pour savoir où il fallait investir. Je réponds à la demande des grandes villes, dont Mons fait partie, d'anticiper ce phénomène. Les sept villes sont aussi d'accord de privilégier les deux où il n'y a pas encore eu d'intervention.

Comme j'ai défendu auprès du Gouvernement le fait que, si le radicalisme touchait avant tout les grands centres urbains, il n'exclut pas d'autres villes qui ne sont pas des grandes villes, ni au terme de ce que l'on appelle la PGV, ni même au terme des villes retenues dans les FEDER, mais qui sont généralement en périphérie urbaine, qui sont des noyaux urbains denses, mais qui échappent au bénéfice de cette politique.

Là, j'ai obtenu 2 millions d'euros supplémentaires de moyens pour faire – il n'est pas question d'aller vers l'ensemble des 160 PCS en leur disant : « Viens, on redivise », non, c'est un appel à projets vers les communes qui doivent justifier d'un problème de radicalisme sur leur territoire. Je réunis les bourgmestres jeudi pour bénéficier d'une partie de ces enveloppes pour mener des projets particuliers.

Quels sont ces types de projet ? Je ne pense pas, vu l'importance de l'objet, que ce soit en organisant des matchs de foot ou autre chose, que l'on va sortir de l'urgence de ce phénomène. Simplement, nous n'avons pas la compétence radicalisme. Nous venons en complément et en concertation avec le Fédéral. Là aussi, c'est comme le climat, le sujet est suffisamment important pour que l'on ne s'oppose pas sur ce type de sujet.

Très clairement, on ne développera pas d'actions qui n'auront pas été concertées avec le Fédéral et notamment avec l'OCAM, y compris pour la sélection des projets. Vous allez voir, quand il y a 2 millions d'euros – ce n'est pas énorme, on en convient –, mais quand je vais faire l'appel aux 262 parce que je suis obligé, on est capable de me trouver des problèmes de radicalisme et vous avez raison, sur ce point, dans l'ensemble des communes wallonnes. Non, on sait bien que ce n'est pas le cas, mais il y a des problèmes particuliers qui ont été relevés, des lieux particuliers relevés par l'OCAM.

Qu'est-ce que je compte en faire ? Deux choses. Un, ce ne sont pas des moyens budgétaires, c'est de revoir le décret culte, je ne vais pas rentrer sur toute l'explication, mais ce qui me tient le plus à cœur dans ce décret, c'est de rendre plus transparent l'origine des financements. Cela le décret est aussi une compétence fédérale, mais nous avons la tempérance du temporel du culte.

On sait qu'une partie des financements peuvent passer par là. Pour que le Fédéral ait les outils ou la Fédération Wallonie-Bruxelles de prévention ou le Fédéral de répression, nous devons pouvoir – nous qui sommes aux compétences du temporel du culte – leur fournir les informations nécessaires. On va agir sur ce plan.

Deux, je ne parle pas, non plus en tout cas uniquement de la religion musulmane, il existe une multitude, il est clair qu'aujourd'hui la radicalisation vient essentiellement de là, mais il y a bien d'autres formes de radicalisation que l'on pourrait relever, les phénomènes sectaires en sont une. C'est quelque part les églises, des lieux de culte en tout cas qui se développent en dehors de tout cadre légal.

C'est encore pire que les problématiques issues des cultes qui peuvent venir de certains lieux de cultes reconnus.

Il faut être tout à fait prudents sur le sujet. L'idée est de donner aux villes la possibilité d'abord d'en faire l'inventaire, ce qui aujourd'hui n'existe pas en réalité. En effet, si nous décidons de nous réunir – ces réunions se font sous l'égide de la loi sur la liberté de l'association – on est tenu et il faut réaliser l'inventaire, transmettre les informations au niveau fédéral qui peut alors juger si tels ou tels endroit, lieu, manière de professer est dangereux et alors donner autorité administrative aux bourgmestres soit de faire fermer des lieux de cultes, soit simplement que le Fédéral organise de faire fermer – encore, non pas vu sous l'angle de la liberté d'association, mais sous l'angle de considération administrative propre aux villes et aux communes.

Grosso modo c'est : « Suis-je en ordre incendie ? », cela par contre c'est de la responsabilité, déjà aujourd'hui des bourgmestres, le problème c'est qu'ils n'en ont pas toujours l'information.

L'idée générale est d'avoir cette information. Pour l'aspect sécurité, il n'est pas dans notre intention de traiter cet aspect sécurité, nous n'en avons pas les capacités, ni les compétences, et c'est de travailler avec le Fédéral qui prendra, dans la sphère de compétences qui est la sienne, aura les informations pour juger de la pertinence ou non d'intervention, de suivi, tout ce que l'on fait en termes de sécurité et qui échappe largement à ma compétence.

Voilà, un peu brossées, les grandes données de ce problème.

M. le Président. - Il y avait des questions de M. Hazée aussi. Vous avez raison, l'article 45 – observation de la Cour par rapport à cette...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sincèrement, je relirai les avis de la Cour des comptes et, le cas échéant,

on fera un amendement, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je remercie le ministre pour ses éléments de réponses. Simplement deux aspects pour la gestion temporelle du culte. Ce n'est pas une compétence nouvelle, ce que vous venez d'évoquer, ces possibilités de fermeture à partir du moment où l'on informe les communes, c'est une compétence de la Région depuis une quinzaine d'années, peut-être un peu moins, début des années 2000. En tous les cas, cela n'a rien à voir avec les programmes que vous avez évoqués. On va peut-être le faire de façon plus attentive.

On le sait, il y a une difficulté aussi par rapport à l'organisation des différents cultes, c'est clair que la religion catholique est peut-être « plus simple » de par sa hiérarchisation, c'est plus évident, on a un clergé donc, on a des référents qui sont reconnus et une hiérarchie qui permet d'avoir une discussion plus simple, d'avoir une reconnaissance des lieux plus simple. Ce qui n'est pas le cas au niveau de la religion musulmane où là, il n'y a pas cette tradition, cette culture du clergé et de l'organisation pyramidale donc, cela n'aide pas.

Cela n'aide pas d'ailleurs l'exécutif des musulmans de Belgique qui ont toute une série de difficultés par rapport à la représentativité. On le sait, très peu de mosquées sont reconnues parce que cela coïncide aussi par rapport à celles en tout cas existantes parce que cela coïncide aussi au niveau de l'exécutif, au niveau du travail administratif. C'est une structure très difficile à mettre sur pied par des raisons historiques et qui, à ce niveau-là, dépend du Fédéral.

Ce qui dépend de vous, c'est justement la gestion de ces lieux de cultes et, par rapport à cela, encore une fois, ce n'était pas une politique nouvelle. Cela n'a rien à voir avec les nouveaux moyens que vous développez.

Je vous avais interrogé sur les projets qui étaient évoqués. Je ne sais pas si vous pouvez être plus précis parce que, vous avez dit que Verviers et Mouscron c'était – si j'ai bien compris – des demandes de leur part.

Vous avez des communes qui sont, en tout cas peut être pas uniquement ces deux communes-là, mais vous avez indiqué que c'était les communes qui avaient fait des demandes auprès de vous pour avoir des moyens et développer des politiques et que les cinq grandes villes avaient accepté qu'il y eût plutôt une urgence, en particulier sur Verviers.

Par rapport à cela, que peut-on faire ? Je vous le dis autrement, vous en tant que ministre des pouvoirs locaux, vous débloquez un budget à la demande de ces villes, mais qu'envisagez-vous comme projet ?

C'est même intéressant pour elles de le savoir, dès maintenant, quand il y aura des appels à projets pour les 2 000 000.

Quels sont selon vous, les projets intéressants dans la lutte contre le radicalisme qui peuvent être menés au niveau des communes ?

On pourrait penser à un soutien par rapport...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai répondu que ce qui m'intéressait avant tout, c'était l'inventaire des lieux de cultes non reconnus.

Il est clair que les moyens iront prioritairement vers des actions qui visent à réaliser cet inventaire et qui nécessitent aussi des moyens.

M. Bouchez (MR). - Dans le cadre de cette PGV, c'est essentiellement sur cet inventaire des lieux de cultes qui se ferait alors d'un point de vue administratif.

On aurait des agents de la commune qui procéderaient à ce relevé.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais réunir les villes jeudi. Je vais en discuter et en débattre avec eux.

Vous en conviendrez que je n'ai pas vocation à gérer, moi-même, chacune de ces villes.

Les problèmes semblent différents à Mons qu'à Verviers, il faut écouter tout le monde. À ce stade, ce n'est pas encore précisé, l'important dans le cadre de la discussion budgétaire, c'était de dégager mes moyens qui permettent d'initier une action.

Les contours de cette action, nous aurons encore l'occasion d'en débattre. Il faut d'abord que je réunisse les villes avant de faire un meilleur contour du projet.

M. Bouchez (MR). - Je remercie le ministre pour les compléments de réponses.

M. le Président. - Très bien. Nous pouvons alors commencer la discussion division organique et programme par programme.

La première division organique c'est la deux et dans la division organique deux, c'est le programme numéro quatre subsistances. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ?

Nous passons à la division organique 10, programmes 1 et 2 « Fonctionnel et secrétariat général ».

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Division organique 13, programme 12 « Travaux subsidiés ».

La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Pour l'AB 51.01 « Subvention à l'intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments », ce crédit est destiné à l'octroi d'un subside IDETA pour son nouveau siège administratif, 500 000 euros en crédit de liquidation.

Monsieur le Ministre, ce type de soutien est-il ouvert à toute entité ?

Si oui, comment introduire un dossier ?

Pourquoi IDETA et pas une autre intercommunale ?

L'AB 63.02 « Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées en ce compris les travaux améliorants la sécurisation du quartier urbain, des travaux exécutés au bâtiment public, y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de la morale laïque ».

Le crédit de liquidation vise notamment les dossiers d'attente d'avant 2014 pour laquelle le CRAC n'aurait pas de mission déléguée, les fabriques d'église et établissements d'assistances de la morale laïque.

Pouvez-vous détailler par quel biais la Région est amenée à financer des travaux opérés sur des édifices relatifs aux cultes ?

Par ailleurs, l'encours constaté sur cette AB est important : 31 00 003. Comment l'expliquez-vous ?

À l'AB 63.03 « Subvention aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux, le FIC, le Fonds d'investissement communal est doté d'un budget de 45,2 millions d'euros, comme prévu. Pour mémoire, le décret prévoit pour la première programmation qu'un montant de 180 millions d'euros soit réparti entre les communes wallonnes sur une période de quatre ans, soit une base annuelle de 45 millions d'euros au niveau des crédits d'engagement.

Pouvez-vous nous informer sur l'état d'avancement des projets introduits dans le cadre du FIC ? Pouvez-vous nous dire si le projet d'élargir le FIC à d'autres matières telles que les infrastructures sportives, les subsides UREBA sont d'actualité ?

Je vous pose cette question parce que lors de la présente législature, vous sembleriez conscient de la nécessité de procéder de la sorte. Pouvez-vous nous préciser si les autres membres du Gouvernement partagent maintenant votre opinion et notre souhait, par ailleurs ? Si ce n'est pas le cas, comment pouvoir demander aux communes de faire preuve de prévisibilité et de réaliser des projets sur base pluriannuelle alors qu'elles ne sont pas en mesure de choisir les investissements dépendant d'un niveau de pouvoir supérieur ? Cela manque de cohérence.

L'AB 63.04 « Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale », pouvez-vous nous donner plus d'information... Le commentaire de l'article mentionne que la base légale décrétale ou réglementaire est – je cite – le dispositif des dépenses du décret budgétaire. Pouvez-vous donner plus d'information sur cet article budgétaire ? Qui sont les bénéficiaires potentiels de cette subvention ? Comment ces subventions sont-elles allouées ? Des appels à projets sont-ils lancés afin de mettre tous les bénéficiaires sur le même pied ? Quels sont les critères à remplir afin de rentrer les conditions d'octroi ?

M. le Président. - Sur le programme 12, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Les crédits IDETA, il s'agit d'un vieux dossier, je pense que l'on arrive au bout, en tout cas, cela l'a été. Est-ce ouvert à toutes les intercommunales ? Oui, pour autant qu'elles rentrent des projets et pour autant que j'ai des crédits.

En ce qui concerne l'article destiné aux cultes et aux plans triennaux, il se fait que le FRIC n'est applicable essentiellement aux communes, pas aux provinces et aux intercommunales. On a gardé un crédit qui permet aux intercommunales, aux cultes et aux provinces de rentrer des plans triennaux. Il faut savoir que 80 % des aides en cours n'existent pas parce qu'il a été repris par le CRAC.

Au niveau du FRIC, est-il question de l'élargir ou non ? Non. Au niveau de l'AB 63.04, il s'agit effectivement de crédits facultatifs destinés à lancer des projets-pilotes. Je n'en ai pas fait l'année passée et ces montants ont été soit mangés – je vais dire – par le non consommé ou réaffectés vers d'autres crédits où j'étais en insuffisance de moyens de paiement. Il s'agit donc d'un crédit facultatif. Je ne vous cache pas que j'ai l'espoir, en 2016, de lancer un appel à projets pour toutes les communes, mais je ne connais pas encore le contour.

M. le Président. - La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - J'aurais juste une remarque par rapport à l'AB 63.03.

Au moment de la création du FRIC, vous aviez annoncé l'opportunité pour les communes que cela soit ouvert à d'autres possibilités que les travaux subsidiés. Je le regrette, je pense que cela aurait été une très bonne chose pour les communes de l'élargir notamment aux infrastructures sportives ou au subside d'UREBA, par exemple.

M. le Président. - Nous pouvons passer maintenant à la DO 15, au programme 13 « Prévention et protection air, eau, sol », y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - En ce qui concerne l'AB 43 « Dotations de fonctionnement à l'AWAC Climat », la dotation initiale du ministre Di Antonio à l'AWAC souvent amputée en raison d'une répartition de ces dotations entre le ministre Di Antonio et vous-même. Cette opération avait déjà été menée à l'ajustement budgétaire du mois de juin. Le ministre Di Antonio engagera, dès lors, un montant de 6,196 millions d'euros et vous-même 2,308 millions d'euros, un total de 8,504 millions d'euros en 2016. Il était de 8,677 millions d'euros en 2015. Bien qu'assez faible, quel est le motif avancé pour diminuer de 173 000 euros la dotation à l'AWAC dans le contexte actuel ? Sur quelle base cette répartition entre M. le Ministre Furlan et M. le Ministre Di Antonio a-t-elle été calculée ? Sur quels critères ?

En ce qui concerne l'AB 01.02 « Fonds Kyoto », là, aucune surprise, chaque année, le ministre Furlan, tout comme le ministre Di Antonio d'ailleurs, annonce des recettes pour un montant de 40 millions d'euros issus de la répartition des recettes de vente des quotas de CO₂. Nous n'allons pas revenir sur ce qui a déjà été dit lors de la séance plénière. Nous pouvons par contre constater que le ministre ne promet plus un accord en 2015, mais un accord devrait être effectif en 2016.

M. le Président. - Avez-vous terminé ?

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - En ce qui concerne l'AWAC, effectivement, le crédit a été divisé entre le ministre Di Antonio et moi-même. Il y a eu des critères qui ont fait l'objet d'intercabinets, les deux ministres sont d'accord. Le budget de l'AWAC n'a pas été amputé, en tout cas pas plus que les autres puisque comme tout OIP, il a dû faire l'effort de 5 % d'économie, puis 3 %, puis 2 %, ce qui vaut pour tous les OIP.

En ce qui concerne les 40 millions d'euros, je suppose que c'est la vente de quotas de CO₂, donc le *burden sharing*, dès lors que vous suivez l'actualité et que l'on en a beaucoup débattu au matin, vous me permettez de ne pas y revenir.

M. le Président. - Nous passons maintenant à la division organique 16. Il y a plusieurs programmes. Nous allons commencer par le programme 01 fonctionnel. Pas de demande d'intervention.

Programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés », la parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Juste une parenthèse, on peut après revenir avec énergie, ce sera le programme suivant – je crois – dans les DO au niveau de l'énergie.

Pour la revitalisation urbaine, vous avez privilégié fortement la rénovation urbaine dans les réallocations budgétaires. Vous l'avez dit, ce n'est pas nécessairement contradictoire avec les villes nouvelles. Malgré tout, quand on n'a pas d'argent, il faut faire les choix. J'ai l'impression que vous, personnellement, votre choix est plutôt sur la revitalisation urbaine de l'existant. En tout cas, si ce n'est pas votre volonté, c'est ce qui se traduit dans vos budgets. Pouvez-vous nous indiquer la direction du Gouvernement en la matière ?

Par ailleurs, la revitalisation urbaine a cela d'intéressant, c'est que l'on peut fortement concerner le privé puisqu'il y a beaucoup de projets de revitalisation urbaine qui peuvent être même totalement menés par le privé, par exemple, la construction d'immeubles à appartements avec des parkings souterrains, cela peut revitaliser l'ensemble d'un quartier. La participation financière de la commune et de la Région peut être extrêmement faible. Parfois, il suffit, c'est pour faciliter les procédures, d'attirer l'investisseur et de travailler avec lui.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il dans ces liens avec les privés ? À l'heure actuelle, il y a une tendance des communes à parfois travailler sur des projets, chacun dans son coin. Au niveau wallon, en tant que ministre aussi des Pouvoirs locaux, mais aussi en charge de la santé financière des communes, ne pensez-vous pas qu'il serait peut-être pertinent de diriger une série de grands projets, avec des partenaires privés, sur les différentes grandes villes de Wallonie ? On le sait, l'avenir de la Wallonie passe certainement par ces grandes villes et les pôles urbains. Pour que les pôles urbains soient attractifs, il faut qu'ils puissent compter sur des projets dynamisants. Qu'en est-il par rapport à la fois votre positionnement et aux possibilités de la Wallonie d'attirer de tels investissements, mais aussi pour les différentes communes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - À ce stade, je n'ai pas besoin de crédits pour des projets. Il n'y a pas un jugement de valeur, pour ma part, entre ville nouvelle et reconstruction de la ville sur la ville, puisque c'est une politique que nous avons lancée, et qui ne trouvera ses effets, à mon sens, qu'à partir, au mieux, du budget 2017, puisqu'il y a tout un travail préalable qui doit se mener. Ici, il s'agit de crédits pour la revitalisation, la rénovation urbaine, ancienne mouture.

Quant à la nécessité de grands investissements menés par le privé, je partage tout à fait votre avis. Il ne nécessite, d'ailleurs, pas forcément d'inscription

budgétaire – je partage aussi votre avis –, mais plutôt une politique dynamique de mise à disposition de terrains et d'obtention de permis. C'est tout l'objet de la note politique de la ville, de la définition des priorités wallonnes – je le rappelle on en a déjà débattu ici – de la sélection des 12 villes pour la contractualisation et du PDU à construire, et cetera.

C'est un dossier important sur lequel nous allons travailler en 2016. C'est en marge de la discussion budgétaire, vous en conviendrez, mais je partage votre avis quant à la nécessité de mobiliser le privé, de trouver les mécanismes adéquats pour pouvoir être plus efficace en la matière. J'essayerai, en tout cas, de vous les proposer.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Pourriez-vous nous lister les villes qui sont bénéficiaires de ces moyens en revitalisation urbaine ? On le sait, Namur a pu jouir d'un montant de 1 250 000 euros. C'était au mois de juin 2015. Sur l'enveloppe globale qui est de 2,5 millions d'euros, si je ne dis pas de bêtises, avez-vous d'autres villes qui sont bénéficiaires et sur quel type de projet ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - La revitalisation urbaine vient en fonction des projets portés par les privés. Je peux vous en fournir la liste, je ne pense pas qu'il y en a eu beaucoup en 2015. Je ne l'ai pas ici, mais je peux vous la fournir.

M. le Président. - Nous restons dans la division organique 16, mais nous passons au programme 11 qui est le logement secteur privé.

Nous passons au programme 12, secteur public, toujours logement.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, vous savez que je vous interroge souvent sur le cadastre. Encore cette fois, à l'initiale 2016, le crédit est à zéro.

Je commence à comprendre vos réponses, à force de répéter. Il semblerait que ce soient les sociétés de logement elles-mêmes qui financeraient la fin. D'après ce que vous avez pu indiquer lors du débat thématique sur le logement, qui a déjà été très complet, ce qui fait que cela raccourcit fortement nos débats aujourd'hui.

Les sociétés de logement le feraient elles-mêmes, mais il y a un souci, on le sait. Elles ont de nombreuses difficultés financières à gérer leur parc, pensez-vous qu'elles dépenseront, même si ce n'est que quelques dizaines de milliers d'euros, à terminer ce cadastre ? Ne peut-on pas considérer que c'est un enterrement en première classe ?

Deuxième élément, entre le début de mes interrogations sur ce point et maintenant, nous avons l'information que ce cadastre était terminé à hauteur de 75 %. Vous avez répondu que c'était 90 % lors du débat thématique sur le logement. C'est le souvenir que j'en ai, mais si l'on est tellement avancé dans ce cadastre, ne peut-on pas déjà publié des résultats avec la part de logement à rénover, celle totalement inhabitable et qui demande une reconstruction, les logements qui eux, sont parfaitement utilisables ? Pourrions-nous même avoir une cartographie de ces différents logements pour nous assurer de la réparation sur le territoire ? Je sais que c'est une thématique qui vous tient à cœur. Il ne faut jamais éluder la moindre thématique, pour voir s'il n'y a pas de concentrations, on le sait, c'est très dommageable d'avoir des concentrations de logement public au même endroit. L'intérêt est d'avoir, sur l'ensemble du territoire, un aménagement harmonieux.

Dans ce cadre, pourriez-vous dire, oui, diffusons déjà le résultat que nous avons ? Ou attendons-nous d'avoir 100 %, mais avec le risque que les cités de logement ne fassent pas le travail.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous aurez remarqué que, effectivement, nous avons retiré le million nécessaire au cadastre, tout en relevant que la priorité de la Société wallonne de logement, qui est un organe autonome, est de le continuer. Avant les SLSP, il y a d'abord les crédits que peut peut-être utiliser, en respectant sa trajectoire, la SWL. Ils sont en train de l'étudier. Peut-être il y aura une partie à payer par les sociétés de logement de service public. Le cadastre, manifestement, est terminé, j'ai dit à 90 % – excusez-moi sur les pourcentages, si j'ai dit 90, c'est que cela doit être 90. Je dispose de notes, en général, que je n'ai pas repris pour venir.

Aujourd'hui, le cadastre se veut un outil de gestion. Dès lors, à titre personnel, je n'en ai pas pris connaissance. J'interrogerai la SWL sur la transparence qu'elle veut bien donner à cet outil. Vous avez aussi des administrateurs qui peuvent le faire, ce n'est pas pour échapper à ma responsabilité, je le ferai, mais vous y êtes, je pense, représenté.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - J'entends bien. Ce n'est pas dans l'optique de polémiquer, mais il faut savoir si vraiment on le veut, ce cadastre, ou pas. Même si vous ne mettez pas les crédits, on ne va pas faire un procès d'intention en disant, vous ne mettez pas les crédits, je peux comprendre. Le contexte budgétaire n'est pas simple, on essaye de prendre où l'on peut, il y a des politiques primordiales.

Maintenant, quand on regarde la trajectoire de la Région, ce n'est pas 1 million qui aurait fait la différence, quand on voit que l'on a un différentiel de plus de 360 millions d'euros sur la trajectoire, entre ce qui était initialement prévu en 2018 et ce que l'on risque d'obtenir.

Ce n'est pas non plus que l'on fait des efforts considérables, mais admettons même, on fait des efforts. La question, c'est que cela soit la Société wallonne du logement qui paie ou les différentes sociétés de logement public, c'est une question à déterminer. Si vous, en tant que ministre, vous ne fixez pas un objectif en disant, par exemple, pour mars 2016, je dois avoir un cadastre qui est à 100 % fait, je suis peut-être pessimiste, mais ils ne vont certainement pas essayer d'aller dégager des moyens, pour faire un cadastre que personne ne leur réclame.

Qui, à part le ministre de tutelle, peut leur réclamer ? Ils ne vont pas se dire : « Maintenant que le ministre a retiré les crédits, nous, Société wallonne du logement, avec la situation financière qui est la nôtre, on va se battre pour essayer d'aller décrocher des moyens et finir le cadastre ». Cela ne tient pas la route. Oui, le cadastre est enterré, on a dépensé 12 millions d'euros dans cette histoire pour rien. Ce n'est pas le premier échec d'un de vos prédécesseurs, il en a dans d'autres matières. C'est un échec colossal. Je trouve que c'est dommage parce que c'était fondamentalement une bonne idée, suite à ce que l'on avait vécu à Charleroi, d'avoir ce cadastre, et avoir une vision objective des choses. On ne veut pas aller jusqu'au bout.

Je veux bien vous interroger jusque 2019, vous savez, la persévérance n'est pas quelque chose qui me fait peur. Vous l'avez remarqué. Fondamentalement, je vais continuer à vous poser la question, parce que je crois qu'il faut le faire, ce cadastre. Je suis convaincu que c'était une bonne mesure. Malgré tout, vos réponses me laissent penser que je continuerai à prêcher dans le désert jusque 2019. Ce n'est pas grave, parfois cela peut être utile. Compte tenu de votre réaction, vous ne comptez pas me contredire sur le fait que l'on prêchera dans le désert pour le cadastre, mais au moins, maintenant, on le sait, c'est déjà cela.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Quelques petites questions, voire remarques. Il faut savoir que la Société wallonne du logement avait commencé à travailler sur le cadastre avant que le Gouvernement intervienne. Les premières ébauches du cadastre, c'est avec les moyens et administratives de la Société wallonne du logement qui a été mis sur pied.

À partir du moment où le ministre Nollet s'est intéressé, par rapport au thème, il y a eu bien sûr une accélération dans la mise sur pied du cadastre. Cela ne veut pas dire que c'est exclusivement dépendant des

moyens que le Gouvernement met à disposition. Je me souviens qu'à la législature passée, votre prédécesseur a été mainte fois interrogé sur l'opportunité et le coût du même cadastre. Il n'a pas été, pour une fois en tout cas, interrogé par les groupes de majorité.

Concernant le programme exceptionnel d'investissement, cela touche la problématique de la sécurité et de la salubrité du logement public.

Il en est de même pour ce qui concerne la performance énergétique. Nous avons les deux programmes, le PEI et le PIVERT. Où en sommes-nous par rapport à l'ensemble de la tâche comparée à l'ensemble des 100 000 logements sociaux qui existent en Région wallonne ?

Mon information me trompe-t-elle que le nombre de logements qu'il va encore falloir remettre en état sur les trois critères monte encore à plusieurs dizaines de milliers de logements ? Dans l'affirmative, a-t-on une vue de cette programmation, de ce chantier, de la manière dont il va se construire à l'avenir ?

Votre prédécesseur avait commencé à refinancer les quatre sociétés qui sont les plus endettées, les plus dans le rouge et qui n'ont quasiment pas de capacité d'agir sans apport extérieur. Je vois que le programme en termes de moyens et d'actions a été mis à zéro.

En ce qui concerne les moyens de paiement, c'est toujours des montants qui sont imprévus. Peut-on dire que le problème est résolu pour les quatre sociétés en question ? Comment, de façon générale, le secteur se présente-t-il ? Je pose la question devant le contexte que très probablement on aura besoin du même secteur, pour se lancer davantage dans une opération de rénovation, mais aussi surtout de construction de logements publics, que ce soit à des fins locatives ou à des fins acquises si nous voulons réussir l'objectif des 300 000 nouveaux logements d'ici 2030.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Le cadastre, il suffisait plus d'une explication, d'un débat entre vous qu'une réelle question.

Sur PEI et PIVERT 1, le programme est en train de se clôturer et nous venons de lancer PIVERT 2. Enfin, les factures arrivent, nous ne venons pas de le lancer, mais étant donné la durée de réalisation, nous abordons maintenant la réalisation de PIVERT 2 qui débute.

En ce qui concerne la recapitalisation, il n'y a plus que des moyens d'engagement parce que nous soldons la dette du passé, mais pour solder cette dette, cela nécessite un travail des quatre sociétés à recapitaliser et ce dossier qui doit être présenté au Gouvernement pour liquider la fin de la recapitalisation le 17 décembre.

M. Stoffels (PS). - Avec cela, la santé financière du secteur, globalement parlant, est suffisante pour se lancer dans les chantiers à venir.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je l'espère.

M. le Président. - Nous passons maintenant au programme 31 « Énergie ».

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, on a beaucoup parlé climat et on le sait très bien, les deux questions sont liées. Vous avez fait des commentaires sur la NV-A, mais au niveau du Fédéral, l'accord a été accepté, sauf erreur. C'est au niveau du Gouvernement flamand. Vous le savez, les entités sont indépendantes et la NV-A en Flandre peut dire autre chose qu'elle ne dit au Fédéral. D'ailleurs, c'est souvent arrivé au parti socialiste lors, par exemple, de l'activation des chômeurs où l'on a décidé des choses au Fédéral.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'avais décidé franchement d'être gentil.

Je ne mettais pas en cause le Fédéral, mais vous me posez la question sur l'acceptation de l'accord, je vais vous le dire.

M. le Président. - Vous avez la parole, Monsieur Bouchez, continuez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Président.

En tout cas, on voit qu'il y a une difficulté du côté de la Flandre, mais qu'il faudra aboutir, quoi qu'il arrive. C'est d'ailleurs plus embêtant pour votre homologue flamande qui, par deux fois, boucle un préaccord et qui par deux fois est désavouée par son propre gouvernement. À sa place, mais c'est une question très personnelle, je m'interrogerais sur mon devenir dans une structure pareille. Mais bon, c'est sa responsabilité.

Mais même pour vous cela ne doit pas être simple de négocier avec quelqu'un dont finalement on ne sait pas quel est le poids réel sur le plan politique.

Plus directement, sur l'énergie, je voulais vous interroger sur les certificats verts et sur le devenir. La réforme pour le futur a été acceptée, il n'y a pas de difficulté, on le sait, on a toujours un volume de certificats verts qui est pour le moment bloqué.

La CWaPE avait remis un rapport pour déterminer la manière dont on pouvait écouler les certificats verts complémentaires. On parle d'un montant d'un peu plus de 800 millions d'euros qui n'ont toujours pas été écoulés sur le marché. On en a souvent discuté, il y a toute la question de savoir ce qu'il adviendra du procès

de l'ASBL « Touche pas à mes certificats verts » qui pourrait faire monter la note.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il y a un article budgétaire.

M. Bouchez (MR). - Non, justement. C'est cela ma question. Je vois qu'il n'y a pas d'article budgétaire, donc de façon assez raisonnable je dirai que la Wallonie n'a pas décidé de racheter ces certificats verts. Cela pourrait être une hypothèse. Dans le rapport de la CWaPE, il y a quatre façons d'agir. On pourrait en ajouter d'autres et une des façons serait de dire que la Wallonie va elle-même racheter ces certificats verts. Dans son budget global, je vois qu'il n'y a pas d'article donc je me dis que ce n'est pas cette solution-là qui est acceptée.

L'autre possibilité, vous les connaissez, les quatre, on est sur deux extrêmes, on est sur l'idée de dire « soit je diffuse régulièrement ces certificats verts et j'augmente la facture d'électricité des Wallons durablement » soit « je diffuse tout en une seule fois et je lève cette épée de Damoclès qui existe sur les consommateurs ».

Quand je vous avais interrogé, vous m'aviez dit : « Je viens de recevoir le rapport de la CWaPE, nous avons gouvernement jeudi, nous discuterons des questions et nous sortirons avec une position ». C'était en septembre. On est aujourd'hui le premier décembre. En tout cas, le rapport de la CWaPE avait même été publié fin août. On n'a toujours pas de position. C'est extrêmement important de connaître vos intentions en la matière, aussi par rapport à la confiance que le secteur peut avoir dans les certificats verts. Il y a de gros investissements à faire pour une centrale biomasse. Là aussi, ce sera un enjeu. On peut raconter ce que l'on veut. Je n'ai pas les talents de comédien que l'on a pu voir tout à l'heure sur la santé financière des groupes énergétiques. Gagner de l'argent n'est pas un crime. Je tiens à le préciser.

C'est un secteur qui est vital et l'on ne pense pas à l'intérêt de ces entreprises, mais on pense surtout à l'intérêt de notre pays d'être le plus autonome possible sur le plan énergétique tout en remplissant les objectifs européens.

De ce fait, oui, on doit négocier avec des structures qui peuvent faire le travail. On ne peut pas s'adresser à quelqu'un d'autre. Vous considérerez que le choix est relativement limité.

Qu'en est-il de cette position ? Soit elle est prise et vous pouvez nous l'annoncer, soit elle ne l'est pas. Mais pourriez-vous nous indiquer un moment auquel on peut vous attendre à une prise de position du Gouvernement sur ce dossier, ô combien épineux ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

(Réaction de M. Henry)

Excusez-moi, je n'avais pas vu que M. Henry voulait intervenir.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je ne serai pas excessivement long. Je voulais revenir sur la question des primes et je pense qu'on l'avait déjà abordée tout à l'heure. J'aurais voulu que vous puissiez confirmer les montants. En fait, je ne retrouve pas le montant que vous aviez annoncé de 34 millions d'euros pour l'ajustement. Pourriez-vous nous dire où il se trouve puisque je dois identifier en tout cas un passage de 23 à 38 à l'AB 53.02 ?

Deuxième chose, j'aimerais avoir une explication sur le fait que vous mettiez les mêmes montants en moyens d'action et en moyens de paiement.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je n'ai pas eu la réponse alors. Oui, d'accord.

J'étais dans une autre commission et je n'ai pas entendu votre réponse.

Le dernier élément, j'aurais voulu savoir si vous aviez déjà des éléments d'analyse concernant la suppression de l'obligation de l'audit dans le cas des travaux d'isolation puisque vous aviez annoncé qu'il y aurait une évaluation de cette suppression. Cela a-t-il été le cas ? J'ai en tout cas reçu des regrets du secteur, bien entendu, des auditeurs qui ont perdu un certain nombre de marchés et qui argumentent aussi de l'effet sur les choix plus difficiles ou pas forcément les meilleurs qui peuvent être faits par les citoyens lorsqu'ils n'ont pas ce travail d'audit qui est fait en amont. J'aurais voulu savoir où vous en étiez par rapport à cette évaluation de la suppression de l'audit obligatoire.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je vois que le Programme 31 a été majoré tant en moyens d'action qu'en moyens de paiements de l'ordre de 10 millions d'euros à 11 millions d'euros. Cela fait une augmentation de presque 15 %, comparé à l'initial 2015, ce qui illustre, bien sûr, l'importance que le Gouvernement accorde à la politique énergétique.

Les questions que je souhaite poser se rapportent par rapport à l'AB 53.02 où l'on constate une majoration de plus ou moins 15 millions, d'euros par rapport au crédit antérieur, dont une grande partie, inscrite en 2016 comme enveloppe complémentaire, précisément 10,3 millions d'euros, est nécessaire pour réserver un suivi au dossier qui relève de l'ancien dispositif des primes énergie.

Avec ce montant, la charge est-elle apurée ? Ou y aura-t-il d'autres dossiers qui risqueront, l'année prochaine ou en 2017, de se présenter encore ?

La deuxième question est en rapport avec l'allocation budgétaire 52.01, où l'on prélève 1,5 million d'euros à charge du fonds Énergie, à la place des subventions pour les associations environnementales ou encore pour les investissements économiseurs d'énergie et les organismes non commerciaux dans les écoles et les hôpitaux. Quand on regarde les moyens du fonds, ils sont estimés, au 31 octobre, en termes de moyens d'action, à 23,4 millions d'euros et, en moyens de paiement, à 41,2 millions d'euros, alors que les dépenses s'élèvent à 12,5 millions d'euros, en moyens d'action, pour 2016, et à 12,7 millions, en moyens de paiement, toujours pour 2016. Traduit-on bien lorsque l'on constate qu'il y a une sous-utilisation de ce fonds ? Comment expliquer et justifier cette sous-utilisation ? À l'inverse, n'est-il pas utile de se servir des moyens pour donner davantage d'impulsions au secteur, par exemple des hôpitaux, des établissements scolaires ou encore des organismes non commerciaux pour réduire la consommation énergétique ?

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce programme ? Toujours sur le même programme, Monsieur Bouchez ? Parce que vous êtes déjà intervenu.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Concernant la redevance de raccordement, il y a une différence de chiffres. Dans le budget 2015, on parlait de 12,5 millions d'euros de recettes par rapport à cette redevance qui est payée par tous les consommateurs wallons. Ici, on envisage 15 millions. Envisage-t-on une redevance à la hausse ou une meilleure perception ? Je n'en sais rien.

Deuxième élément : le Plan wallon de lutte contre la pauvreté avait émis quelques réflexions sur l'accès à l'énergie et avait pointé du doigt cette redevance relative au raccordement. Monsieur le Ministre, a-t-elle vocation à disparaître à terme, ou, dans la situation actuelle, devrait-elle perdurer ? Quelle est votre réflexion par rapport à ce point ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur Bouchez, par rapport à l'acceptation du Fédéral, j'ai dit : « Le Fédéral a accepté des accords *burden sharing* ». Il y a un élément qui m'a échappé, car, préalablement, au départ du Premier ministre, je pense savoir que le Fédéral a accepté, sous condition d'une prise en compte – sincèrement, je vous avoue ne pas savoir ce que c'est, mes techniciens travaillent dessus – des PAM, qui étaient dans le premier accord, que l'on n'avait jamais

abordées dans les négociations *burden sharing*. Si l'on avait voulu, subrepticement, du Fédéral, couler le Premier ministre, on n'aurait pas fait mieux. Quand on est à deux heures de l'accord, on accepte ou l'on refuse, mais on ne met pas une condition qui est susceptible d'être négociée, de nouveau, par les différents intervenants. Je le signale.

Pour le certificat vert, pas besoin d'article budgétaire, vous aurez compris que le budget wallon ne prendra pas en compte la différence.

Sur le troisième dossier, j'ai passé des objectifs, je m'en suis exprimé le matin : les objectifs en troisième lecture, l'étude Capgemini et suivi en troisième lecture au Gouvernement. J'ai préparé le budget et l'on pourra, si vous le voulez bien, en reparler à une autre reprise, mais je veux bien revenir devant cette Commission, pour faire l'état des lieux sur le sujet. Comme ce n'était pas budgétaire, je n'ai pas relu toutes mes notes au Gouvernement, passées, futures et, encore moins, à venir.

Concernant l'interrogation de M. Henry, j'ai eu le débat sur les primes ce matin, on ne va pas revenir sur ce qui est du retard, du moratoire, et cetera. Pour arriver aux 34 millions d'euros, 19 millions proviennent du fonds Énergie, et le solde a été repris par des transferts sur différentes AB. Ce n'est forcément pas dans le sous-consommé, dans le non-consommé ; j'ai fait des réallocations.

Par rapport à la question visant à déterminer si cela apure la charge du passé : non. Y a-t-il une dette ? Quand on dit que l'on n'apure pas la charge du passé, cela ne veut pas dire qu'il y a une dette. Cela signifie que pour le mécanisme précédent, comme il n'avait pas de *deadline*, je reçois encore des factures. Il est d'ailleurs encore prévu de recevoir des factures en 2017. En fonction des factures et de leur prévision, Monsieur Stoffels, je présenterai un dossier d'ajustement ou un dossier budgétaire, mais je ne vais pas anticiper une demande qui ne m'est pas encore formulée.

Le fonds Énergie : pourquoi y a-t-il une augmentation de recettes ? Ne pourrait-on pas l'utiliser à de nouvelles politiques ou des politiques différentes ou l'augmentation de politiques existantes ? J'en serais le plus heureux des hommes, mais mon autorisation de dépenses, qui tient compte du périmétrage SEC, y compris du fonds Énergie, fait que je dois rendre le fonds avec une certaine empreinte. Peu importe les recettes, j'ai une autorisation de dépenses.

D'où viennent les chiffres de la redevance de raccordement ? Ils proviennent de l'administration, Monsieur Bouchez, mais la question fondamentale, c'est : est-ce que je compte modifier les taux ? Non. C'est simplement les calculs qui ont été faits par l'administration qui mène, avec une moyenne pondérée, et cetera, sur 2010-2014. Tout cela est très scientifique.

J'avoue que l'on m'a donné l'inscription, je l'ai inscrit, je n'y ai pas apporté une quelconque touche personnelle. Je ne compte pas ni modifier à la hausse, ni à la baisse, cette redevance de raccordement.

M. le Président. - Pas de demande de précision ?

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Très rapidement, je souhaiterais revenir sur les certificats verts.

J'entends bien le ministre et je comprends qu'il souhaite revenir plus tard. L'idéal serait le plus rapidement possible. Je ne sais pas si vous avez une date, mais si vous ne l'avez pas donnée, c'est que vous n'en avez pas. Si cela pouvait arriver rapidement, je crois que c'est dans l'intérêt de tous, par rapport aussi à la sécurité des investissements qui seront réalisés à la fois par les particuliers, mais aussi par des structures plus importantes. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je ne comprends pas bien, où se trouvent les 34 millions d'euros ? Comment sait-on les rétablir ? C'est bien le montant que vous aviez annoncé pour l'ajustement, je ne me trompe pas ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, une partie est en 2015, une partie sur le budget 2016. Les 34 millions d'euros, c'était le total des factures en attente d'être payées.

M. Henry (Ecolo). - On n'est plus à 34 millions d'euros maintenant, ici.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Excusez-moi, mais je n'ai peut-être pas été très précis.

M. le Président. - Nous pouvons passer au programme 41 « Première alliance Emploi-Environnement ». Aucune réaction.

Passons au dernier programme de la division organique 16 « Développement durable ». Il n'y a pas de commentaire.

Nous passons, alors, à la division organique 17, le programme 01. Non.

Nous abordons donc le programme 02 « Affaires intérieures ».

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Mon intervention portera sur l'AB 33.05.00, libellé « Subventions à l'ASBL TRW Organisation », dans le cadre de l'organisation des étapes du tour de la Région wallonne.

Dans les descriptions de l'article, vous dites que ce crédit est destiné à aider les communes. Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi la subvention est alors versée à l'organisateur. Il y a donc un certain hiatus. Si c'est pour aider les communes, pourquoi ne pas directement verser la subvention aux communes ? Pourquoi passer par l'organisateur ? À ce moment-là, vous octroyez un financement à une association organisant un événement sportif. Je ne vois pas le lien avec lien avec vos matières. Pourquoi celle-là ? Cela risque de créer un précédent et des problèmes pratiques. J'aurais donc voulu vous entendre à ce niveau-là.

La deuxième porte sur l'AB 33.11.00 « Subvention à l'ASBL Cité des métiers de Charleroi », 500 000 euros y sont prévus. Je vous avais déjà posé la question l'année passée à ce sujet. Je ne vois pas bien le rapport entre l'ASBL Cité des métiers qui, je le rappelle, vise à promouvoir les métiers manuels, techniques, artisans, et cetera ; je ne vois pas en quoi cela relève de vos compétences, surtout que des budgets sont déjà prévus dans le département économie à hauteur de 325 000 euros, en 2015. Je ne vois donc pas bien le lien entre votre département et la Cité des métiers de Charleroi, d'autant que cela ne concerne que celle de Charleroi et non celles de Liège et Namur.

Votre justification de l'année passée était un peu courte. Vous disiez : « La Cité des métiers et mon département participent à la Cité des métiers à concurrence de 500 000 euros. Ce sont les pouvoirs locaux, c'est dans des communes. Ce projet est intéressant, il est porté par le Gouvernement où chacun des départements intervient ». Dire que cela touche les communes, que c'est dans les communes, que ce sont les pouvoirs locaux, c'est un peu court et, à ce titre-là, on peut subventionner un peu tout et n'importe quoi. Je voudrais savoir vos critères pour attribuer un subventionnement à cet organisme-là.

Concernant l'AB 43.15.22 « La compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux », j'aurais voulu que vous nous expliquiez la phrase qui est dans le descriptif de cet article, qui ne nous semble pas très clair. Vous dites : « Le budget proposé tient compte d'une réduction des dotations selon le taux additionnel au précompte immobilier et du taux additionnel à l'impôt des personnes physiques ». Les deux éléments sont repris, pouvez-vous nous expliquer ? Est-ce les communes qui présenteront les taux additionnels les plus bas qui seront à nouveau les dindons de la farce ? Comment allez-vous modaliser cette compensation nouvellement libellée ?

Le dernier, l'AB 43.20.00 « Financement complémentaire aux pouvoirs locaux, plan Marshall », je rappelle qu'en 2015, faute d'être suffisamment alimenté, votre budget ne permettait pas la liquidation aux communes de sommes qui leur étaient dues par la Région en matière de compensation du plan Marshall. Vous l'avez d'ailleurs reconnu ouvertement en

commission le 16 juin dernier. Cette compensation fiscale n'est pas anodine, puisqu'elle pèse 40 millions d'euros chaque année. Elle est habituellement versée en janvier de l'année qui suit l'exercice sur base duquel elle est calculée. En juin, il apparaissait que cette compensation n'avait pas été versée et que l'AB concernée n'avait pas fait l'objet d'un ajustement, j'aurais donc voulu savoir ce qu'il en était finalement, si les communes avaient perçu leur dû pour 2015.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame Defrang-Firket, je n'ai rien changé depuis des années à TRW. C'est un article qui était déjà présent au temps de mon prédécesseur. Ceci dit, je soutiens l'organisation et le fait que cela apporte une plus-value incontestable aux communes qui peuvent les recevoir.

Pourquoi verser à l'association et pas aux communes ? Parce que la contrepartie de ce subside à l'association, c'est que les communes, arrivée et départ, ne paient rien. C'est un accord que nous avons, puisque vous savez que, pour accueillir une course cycliste, en arrivée ou en départ, M. Collignon le sait, les communes doivent généralement acheter ce départ ou cette arrivée et elles ne l'achètent pas, en l'occurrence.

Concernant la Cité des métiers, c'est un choix du Gouvernement. Sur quel critère ? Le choix du Gouvernement. C'est cela, faire de la politique : choisir, c'est renoncer, donc oui, il y a eu un choix. C'est une politique du Gouvernement pour laquelle on a demandé à mon département de participer. J'ai donc participé.

Pour le PRI, vous m'excuserez, il s'agit d'une erreur dans le programme justification. Je vous ai donné la justification tout à l'heure. Si vous voulez, nous ferons un amendement technique, mais je ne sais pas si c'est bien nécessaire. C'est juste un corrigé.

Sur les compensations plan Marshall, c'est simplement que ces compensations sont calculées sur base de données qui nous proviennent du Fédéral. Elles sont arrivées, mais incomplètes, on a dû les renvoyer. Je ne sais pas libérer aux communes tant que le Fédéral ne me communique pas les informations correctes.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je reviens simplement sur la Cité des métiers. Je ne vois pas le rapport avec votre département. C'est un choix politique, vous l'assumez, mais c'est un peu léger comme argument.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Ce n'est pas un élément nouveau, c'est un complément par rapport à ce que Mme Defrang-Firket a indiqué sur le TRW. La société, sauf erreur...

M. le Président. - À l'avenir, si vous voulez bien, quand je demande s'il y a des interventions sur...

M. Bouchez (MR). - Je ne savais pas ce qu'allait dire ma collègue, je lui laisse la primauté, vous connaissez ma galanterie.

M. le Président. - Juste après elle, il fallait embrayer, mais allez-y.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, il y a eu des perquisitions au TRW. Ici, on accorde une subvention. En savez-vous plus ? Avez-vous demandé des compléments d'information, de savoir ce que cela concernait ? Cela concernait-il des deniers publics qui ont été attribués ou totalement autre chose ? Il est important d'avoir ces renseignements.

J'ai juste vu dans la presse qu'il y avait eu des perquisitions. Pour le reste, je ne sais pas ce qu'il en est. Il n'est pas question de faire un procès d'intention ni d'avoir de la suspicion, mais c'est intéressant, quand on donne des moyens publics, d'avoir la garantie de leur bonne utilisation. Ce n'est pas de nature à assurer la confiance absolue.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est vous qui le dites. En tout état de cause...

(Réaction de M. Bouchez)

Sans doute, mais j'espère que cela ne fait de vous en rien un coupable devant l'opinion publique. C'est toujours la thèse que j'ai défendue.

Ceci dit, le fait de budgéter une subvention n'est pas le fait de la liquider, les pièces comptables et tous les éléments de légalité seront donc vérifiés, tant par mon administration que par la Cour des comptes.

M. le Président. - Pour le programme 13 « Action sociale », à mon avis il n'y aura pas grand-chose. Ceci clôture l'exposé particulier. Nous allons passer en revue l'ensemble des divisions organiques et des programmes. Il reste maintenant les quatre organismes d'intérêt public qui dépendent de M. le Ministre, à savoir le Centre régional d'aide...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Les trois, c'est pour information. Le CRAC est de type A, les trois autres sont transmis au Parlement pour information, ce sont des organismes publics de type B. Je vois M. Crucke qui opine du bonnet.

M. le Président. - C'est parce que les documents nous sont transmis de la même manière que l'ensemble.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, je reprends les débats qui ont eu lieu la fois passée dans un souci de transparence. On m'avait demandé de communiquer non seulement les budgets de fonctionnement sur lesquels le Parlement est amené à se prononcer, mais on m'avait dit que ce n'était pas suffisant. J'ai fait toute la transparence sur ce que faisaient les organismes, mais sur les trois organismes de type A, il est évident qu'ils ne sont pas d'opportunité. C'est du ressort du conseil d'administration.

M. le Président. - Par contre, pour le Centre régional d'aide aux communes, y a-t-il des questions, des interventions ? Il n'y en a pas.

Au niveau des travaux budgétaires, nous avons fait le tour.

Un amendement (Doc. 332 (2015-2016) N° 4) est déposé par MM. Stoffels et Arens. Il sera transmis à la Commission du budget qui le votera ou ne le votera pas, mais la justification doit être faite ici. Parmi les signataires, y a-t-il quelqu'un qui veut présenter cet amendement ?

La parole est à M. Stoffels pour présenter cet amendement.

M. Stoffels (PS). - C'est une correction technique qui modifie l'article 224 en remplaçant, dans cet article, les mots « 552 au titre X » par « 145/46bis sous le titre II, chapitre 3, section 1, sous-section 2 *octodecies* ». C'est un transfert vers un autre article du Code des impôts et des revenus améliorant la lisibilité. On déplace d'un endroit vers un autre.

M. le Président. - L'amendement sera transmis à la Commission des finances.

Vote

M. le Président. - La Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie recommande, par 8 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôture nos travaux sur le projet de décret contenant le budget 2016.

Je vous propose une petite interruption.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 47 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 2 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA GÉOTHERMIE PROFONDE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la géothermie profonde ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, on a déjà discuté de la géothermie. Il existe deux technologies : la géothermie en surface et la géothermie en profondeur. Jusqu'à présent, on a plutôt investi dans la géothermie en surface, avec toutes les difficultés que cette méthode peut recouvrir.

Il y a des difficultés, tout d'abord, sur l'efficacité que l'on peut avoir. Dans la géothermie en surface, on sort de l'eau à 70 degrés Celsius, ce qui n'est pas nécessairement la chose dont on a le plus besoin. On l'a vu, il y a le projet Géothermia dans ma région, où l'on a construit un zoning industriel autour de cette logique.

Malheureusement, l'ensemble des nouveaux bâtiments industriels, à l'heure actuelle, sont autonomes sur le plan énergétique. On s'est dit, on va rediriger cette eau chaude du côté des hôpitaux, et de l'hôpital public en particulier. Pas de chance, les hôpitaux ont besoin d'eau à 90 degrés Celsius. Il y a une perte énergétique pour dire de pouvoir atteindre l'objectif.

Au niveau de l'efficacité, on peut émettre des doutes. On peut également en émettre en matière d'écologie, car, pour que la nappe puisse se régénérer, on considère qu'il y a une limitation du nombre de puits que l'on peut forer. On extrait l'eau du sous-sol pour la mettre en surface.

À côté de cela, il y a la géothermie en profondeur, qui demande des investissements qui, au départ, sont plus lourds, mais dont la rentabilité est plus rapide. Cette géothermie en profondeur a vocation à produire de l'électricité, donc une turbine en profondeur permet de créer de l'électricité. A priori, sur le papier, cela me semble plus intéressant. Cependant, on en parle moins, elle est beaucoup moins soutenue, peut-être en raison du coût d'investissement plus élevé, en tout cas pour les coûts d'investissement initiaux.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous donner votre ligne politique en la matière ? Va-t-on continuer avec les deux types de géothermie ? Surtout, dans quelle répartition si l'on continue avec les deux ? À un moment donné, peut-on envisager de renforcer la géothermie en profondeur vu les avantages que celle-ci peut apporter ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je ne vais pas revenir sur les deux projets pilotes qui avaient été acceptés par le Gouvernement wallon, il y a déjà quelque temps.

Dans le cadre des fonds européens FEDER 2014-2020, trois projets de recherche ont été accordés à l'intercommunale IDEA sur le développement de la géothermie profonde : GEOTHERWALL, pour 14 343 954 euros ; un modèle de gestion de la ressource géothermique à l'échelle du réservoir géothermique des calcaires carbonifères sur les territoires du cœur du Hainaut, 544 633 euros ; et troisième étude, la modélisation dynamique du réservoir géothermique des calcaires carbonifères au droit du territoire du cœur du Hainaut pour 1 190 103 euros.

Enfin, on mène actuellement une réflexion sur la géothermie de manière générale et mon cabinet est en train de concerter, de solliciter les parties prenantes à cette question.

Mon objectif est de construire donc un modèle de financement et un cadre réglementaire afin de pouvoir développer au maximum le seul potentiel wallon que l'on annonce tant en géothermie basse que de haute profondeur.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, vous m'avez résumé ce qui existe déjà. Ce qui m'étonne c'est que l'on n'arrive pas à avoir une stratégie en la matière

ou en tout cas, une stratégie qui est appuyée par des éléments scientifiques comme des comparatifs de ce qu'il se fait à l'étranger ou une série d'études.

J'avoue ne pas bien comprendre cet entêtement sur la géothermie en surface parce que, jusqu'à preuve du contraire, pour un des deux projets que vous avez cités, le site Géothermia qui devait être un zoning industriel qui fonctionne avec cette géothermie en surface est totalement vide. Il est vide au point que des gens du voyage ont pu s'y installer cet été - au moins, on a trouvé une utilité au terrain -, mais ce n'était pas l'utilité initiale.

La seule chose que la géothermie a permis en surface pour le moment c'est dans les années 70 de chauffer la ville de Saint-Ghislain. C'était très bien dans les années 70, mais maintenant ce n'est plus du tout quelque chose d'intéressant. Je ne comprends pas bien, on continue à investir, mais à chaque fois que je vous interroge sur le sujet, on dirait qu'il n'y a pas de prise de position technique en la matière.

Puisque ce Parlement se veut beaucoup plus ouvert, je me demande dans quelle mesure il ne faudra pas demander des auditions un jour de professeur polytechnique par exemple, je sais que l'Université de Mons a divers experts en la matière de pouvoir les faire venir ici et au moins, en tant que décideur politique d'avoir une information éclairée sur la question. Je formulerai la demande au Président de la commission en ce sens.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'ACTION EN JUSTICE
ENGAGÉE PAR KLIMAATZAAK »**

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE DOSSIER
KLIMAATZAAK »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie :

- de M. Henry, sur « l'action en justice engagée par Klimaatzaak » ;
- de M. Crucke, sur « le dossier Klimaatzaak ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous avons déjà évoqué cette affaire Klimaatzaak dans cette assemblée. Ce n'est pas du tout anodin dans le contexte actuel et de ces tout derniers jours.

Pour rappel, l'ASBL Klimaatzaak a entamé une procédure judiciaire contre l'État belge, estimant que l'État belge ne faisait pas d'efforts suffisants en matière de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La première plaidoirie avait eu lieu fin juin, début juillet. J'aurais voulu que vous puissiez faire l'état d'avancement de ce dossier.

Où en est la procédure judiciaire en tant que telle ?

Connaissez-vous la date approximative où la décision de justice sera rendue ?

Je rappelle qu'aux Pays-Bas où il y a eu une action judiciaire de ce type, antérieure de Klimaatzaak, il y a eu une décision qui a donné raison à Klimaatzaak. Les conséquences en termes d'impact réel, de valeur juridique de ce jugement ne sont peut-être pas encore évidentes, mais c'est loin d'être anodin comme décision judiciaire. C'est quelque chose qui peut aussi se passer au niveau de la Belgique et, par conséquent, je pense que cette affaire doit être suivie de près.

Bien entendu, cela ne concerne pas que la Wallonie, mais vous êtes directement concerné puisque les Régions sont aussi directement concernées par l'action judiciaire.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je peux rejoindre ce qui a été dit par M. Henry sur ce dossier ; dossier qui prend une tournure un peu différente à la lueur du contexte ambiant. Ce sont des opérateurs, des citoyens civils qui ont dû saisir les tribunaux, car ils estimaient que l'objectif assigné par les entités – pour une fois, tout le monde est mis dans le même bain, Fédéral comme fédéré – était insuffisant au regard des possibilités d'action. L'exemple qui est pris est celui des Pays-Bas, où d'ailleurs, là, le procès a été gagné.

Il semblerait que chez nous, mais vous m'en direz plus sur le plan de l'information, la procédure judiciaire est purement et simplement bloquée pour des raisons communautaires. On n'est pas dans le fond du sujet, on n'est pas dans le débat qui peut intéresser les citoyens, les gouvernants, le Parlement, on serait dans un élément purement judiciaire, on peut même dire juridico-judiciaire.

Si c'est le cas, pouvez-vous nous donner plus d'explications sur la chose ?

Quel cabinet d'avocats défend-il les intérêts du Gouvernement de la Wallonie ? Quels frais ont-ils été déjà exposés à ce stade, dans ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Merci, Messieurs les députés, de me permettre de faire le point sur cette question.

Il y a bien eu une citation introduite par Klimaatzaak en juin devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles. À ce stade plusieurs audiences ont eu lieu.

La Région flamande a demandé que la cause soit renvoyée devant le tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles. Il y a eu un jugement le 25 septembre, par lequel le tribunal de première instance francophone de Bruxelles a estimé qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer l'affaire et que donc la procédure devait continuer en français. La Région flamande a déposé un recours contre ce jugement. L'affaire sera plaidée le 11 janvier 2016 devant le tribunal d'arrondissement.

C'est seulement lorsque la question de la compétence du tribunal aura été réglée que l'échange des conclusions portant sur le fond entre les parties pourra débiter. Les plaidoiries ne pourront avoir lieu avant 2017 et le jugement sera rendu par la suite. Il ne m'appartient pas de commenter la vitesse d'instruction et le jugement de cette affaire.

Pour ce qui concerne la désignation de l'avocat, c'est Maître Moërynck qui a été chargé de la défense des intérêts de la Région, en application du marché de service public. Conformément à ce marché de service public, Maître Moërynck travaille selon un taux horaire de 110 euros de l'heure.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre pour ces précisions. Nous avons un petit peu de temps devant nous par rapport à la procédure judiciaire. Cela ne change rien au fond du dossier, puisque je pense que les différents gouvernements ont du pain sur la planche et que, certainement en suite de la COP 21 en cours et des décisions européennes qui pourront s'en suivre et qui nous concerneront directement, les gouvernements auront à mettre en œuvre un certain nombre de choses et ce sera sur cette base-là qu'un jugement pourra avoir lieu.

Dans l'immédiat, l'affaire est dans un calendrier qui ne va pas aboutir à des décisions judiciaires immédiates, mais elle va se poursuivre et je vous rends attentif à ce suivi. C'est tout sauf anodin et ce n'est pas que symbolique. Mais de toute façon, il y a beaucoup d'autres raisons bien entendu de mettre en œuvre une politique climatique. Nous ne manquerons pas d'y revenir sur le fond.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Ministre pour les informations qui ont été données. On peut évidemment regretter que le fond n'ait pas encore été abordé, mais ne dit-on pas qu'à toute chose, malheur est bon. Je pense que pour les étudiants en droit, on a un magnifique cas pratique de ce que le Code judiciaire peut apporter comme pseudosolution, blocage - il n'y a pas qu'en politique que cela existe, manifestement le droit le permet également, jusqu'à saisir le tribunal d'arrondissement, cela ne se fait pas tous les jours.

J'espère que l'un ou l'autre nous lira ou peut-être d'ailleurs un professeur de droit à l'université. Il peut partir de ce cas pour clairement dire : « Regardez ce qui est possible de faire » ; dans l'intérêt de qui ? C'est la question qui reste posée, je ne sais pas qui gagnera à ce petit jeu là. C'est encore un peu tôt pour le dire, mais c'est clair qu'à un moment donné, un jugement tombera.

QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA POLITIQUE DE TAXATION DES ÉOLIENNES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la politique de taxation des éoliennes en Wallonie ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il a été fait écho ces jours-ci d'une bien triste histoire : la commune de Houyet réclame une taxe de 12 500 euros aux propriétaires de l'éolienne dite « des enfants » où sont donc impliqués des plus jeunes, mais qui est aussi très participative à la fois dans son fonctionnement et dans son financement. C'est une éolienne de petite taille, détenue par une coopérative citoyenne. Cette taxe représentera dès lors la quasi-totalité des bénéfices que représente cette éolienne. Le montant étant très élevé et indépendant de la taille de l'éolienne, on se retrouve dans une situation de taxation démesurée.

Dans la manière dont cette taxe est actuellement appliquée, les petites éoliennes seront automatiquement pénalisées par rapport aux grands mats. Dans une situation comme celle-ci où c'est une coopérative, où c'est très citoyen, il y a un motif budgétaire à ne pas mettre en œuvre un projet impliquant des toutes grandes éoliennes. C'est aussi ce qui explique que l'on se retrouve dans cette situation.

L'association concernée a indiqué qu'elle avait pris contact avec votre cabinet, mais que vous aviez renvoyé la balle aux communes. Quelle est votre réaction par rapport au problème soulevé par la coopérative d'« Allons en Vent » ? C'est-à-dire sur le fait de la

taxation non proportionnelle à la taille de l'éolienne et donc à sa rentabilité.

À quelle date la taxe a-t-elle été soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle ? Je dis cela parce qu'il y a clairement – et cela apparaît également de contacts qui ont eu lieu entre la coopérative et la commune – un renvoi de balle évident entre la commune et vous-même. Vous dites : la commune peut modifier son règlement et la commune ne souhaite pas le faire parce qu'elle a peur des réactions des autres propriétaires de mâts, bien que je pense que l'on se retrouve ici dans une situation clairement discutable sur le plan juridique. Dans le cas où la décision serait attaquée, ce qui va peut-être être le cas. Il y a des arguments sur la table pour défendre le fait qu'il y a iniquité de traitement à partir du moment où l'on taxe de la même façon des éoliennes qui sont de taille tout à fait différente. L'autorité de tutelle a-t-elle déjà pris position ? Si pas, quel en sera le calendrier ? Vous pouvez également invalider la taxe en tant que telle. Quelle est votre posture par rapport à cette situation ?

Plus globalement, considérez-vous normal que la taxation des mats soit cantonnée au territoire communal ? C'est un débat qui va revenir aussi puisque vous l'avez évoqué quant à un prochain décret éolien. Le ministre, votre collègue Di Antonio l'a évoqué également. Renvoyer vers la commune, ce n'est forcément que transitoire, si l'on se trouve dans une situation de décret prochain.

Un mécanisme de solidarité intercommunale et/ou régionale n'est-il pas souhaitable tenant compte du fait que l'impact de l'implantation d'un parc n'est pas nécessairement limité à la commune elle-même, cela peut être plus important sur les communes voisines, suivant la localisation de ce parc. Bien entendu, il y a aussi des liens avec les autres parcs implantés à proximité, notamment par rapport à la connexion sur le réseau. Il y a des liens de gestion du réseau et de politique énergétique qui dépassent largement la commune.

Un mécanisme législatif nouveau ou une nouvelle circulaire concernant ce dossier sont-ils à l'étude au sein du Gouvernement ? J'ai moi-même déjà fait référence au projet de décret, puisqu'il a été évoqué récemment, mais peut-être y a-t-il encore d'autres initiatives ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, faisons le point sur cette question. Je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que, sous la précédente législature, dans le cadre de l'élaboration du décret éolien, la Région avait prévu de percevoir en 2014 une taxe régionale sur les mats éoliens et de supprimer les taxes communales existantes. Ce décret

éolien n'a finalement pas abouti, la possibilité pour les communes d'instaurer une taxe communale sur les mats éoliens a été réintroduite dans la circulaire budgétaire pour l'année 2015, avec une même ventilation selon la puissance des mats que celle applicable antérieurement.

Concernant le cas particulier de la Commune de Houyet, le règlement-taxe a été approuvé le 5 mai 2015.

Par la suite, j'ai été interpellé par les responsables de la coopérative « Allons en Vent », qui ont été reçus à mon cabinet, sur le fait que la commune leur réclamait une taxe de 12 500 euros pour l'éolienne des enfants.

Je ne vais pas vous rappeler non plus, ou vous faire l'injure de vous rappeler le sacro-saint principe qui s'impose à moi, comme à d'autres, de l'autonomie communale reconnue par la Constitution. Je vous rappelle qu'une circulaire n'a jamais que pour but que de limiter cette autonomie communale. Elle n'a d'ailleurs pas force obligatoire.

Pour tenir compte de situations telles qu'elles se développent à Houyet et tel qu'elles pourraient se développer d'ailleurs autre part, j'ai ajouté, dans la circulaire budgétaire 2016, une recommandation pour inciter les communes à prévoir des taux inférieurs pour les éoliennes de faible puissance à vocation citoyenne ou éducative.

J'espère ainsi que la commune de Houyet sera également sensible à cette argumentation de la circulaire 2016 et au sort des petites éoliennes à vocation citoyenne et qu'elle modifiera son règlement-taxe en ce sens. On ne se rejette pas la balle, je signale à la commune qu'elle a tout le loisir de modifier son règlement-taxe. Pour le solde, je réfléchis à des mécanismes de solidarité, mais ceux-ci, convenons-en, toucheraient aussi à ce principe constitutionnel de limitation de la capacité de taxation des communes. C'est donc un problème juridique, difficile à résoudre.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre, pour ses réponses. C'est un élément positif que vous ayez introduit cette recommandation de modulation supplémentaire dans la circulaire 2016. C'est donc un signal clair vers les communes, c'est intéressant.

Vous dites que ce n'est pas un problème simple, puisque cela revient à limiter l'autonomie des taxations communales. Oui, mais c'est le principe même d'une politique régionale. Vous annoncez un décret qui implique, qui incorporera un mécanisme de taxation régionale. Tout à l'heure M. le Ministre Marcourt a fait le point sur la politique de taxation des mats de GSM. C'est un débat réel, il y a une possibilité pour la Région de cadrer les choses et de les organiser, surtout lorsqu'il y a un impact au-delà de la seule commune, ce qui est clairement le cas ici pour les raisons que j'ai mentionnées tout à l'heure.

Vous dites que les montants autorisés correspondent à ce qui était prévu précédemment, oui et non. L'année passée, oui, mais les montants prévus au moment du décret de la législature précédente, c'est vrai qu'ils n'étaient pas modulés, vous avez raison, mais ils étaient inférieurs. Ils n'arrivaient pas au problème du non-respect de la rentabilité, puisque l'on était dans des montants inférieurs, on était au montant de 8 000 euros, alors que l'on est aujourd'hui à 12 500 euros.

Je prends bonne note de vos différentes réponses. Je suis déçu du fait qu'il n'y ait pas de décision plus claire de l'autorité de tutelle. Vous avez ce pouvoir, surtout partant du principe qu'il y a un argument à prendre en compte, à savoir que le mécanisme n'est pas juste à partir du moment où il s'adresse à tout le monde de la même façon, indépendamment de la taille et donc de la rentabilité du mat. Vous dites que les communes ont l'autonomie, non, elles ne l'ont pas, il y a une autorité de tutelle. C'est le principe d'une tutelle, c'est qu'elle ne soit pas tout à fait autonome. J'entends bien que ce n'est pas simple, mais vous auriez pu aller plus loin sur ce point.

Quoi qu'il en soit, je le répète, tant mieux que vous avez donné une recommandation. Visiblement, cela ne suffit pas, à moins qu'elle ne change sa position pour que la commune en question modifie sa décision. Quoi qu'il en soit, le dossier reviendra de manière plus globale dans le cadre du futur décret.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA PRÉPARATION DES
NÉGOCIATIONS DE PARIS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la préparation des négociations de Paris ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les négociations sont en cours, elles viennent de commencer hier soir, après les déclarations des chefs d'État qui ont, par ailleurs, fait parler beaucoup d'elles concernant la Belgique. Je ne vais pas revenir sur ce point. Le contexte international a fait que, là où la France était extrêmement proactive, et où le thème du climat et évidemment international a fait que là où la France était extrêmement proactive et où le thème du climat et de la Conférence de Paris étaient centraux dans l'actualité, évidemment les attentats ont fortement amoindri cette situation, ce qui était une très grande difficulté par rapport à la complexité d'une négociation comme celle-là et de l'importance du moment de cette Conférence de Paris. Cela n'empêche qu'un certain

nombre de déclarations est resté tout à fait ambitieux dans les déclarations des chefs d'État, pas toutes et il faudra voir de quelle manière elles se concrétiseront dans les négociations, dans ce que les négociateurs vont dire dans les groupes de travail, dans les réunions de ce qu'ils auront comme mandat.

J'aurais voulu, puisque c'est en pleine actualité, cette semaine-ci pour les négociations et la semaine prochaine pour le segment ministériel et la finalisation de cette Conférence, que vous puissiez faire le point sur les derniers éléments du mandat européen, du mandat belge, s'il y a encore des choses à en dire, ce qui n'est pas sûr. Comment voyez-vous l'évolution de cette Conférence et de ce à quoi elle peut aboutir ?

Malgré tout, on a, comme je l'ai plaidé à plusieurs reprises, rarement des moments comme celui-ci. On a clairement une situation où il faut espérer que l'on aboutisse à des décisions très importantes, structurantes et qui bien entendu, devront après se concrétiser par des étapes suivantes dans les prochaines années. On ne peut pas non plus espérer que tout sera fini avec la Conférence de Paris. Cela s'est tout à fait clair.

Il y a eu aussi dans la déclaration du Premier ministre, pouvez-vous peut-être détailler cela, ce n'était pas dans ma question écrite puisque c'est un élément d'hier soir, l'annonce des 50 millions d'euros de la Belgique, à moins que vous l'ayez déjà fait tout à l'heure dans le débat budgétaire. Une répartition claire a-t-elle été établie entre les différentes entités ou cela fait-il partie des choses qui ne sont pas encore discutées, au-delà du *burden sharing* qui lui ne concerne que l'interne de la Belgique, mais les 50 millions, c'est un signal, beaucoup trop faible, mais important quand même, un message que l'on donne aux pays en développement principalement puisque c'est ce genre de signaux là dont ils ont besoin pour avancer dans la négociation. Le montant reste très insuffisant par rapport à la responsabilité historique de la Belgique, surtout si on le maintient jusque 2020, ce que le Premier ministre a annoncé et qu'il n'y a donc pas d'augmentation progressive de ce montant.

Je voulais vous demander également quelles étaient les dernières initiatives que vous aviez pu prendre soit au niveau de la Wallonie soit au niveau de la Belgique. Vous aurez un rôle important la semaine prochaine en tant que représentant de la Belgique au Conseil européen. Des initiatives ont-elles eu lieu ou auront-elles lieu dans les prochains jours ?

Un volet qui apparaissait peut-être un peu annexe, la question de la société civile qui est un peu sur sa fin dans la mesure où elle peut très peu s'exprimer par notamment les marches, les déplacements en train prévus et qui concernent des milliers de personnes, mais qui n'ont pu avoir lieu pour des raisons sécuritaires liées aux attentats.

Des initiatives particulières sont-elles prises pour le dialogue avec la société civile qui reste fortement impliquée dans le contexte global de ces négociations ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, la COP21 a démarré ce dimanche 29 novembre 2015, un jour plutôt que prévu dans un contexte, vous l'avez rappelé, dramatique. Ce qui a incontestablement bridé l'action de la société civile belge comme française et européenne.

Un certain nombre de manifestations, dont une d'ailleurs que nous avons prévue à la Communauté Wallonie-Bruxelles dans les bâtiments qui sont les nôtres, qui ont dû être annulées. Nous n'en sommes pas responsables.

Par contre, au niveau des états, il y a eu un premier signal positif puisque, malgré le contexte, il y a tout de même 193 pays signataires et leurs chefs d'État qui se sont déplacés à cette conférence, vous l'avez indiqué.

En ce qui concerne nos négociateurs sur place et en particulier ceux qui représentent la Wallonie au sein de la délégation belge, ils me tiennent informé, plusieurs fois par jour, de la progression de ces négociations et des attitudes à prendre.

Je me rendrai, quant à moi la semaine prochaine à Paris, pour assumer mon rôle de représentant de la Belgique au sein du Conseil des ministres européens de l'Environnement durant l'important segment ministériel.

Un autre signal très positif est que la quasi-totalité de ces états a bien adopté leur engagement dans le futur accord sous forme d'une contribution. Bien entendu, si l'on intègre les engagements ou la somme de ces contributions et qu'on les agrège, on n'arrive pas aujourd'hui à une stabilisation de la température mondiale à une augmentation de 2 degrés Celsius par rapport à la température de l'air préindustriel, on serait sans doute plus proche des 3 degrés. Ce qui montre en tout cas l'importance du segment de ces négociations réservées, non seulement aux chefs d'État, mais à l'ensemble de notre délégation.

On a pu assister, notamment lors des discours d'hier, à une réaffirmation, certes à des degrés divers, de la volonté d'avoir un accord à Paris.

Pour être un vrai succès, mais, je ne vais pas vous le dire, l'accord de Paris devra à défaut, c'est notre position, d'avoir un relèvement immédiat du niveau d'ambition, prévoir au moins un engagement ferme et contraignant de révision du pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tous les cinq ans, accompagné d'un système tout aussi engageant de

vérification des actions réelles de chaque état, sinon on sera finalement dans le vécu.

L'autre clé du succès est, à mon sens, l'assurance que le niveau de financement de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 sera bien réalisé. Cela, pour nous, est à mettre en relation en Belgique en tout cas avec le fameux accord *burden sharing* puisqu'il fait partie intégrante des quatre points de l'accord.

Pour la Wallonie, nous avons pris, en dehors de cet accord *burden sharing*, un engagement de contribuer de manière nouvelle et additionnelle à l'aide normale au développement avec la mise à disposition d'un budget annuel et structurel de 7 millions d'euros.

Nous ne sommes pas en défaut sur ce point, à mon avis. Mais comme vous, on en est qu'au début de cette Conférence de Paris. Il est donc difficile de donner un diagnostic sur l'issue de cette Conférence.

Il n'y a pas encore de raison de revoir l'ambitieuse position de l'Union européenne définie lors du Conseil environnement du mois de septembre. D'éventuelles adaptations du mandat européen seront peut-être nécessaires. On verra en fonction des discussions durant ce segment ministériel.

Par ailleurs, je vous confirme bien que, outre le rôle officiel dans la négociation, j'ambitionne de rencontrer à nouveau tous les acteurs de la société civile belge qui seront présents à Paris.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci pour ces différentes réponses. Effectivement cela a commencé, il faut espérer que les choses se passent le mieux possible.

Nous avons dans la délégation belge, au niveau des administrations, des expertises reconnues et qui peuvent contribuer à faire aboutir cette négociation.

La semaine prochaine, le rôle politique devra être joué, en bonne partie par la Wallonie, bien entendu puisque c'est surtout au travers de l'Europe que nous pouvons peser dans ces négociations de manière très conséquente.

J'espère que la prochaine fois nous aborderons ce dossier, c'est-à-dire après la Conférence, nous pourrions tirer un bilan positif. À la fois des conclusions de cette Conférence, je le répète tout ce qui n'est pas gagné est à refaire après, mais c'est long et compliqué. Il est à espérer que l'on aura un accord important. D'autre part, que nous pourrions saluer le rôle de la Belgique et de la Wallonie.

Dans l'immédiat, même si l'on a, les uns et les autres, son avis sur la question, j'espère que les polémiques internes à la Belgique, n'empêcheront pas de jouer important dans cette Conférence et spécialement

la Wallonie qui, je le répète, à ce rôle très important au travers du Conseil européen parce que l'enjeu est très au-delà de la seule répartition interne des objectifs pour les quatre prochaines années.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES OBJECTIFS ÉOLIENS
DU GOUVERNEMENT WALLON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les objectifs éoliens du Gouvernement wallon ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ce n'est évidemment pas sans lien, mais là on retombe sur la politique wallonne et le développement du renouvelable.

C'est un sujet qui a été abordé d'ailleurs lors de la dernière séance plénière dans le cadre du débat sur la COP 21, par différents intervenants, et notamment par le ministre en charge de l'Environnement. J'aurais voulu avoir un positionnement clair de la part du ministre de l'Énergie, puisqu'il y a, selon le ministre l'Environnement, la nécessité d'implanter encore 160 éoliennes supplémentaire pour atteindre ses objectifs de production 2020. Je ne sais pas si vous confirmez ces chiffres.

Le ministre a annoncé l'adoption d'un décret sur lequel il est revenu en commission. Ce décret concernerait non pas – je pense – l'objectif global éolien ni certainement l'adoption d'une carte, mais qui concernerait d'une part le cadre de référence qui sortirait donc de sa valeur indicative actuelle pour devenir normatif et qui prévoirait un mécanisme à la fois de taxation et de participation, d'implication citoyenne et, j'imagine, des communes, dans les mécanismes.

J'avoue que je ne m'y retrouve pas toujours trop dans les déclarations des uns et des autres, puisque dans un premier temps, il y a eu le rejet du principe d'un décret – et vous avez rappelé tout à l'heure qu'un décret a été adopté par le Gouvernement sous la législature précédente et finalement il n'a pas été voté avait donc été finalisé – et maintenant on reviendrait à un décret qui comprendrait certains aspects, mais pas tous. Surtout, l'objet de ma question, c'est : qu'en est-il de la vision du Gouvernement quant à l'implantation, quant au déploiement éolien en Wallonie ? J'ai entendu aussi un certain nombre d'intervenants du secteur éolien se plaindre du fait que les projets n'avancent plus en Wallonie, contrairement à la Flandre, alors que c'est un secteur où nous étions largement plus en pointe,

notamment pour des raisons géographiques de disponibilité du sol. Ma question porte notamment sur l'objectif énergétique en matière d'éolien et la manière de le concrétiser.

À un moment donné, il faut que les choses correspondent à une vision commune et cohérente du Gouvernement. J'aurais voulu que vous puissiez préciser quel était votre objectif de productible, avec quel phasage dans le temps. Vous avez annoncé précédemment un report de l'ambition passée du Gouvernement en matière renouvelable. Vous avez annoncé que vous le différiez dans le temps. Différer, ce n'est pas supprimer. En ce qui concerne l'éolien, cela veut dire reporter, mais à un moment donné, il faut déployer sur le territoire, en tout cas dans une certaine mesure. Je voudrais savoir dans quelle mesure, cet objectif, vous le confirmez en nombre de mâts, et en termes de calendrier. Où ces mâts pourront-ils être implantés, puisque la priorité absolue, selon le ministre Di Antonio serait le long des autoroutes même si, par ailleurs – et cela se confirme dans le CoDT – un certain nombre de parcs même localisés le long des autoroutes et même avec beaucoup d'implication citoyenne ont été refusés au niveau du permis.

La question est toute simple. Le potentiel existe-t-il en termes de localisation par rapport à votre propre objectif et qui doit donc être celui du Gouvernement ? Comme ministre de l'Énergie, votre objectif en termes de déploiement éolien et de phasage dans le temps, quel est-il ? Cela me paraît une question essentielle, en termes de cohérence globale.

Autre question. Le cadre de référence actuellement en vigueur doit-il être revu dans son contenu ? Votre collègue a annoncé qu'il passerait en décret. Je suppose que vous allez donc aussi confirmer cette option, à moins qu'il n'y ait, en réalité, pas d'accord du Gouvernement. Sur le contenu, au-delà de passer à la valeur normative, pensez-vous qu'il doit y avoir des changements ? Qui pilote ce travail, globalement, puisque c'est un dossier qui se trouve réparti entre plusieurs compétences et quel est son calendrier d'adoption ? Y a-t-il d'autres initiatives en cours en matière de développement de l'énergie éolienne ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, faisons le point sur cette question.

D'abord pour rappeler, comme je l'ai fait tout à l'heure en commission, que mon métier de ministre en charge de l'énergie dans cette matière est de fixer des objectifs et de niveau de soutien par filière et par an ; ce qui est en train de se finaliser, je pense, à la grande satisfaction de l'ensemble du secteur dans les quatre filières qui composent la production d'électricité

durable. Chaque ministre est alors compétent pour suivre la réalisation : mon collègue, M. le Ministre Marcourt pour les réseaux de chaleur ou mon collègue, M. le Ministre Di Antonio pour les permis éoliens. Vous avez raison : cela nécessite – j'y reviendrai sans doute – d'améliorer la coordination au sein du Gouvernement.

Pour ce qui est de votre question sur la situation, j'ai interrogé mon administration et mon collègue, concernant l'état des lieux de l'éolien et les résultats ne sont pas excellents pour le secteur éolien.

En effet, après une forte croissance de 2009 à 2011, la puissance éolienne installée annuellement – données CWaPE – sur le sol wallon a fortement diminué : 49 mégawatts, 27 mégawatts et 25 mégawatts ont été installés respectivement en 2012, 2013 et 2014. Durant le premier semestre 2015, 21 mégawatts ont été implantés et l'on estime que 41 mégawatts supplémentaires pourront être mis en service avant la fin de cette année. Par ailleurs, le parc éolien wallon compte aujourd'hui plus de 40 mégawatts en construction et 79 mégawatts autorisés définitivement. Les chantiers étant conséquents, les mises en service de ces parcs s'étaleront sur 2016 et 2017.

Au vu de ces évolutions, la trajectoire progressive de 255 gigawatts heure prévue par l'AGW doit être monitorée et suivie de près entre le ministre en charge de la fixation des objectifs et des niveaux de soutiens, c'est-à-dire moi-même, et les ministres en charge de la réalisation opérationnelle. À cet effet, un état trimestriel sera présenté, désormais – et c'est la décision de jeudi passé au Gouvernement wallon – afin que nous puissions adapter nos comportements.

Une reprise soutenue du rythme d'installation sera essentielle pour atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable qui ont été fixés par le Gouvernement wallon et rattraper le retard de ces dernières années.

De nombreux projets sont actuellement en développement : plus de 800 mégawatts sont en étude d'incidences, près de 300 mégawatts en demande de permis et plus de 600 mégawatts en recours. Il faut noter que les recours se multiplient.

Le secteur porte donc largement assez de projets pour atteindre les objectifs fixés. Malheureusement, la filière souffre d'une insécurité juridique importante qui entraîne de nombreux recours – blocage au Conseil d'État, refus du ministre en charge de l'Aménagement du Territoire – et cela peut hypothéquer la réalisation de nombreux projets.

Pour y remédier, il est très important de sécuriser le cadre légal en termes d'Aménagement du Territoire. Mon collègue l'a bien annoncé, mais vous y avez fait référence qu'il s'y employait. Pour le surplus, je vous

invite à interroger mon collègue en charge de l'Aménagement du Territoire.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différentes réponses. Vous donnez quelques éléments intéressants, notamment au niveau des chiffres. Cette décision de monitoring est une bonne chose, je pense, de suivi par le Gouvernement semestriellement.

Par contre, vous ne donnez pas du tout réponse à ma question sur le potentiel et, là, je ne peux pas vous suivre sur le fait qu'il s'agit uniquement de la compétence de votre collègue, puisque c'est une cible énergétique qui est fixée par le Gouvernement et, ensuite, le Gouvernement adopte une législation de l'aménagement du territoire qui, d'ailleurs, vient d'être réformée avec le CoDT qui va être à l'examen du Parlement très prochainement. Ce nouveau texte est un recul par rapport au texte précédent, en matière de développement éolien. Je suppose que vous vous en rendez bien compte, puisqu'il était prévu que la zone agricole soit une zone capable pour l'éolien. Ce qui ne sera plus le cas. On revient en dérogation, sauf le long des autoroutes où, là, il ne s'agit pas d'une dérogation.

Dans les faits, c'est un recul clair pour le secteur, dans ce nouveau texte du CoDT. C'est un texte du Gouvernement, je veux dire. Ce n'est pas uniquement de votre collègue. Je veux bien interroger votre collègue sur l'aménagement du territoire, mais le problème, c'est de savoir si les chiffres que vous annoncez en développement éolien sont tenables, oui ou non, tenant compte des législations existantes et de la géographie wallonne. Avez-vous la réponse à cela, Monsieur le Ministre, ou bien qui dois-je interroger à ce sujet ?

C'est votre compétence. Vous n'avez pas la compétence de l'attribution des permis, mais vous avez bien la compétence de la politique énergétique. Vous ne pouvez pas adopter un objectif énergétique dont vous sauriez qu'il est impossible.

M. le Président. - Monsieur le Ministre a répondu.

M. Henry (Ecolo). - Il n'a pas répondu, mais je reviendrai, si c'est votre réponse.

C'était une question explicite dans mon texte. La localisation des parcs éoliens a-t-elle été étudiée, en particulier la localisation uniquement le long des autoroutes, donc qui est dans le CoDT, nouvelle version que vous avez acceptée, permettra-t-elle de placer le nombre de mâts souhaités ?

Je n'ai aucune réponse à cela. C'est un peu surprenant.

Je veux bien interroger votre collègue, je le ferai, nous y reviendrons.

Mais à un moment donné, il faut qu'il y ait une réponse globale du Gouvernement. On ne peut juste dire que l'on a des intentions, des chiffres pour dans 10 ans. En fait, on ne sait pas si c'est possible ou non. On verra bien.

M. le Président. - Voilà, M. le Ministre considère qu'il a répondu.

Si vous considérez que ce n'est pas le cas, il faut le faire savoir.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES MESURES DE LA
POLITIQUE WALLONNE DE LA VILLE POUR
EXCLURE LA PAUVRETÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les mesures de la politique wallonne de la ville pour exclure la pauvreté ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, dans le cadre des débats budgétaires on aborde énormément de questions et l'on a eu de longs développements en matière de logement et donc de politique de la ville puisque c'est souvent lié.

Cela permettra de faire un point global puisque l'on a eu des débats à différents moments sur la Politique wallonne de la ville que vous avez lancé avec comme idée « bâtir-remember-rénover des quartiers nouveaux au sein ou en marge de nos cités ». Surtout avec un objectif particulier, c'est exclure la pauvreté.

Vous le savez il faut créer 12 000 logements par an à l'horizon 2040 puisque l'on aura 435 000 habitants supplémentaires en Wallonie.

Que pouvez-vous nous indiquer par rapport à ce qui relève de la lutte contre la pauvreté dans les centres urbains qui sont des lieux qui sont majoritairement il y a une concentration de la pauvreté.

Différents paramètres pourraient être mis en exergue. Quels sont les éléments principaux que vous pouvez développer, qui seront également intéressants pour les villes lorsqu'il y aura des appels à projets de savoir qu'il y a une série de critères à respecter ou à mettre en avant pour obtenir ces subventionnements ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je ne sais pas si c'est la formulation, mais la question me paraît un peu confuse.

Je ne vais pas vous accabler, le sujet m'est cher.

Le Gouvernement a, bien entendu, pris toute la mesure du défi démographique et de la nécessité de soutenir la production de logements répondant aux besoins nouveaux tant quantitatifs que qualitatifs. Je pense, notamment, aux économies d'énergie et à l'évolution des modes de vie.

Toutefois, comme j'ai pu le rappeler à l'occasion d'une question d'actualité à M. Maroy, la création de logements ne dépend pas uniquement de la « politique de ville » en tant que telle, entendue comme la « dynamisation/reconstruction » des quartiers existants. La croissance de la population concerne, en effet, chaque commune rurale ou urbaine. Aussi, tant la réforme du logement public et privé, que j'ai initiée, que le développement de quartiers nouveaux, porté par mon collègue, le Ministre Di Antonio, ou la reconstruction de la ville sur la ville visent à favoriser la création de logements tout en assurant une mixité sociale.

Je peux vous préciser qu'une étude de la CPDT menée en 2015 a mis en évidence le fait que la production actuelle de logement dépasse légèrement la croissance des besoins, contrairement à ce qui est souvent dit. Cela étant, il convient de s'assurer que la production de logement reste adaptée dans les années à venir, et cela c'est moins sûr.

C'est notamment pour cette raison que le Gouvernement wallon entend consacrer une enveloppe de 150 millions d'euros supplémentaires pour favoriser la création de logements publics et privés, et ce, tant dans les centres urbains que dans les éventuels quartiers nouveaux. Ces moyens importants pourront servir, entre autres, à la Société wallonne du Logement et aux communes qui souhaitent développer du logement dans le cadre d'une rénovation urbaine ou encore à des opérations privées qui rencontreraient les objectifs wallons du redéploiement urbain - parmi lesquels le renforcement du « vivre ensemble ».

Relativement à la Politique de la ville, les 12 pôles urbains FEDER seront amenés à concevoir leur Programme de développement urbain – PDU – à travers deux axes principaux et interdépendants : l'attractivité et la cohésion sociale. Ces villes devront donc élaborer leurs projets de sorte à attirer des investisseurs et de nouveaux habitants dans les centres, tout en veillant à ne pas exclure de ceux-ci les populations les plus précaires. C'est dans ce cadre que les villes devront penser la mixité aussi bien au niveau de leurs objectifs stratégiques qu'au niveau des actions concrètes.

À cet égard, je signale que, déjà aujourd'hui, au travers des charges d'urbanismes ou autres dispositifs du même type, certaines villes parviennent à installer une plus grande mixité sociale au sein de leurs quartiers. C'est notamment le cas d'expériences qui ont été menées à Herstal avec une charte de la mixité sociale ou à Namur avec des charges d'urbanismes imposés.

Enfin, concernant la mixité sociale au niveau des logements publics, la réforme du code, que je mène actuellement, permettra, à mon sens, de faire disparaître les diverses catégories de logement et permettra donc une plus grande souplesse dans la gestion du parc pour les SLSP.

Dans cette même optique, la réforme des attributions, en préparation en ce moment, a pour but d'atteindre une plus grande mixité dans les logements publics : mixité de revenu, mais aussi mixité sociale et culturelle.

Les nouvelles opérations immobilières – que ce soit dans un but locatif ou acquisitif – visent à soutenir les projets répondant à des besoins sociologiques sont aussi à l'étude. Je pense par exemple aux problématiques du vieillissement de la population, de l'intergénérationnel ou du démantèlement familial.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre pour les éléments de réponse.

J'entends bien les principes généraux. Je pensais qu'il y avait peut-être déjà des mesures pensées de façon plus concrète.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai toujours dit juin 2016. Le fait de me poser des questions à répétition ne fait pas avancer la date.

M. Bouchez (MR). - Cela vous met un peu la pression, cela nous fait avancer dans la réflexion.

Regardez le débat sur le logement, cela a été intéressant.

En tous les cas, j'entends bien les principes généraux et les moyens qui peuvent être dégagés. Il sera important de conditionner l'obtention des moyens à de telles politiques. Les poches de pauvreté ne sont pas une façon d'envisager le développement d'une ville, ni dans l'intérêt de la ville concernée ni dans l'intérêt de la Région.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE RATTACHEMENT DES COMMUNES DE SILLY, ENGHEN ET LESSINES AU BASSIN DE LA WALLONIE PICARDE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rattachement des Communes de Silly, Enghien et Lessines au bassin de la Wallonie picarde ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous n'ignorez pas la volonté de ces trois communes qui ont été citées d'adhérer à la Wallonie Picarde.

Je vous avais questionné en novembre 2014 sur le sujet et vous m'aviez répondu que vous sollicitiez l'étude complète de votre administration sur le sujet.

Un an après, cette étude a pu être rédigée, qu'elle est donc disponible et que vous pouvez me communiquer les conclusions, les contenus et les éventuelles recommandations.

Le tout est de savoir le suivi que vous accordez à cette question qui prend une tournure, faut-il le dire, particulière depuis le dernier arrêt de la Cour constitutionnelle qui a été rendu par rapport à la situation luxembourgeoise.

Pour avoir lu cet arrêt, il dit clairement que c'est l'ensemble du territoire qui doit être revu sur le plan des arrondissements judiciaires, plus besoin de me répondre comme vous l'aviez fait précédemment que si trois communes sortaient de ce périmètre de l'arrondissement judiciaire, cela créait une difficulté par rapport à d'autres. C'est terminé puisque la constitution a clairement dit que cet argument-là ne tient plus la route pour ces trois communes.

Pour la Wallonie Picarde, vous savez, c'est à bras ouverts que nous, on est prêts à les accueillir, mais il faut maintenant que la note soit donnée.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, j'ai bien reçu une analyse complète de mon administration à ce sujet.

Succinctement, cette analyse estime inapproprié de donner suite à la demande introduite par les communes de Silly, Enghien et Lessines de changer d'arrondissement administratif, au vu de la motivation avancée.

Le découpage électoral provincial est fondé sur ses composantes territoriales internes. Tant que le législateur régional n'a pas positionné les bassins de vie comme étant les nouvelles composantes internes des provinces en lieu et place des arrondissements administratifs actuels, il n'est pas possible d'articuler le découpage électoral provincial sur la base d'un concept non consacré dans la législation organique provinciale et dont le périmètre géographique est évolutif au gré de l'expression de l'autonomie communale.

La question de fond doit être tranchée sur l'angle du fonctionnement organique des provinces ; le découpage électoral en découlera alors de lui-même.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Heureux, n'est peut-être pas le terme, mais j'ai deux éléments de réponse.

Le rapport existe et cela je ne peux que remercier le ministre parce que le suivi a été fait. Ce que je demanderai à M. le Ministre c'est de communiquer ce rapport pour en prendre connaissance.

Deuxièmement, la réponse de l'administration n'est pas satisfaisante, elle ne l'est plus, au regard de la Cour constitutionnelle. Ce que vous dit l'administration, aujourd'hui, est battu en brèche par la Cour constitutionnelle. Vous pouvez demander clairement à l'administration de revoir sa position. Vous êtes dans l'obligation, comme pour le Luxembourg, de retravailler à cette demande, parce qu'il y a une demande.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je n'ai rien à voir...

M. Crucke (MR). - C'est votre administration qui a donné cette réponse. Cela ne tient plus la route, c'est battu en brèche, je pense que c'est nouveau, porteur de bon sens, d'espoir pour ces trois communes. Je vous demande de vous en faire le relais et de redemander un avis à l'administration.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE MARCHÉ DE SERVICES
CONCLU PAR ORES DANS LE CADRE D'UNE
SOUS-TRAITANCE EN TUNISIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le marché de services conclu par ORES dans le cadre d'une sous-traitance en Tunisie ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il s'agit d'un marché ORES avec une sous-traitance en Tunisie. Nous avons appris que ORES, intercommunale wallonne, le principal gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Wallonie aurait conclu un important marché de services pour le recouvrement de ses impayés.

Le marché a été attribué à une société nettement moins chère que les autres, Venturis, basée à Wavre. Cette société se contente d'une commission jusqu'à 40 % plus faible, tout en garantissant de faire rentrer au moins autant d'impayés que les autres. De tels coûts sont obtenus notamment, car Venturis travaille avec une de ses filiales, un *call center* basé en Tunisie et qui recrute des téléopérateurs francophones et même néerlandophones.

Alors que notre Parlement a adopté une résolution visant à lutter contre le dumping social et que la création d'emplois reste une priorité, n'est-il pas paradoxal qu'une intercommunale ait recours à une société disposant d'une filiale travaillant à des conditions sociales moindres qu'en Wallonie ? Qu'en pensez-vous ?

Je sais bien que vous allez dire que ce n'est pas de votre ressort parce que c'est une intercommunale, mais, j'estime et je vous demanderai, n'y a-t-il pas un devoir moral de faire travailler des Wallons, alors que la demande d'emploi est si élevée dans notre région. Dans la DPR, le Gouvernement wallon entend prendre toutes les mesures additionnelles utiles pour lutter contre le dumping social, notamment dans le cadre des marchés publics.

Pouvez-vous nous dire si l'appel d'offres pour l'attribution de ce marché avait intégré des clauses sociales avancées en matière d'emplois locaux, de telles clauses tendant à restreindre les cas de dumping social ? Si non, pouvez-vous en justifier l'absence ?

Quel signal comptez-vous donner aux communes et aux intercommunales suite à cette affaire ? Même si vous n'en êtes pas directement responsable en tant que ministre des Pouvoirs locaux. Il semblerait intéressant ou pertinent de réagir ou de vous positionner, de donner au moins un signal. Je vous rappelle la discussion qui a eu lieu ici. Cela avait été jugé d'une certaine pertinence, mais c'était le cas du FOREm et de son *call center* installé au Maroc. Le FOREm, c'est un OIP, donc il y a une responsabilité directe. Je voulais savoir, c'est légal, mais ne devrait-on pas, d'une certaine manière, renforcer les clauses sociales des marchés publics ?

Dernière question, non des moindres, mais c'est peut-être à ORES qu'il faudrait la faire suivre. C'est en plus les conséquences ou les risques au niveau juridique du transfert de données, la légalité du transfert de données privées se pose. Normalement, il doit y avoir toute une série de démarches pour être envoyé dans un registre public, et cetera, et avoir l'accord de la

Commission des déclarations de la vie privée. Je voulais savoir ce qu'il en était, mais surtout quelle position vous pourriez adopter à l'avenir, pour que ce genre de choses ne se passent pas.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame la Députée, si l'on m'avait donné le pouvoir par rapport au respect du devoir moral, ce serait une bonne chose, en tout cas, ce serait dangereux démocratiquement. Ce serait une bonne chose et cela donnerait un pouvoir d'arbitrage au ministre que je prendrais allègrement. Malheureusement, votre Parlement ne m'a donné le pouvoir que sur le contrôle de l'égalité des décisions, je dois m'en contenter. Si vous avez envie d'introduire un amendement, un décret qui permettent à chacun des ministres de juger sur base de la morale, sincèrement, je suis preneur.

Le marché a été initié par ORES vu l'important volume de factures impayées et la nature diversifiée de celles-ci. Le recouvrement de ce type de créances est un métier spécifique qu'ORES ne souhaite pas « insourcer », vu les volumes concernés et les coûts induits.

Le marché était divisé en 18 lots et les critères d'attribution du marché prévoyaient que l'entreprise désignée comme adjudicataire serait celle qui s'engagerait sur la valeur nette récupérée la plus élevée, établie compte tenu du taux de recouvrement et du niveau de rémunération par créance recouvrée.

D'après les informations que j'ai pu recevoir d'ORES suite à votre question, il s'agit avant tout dans leur chef d'une question d'efficacité. Les critères d'attribution du marché avaient été définis dans ce sens afin de récupérer un maximum de créances au meilleur coût, de manière à garder les tarifs de distribution les plus bas possible pour le client. Nous ne pouvons y être évidemment qu'attentifs. Le Cahier spécial des charges n'excluait pas formellement la possibilité pour les soumissionnaires de recourir à des filiales. On peut le regretter. Ce qui est le cas en l'espèce, mais seulement pour une partie des activités liées au marché.

Le marché a été attribué début octobre, dans le respect des critères prévus et l'adjudicataire désigné pour 17 lots est Venturis, entreprise établie en Belgique, avec du personnel belge effectuant les travaux de recherche, identification et sollicitation des débiteurs, mais faisant appel à un *call center* situé en Tunisie pour la relance téléphonique de ces mêmes débiteurs. D'après ORES, cette prestation de « relance téléphonique » ne constitue qu'un maillon dans la chaîne des prestations attendues dans le cadre de la procédure de recouvrement amiable.

En termes économiques, le total de la différence entre Venturis et le deuxième classé pour les 17 lots remportés par Venturis se monte exactement à 1 595 086,04 euros.

Ceci dit, je ne peux que regretter que le marché ne comportait pas de clauses sociales, mais nous y travaillons sur le sujet en gouvernement.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le fait de recourir à un devoir moral, au contraire d'installer l'arbitraire, permettrait justement de l'éviter. Vous regrettez qu'il n'y ait pas eu de clauses sociales, je pense que cela implique une réflexion sur éventuellement l'élargissement du périmètre aux intercommunales pour la mise en place de ces clauses sociales. J'entends l'argument d'efficacité évoqué par ORES.

Pour garder les tarifs les plus bas pour les clients, les éléments en terme d'emploi sont aussi très importants. Là, ce n'est plus de l'efficacité, mais de la pertinence qu'il s'agit, d'autant et je voudrais attirer votre attention sur l'élément évoqué, sur le respect de la légalité quant au respect de la vie privée et de s'assurer, d'une manière ou d'une autre, que les données scannées, qui sont des données privées, sont envoyées en Tunisie, le fassent bien en toute légalité par déclarations à la vie privée. Je vous remercie. Je reviendrai vers vous pour suivre ces éléments.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES CONTRÔLES DE
SÉCURITÉ AU SEIN DES ZONES DE SECOURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les contrôles de sécurité au sein des zones de secours ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, le SPW attribue des montants aux zones de secours pour que celles-ci effectuent des contrôles de sécurité, particulièrement dans les entreprises dites Seveso. À ce titre, ces zones de secours le font elles-mêmes, via leur propre pompier, ce qui est assez évident. Il apparaît ici, dans une zone en particulier qui concerne la commune de Saint-Ghislain, on a fait appel à un sous-traitant. Par ailleurs, ce recours à ce sous-traitant fait l'objet de soupçon de marché public qui aurait été truqué, puisque l'on se rend compte que la société à qui cela a été attribué semblerait être une société qui n'est pas compétente en matière de contrôle de sécurité. Par

ailleurs, il y a des relations entre des personnes qui sont dans cette société et certains décideurs de la zone.

Monsieur le Ministre, avez-vous une observation par rapport à ce recours à des sous-traitants qui, en général, est plus cher ? Il vaut mieux envoyer les pompiers sur place, d'autant que des moyens sont attribués à ces zones pour exercer ces missions.

Qu'en est-il sur les critères que l'on doit prendre en compte pour qu'une société puisse être choisie comme sous-traitante dans ce genre de dispositif de sécurité ? Y a-t-il des critères précis ?

Pouvez-vous en dire plus sur le cas de Saint-Ghislain où force est de constater qu'il y a toute une série d'éléments troublants dans l'attribution de ce marché ? Avez-vous été saisi d'un recours ? Y a-t-il eu des difficultés que l'on vous a communiquées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, vous allez être déçu de la réponse. Vous m'interrogez quant aux contrôles de sécurité pour les entreprises SEVESO, si j'ai bien compris la question.

Une telle matière ne relevant pas de mes attributions, mais de celles de la DGO3 et du ministre de l'Environnement. Je suis tout à fait incompétent en la matière.

Pour le surplus aussi, mais en cette matière plus que pour d'autres. Pour le surplus, il n'existe pas de contrôle de tutelle régionale sur les zones de secours. Je n'ai pas la possibilité légale d'examiner les marchés issus de ces organismes. Pour cause, elle n'existait pas lorsque le décret tutelle a été élaboré.

Je pense qu'il faudrait que l'on ait une réflexion sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Premier élément, c'est le SPW qui donne de l'argent. Je vais me diriger vers votre collègue en charge de l'environnement.

Pour le reste, je crois que oui la tutelle est importante. Un conseiller communal dans une commune déterminée qui est membre de la zone peut vous faire part de difficultés dans cette zone pour laquelle sa commune contribue.

À partir de là, vous devenez compétent, indirectement, pour traiter de la question.

Ce serait intéressant d'avoir cette analyse de dire : « Voilà, je suis conseiller communal de la commune X qui est membre de la zone Y, puis-je dire, en tant que

conseiller communal, il me semble que la zone ne fonctionne pas bien, donc je m'adresse au ministre des Pouvoirs locaux ? ».

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Juste un mot, je ne m'aventurerai pas sur ce terrain, parce que c'est un terrain juridique et délicat. Il faudrait évidemment que je puisse creuser.

Je n'ai jamais eu jusqu'ici en plus de recours d'un conseiller communal sur le fonctionnement de la zone de secours. Je n'ai pas eu à interroger mon administration à ce sujet-là.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci pour les éléments de réponse.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LE RÔLE DES COMMUNES DANS LE DÉPLOIEMENT NUMÉRIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le rôle des communes dans le déploiement numérique ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, je pense que vous êtes au courant des multiples obstacles et difficultés que rencontre votre collègue M. le Ministre Marcourt pour tenir sa promesse de « transformer la Wallonie en terre d'excellence numérique » et de s'engager à défendre un accès suffisant aux réseaux de télécommunication pour les citoyens et les entreprises des zones rurales, notamment en développant un dialogue proactif avec les opérateurs de téléphonie mobile et de connexions à haut débit.

Dans ce contexte, je m'adresse à vous en tant que Ministre de Pouvoirs locaux pour développer une piste alternative afin d'atteindre ces objectifs du plan Marshall 4.0.

Pour ce faire, je vais prendre l'exemple des communes allemandes qui peuvent agir dans le cadre d'une sorte d'auto-administration communale dans les cas où le marché échouerait. Cela veut donc concrètement dire que dans des situations où il est impossible de trouver une entreprise de

télécommunication qui veut garantir l'approvisionnement d'un certain territoire, l'aménagement peut être réalisé par les pouvoirs publics.

Ainsi, étant donné que l'octroi ou non d'aides publics est régi par le droit de la concurrence de l'Union européenne, de telles aides peuvent-elles être octroyées aux communes désireuses d'améliorer les connexions Internet sur leur territoire ?

Pensez-vous qu'il est réalisable d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement wallon sans le soutien et la collaboration des communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Madame la Députée, le plan Marshall 4.0 et la proposition pour un Plan du numérique de mon collègue M. le Ministre Marcourt sont des plans ambitieux, vous en conviendrez.

La Wallonie ne peut manquer l'ère numérique et disposer d'un accès suffisant aux réseaux de télécommunication partout en Wallonie est primordial.

Le taux de couverture 2G est atteint au niveau de chaque commune de Belgique. Les taux de couverture 3G et 4G, bien que majoritairement présents, sont quant à eux encore perfectibles.

Une concertation est menée actuellement avec le Cabinet du Ministre Marcourt, que je dois vous inviter à l'interroger sur son déroulement, puisque c'est le ministre en charge.

Pour ma part je resterai bien entendu attentif à cette problématique. Si vous avez une expérience germanophone intéressante à me faire parvenir, je m'engage, si vous me fournissez les documents adéquats, à la faire examiner.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci Monsieur le Ministre pour cette réponse.

Je reste très attentive dans ce dossier aussi vis-à-vis de M. le Ministre Marcourt. Je lui ai déjà posé une dizaine de questions sur ce dossier, mais je n'avance pas vraiment.

C'est pour cela que j'ai développé cette piste alternative ici.

Vous me demandez de vous envoyer les documents, je vais le faire avec plaisir.

Toutefois, je voudrais apporter une petite correction. Vous avez dit qu'il s'agit des communes germanophones, mais ici il s'agit des communes allemandes. En Allemagne, cela marche dans les régions rurales où l'on peut trouver des solutions différentes. C'est pour cela que je vous sollicitais comme ministre des pouvoirs locaux.

Je pense que cela pourrait être une piste pour réaliser les objectifs du plan Marshall 4.0 et de soutenir les communes à avoir un certain fonctionnement de leur réseau numérique qui est très important et qui est le futur de notre développement dans beaucoup de contexte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Hazée, sur « le suivi du comité de concertation en rapport avec la baisse des recettes IPP des communes » ;
- M. Jeholet, sur « le cadastre des rémunérations des gestionnaires et administrateurs publics dans les intercommunales et dans les sociétés de logement de service public » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sont retirées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

- La séance est levée à 18 heures 12 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Yves Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
M. Magali Dock, MR
M. Jean-Marc Dupont, PS
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de l'Énergie
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Olivier Maroy, MR
M. Gilles Mouyard, Président
M. Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation budgétaire / article de base / article budgétaire
ADL	Agence de Développement Local
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CA	Conseil d'administration
CDI	Contrat à durée indéterminée
CoDT	Code du Développement Territorial
COP21	Conférence de Paris sur le Climat
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
CREG	Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIC	Fonds d'investissement des Communes
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FRCE	Fonds de réduction du coût global de l'énergie S.A.
FRIC	Fonds régional d'Investissement de Croissance
GAP	Groupe "Analyse et Prévision"
GSM	Global System for Mobile
ICN	Institut des comptes nationaux
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IDETA	Intercommunale de Développement des arrondissements de Tournai, d'Ath et de communes avoisinantes
IPP	impôt des personnes physiques
NZEP	Near Zero Emission Plant (energy) Près zéro usine d'émissions (énergie)
OCAM	organe de coordination pour l'analyse de la menace
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OIP	organismes d'intérêt public
ONG	organisation non gouvernementale
ORES	opérateurs des réseaux gaz et électricité
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCDR	programme communal de développement rural
PCS	Plan de cohésion sociale
PDU	Programme de Développement urbain
PEI	Programme Exceptionnel d'Investissements
PGV	Politique des grandes villes
PIVERT	Plan d'investissement Vert
PRI	précompte immobilier
PWDR	Programme wallon de Développement Rural
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Seveso	directive qui impose aux Etats membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du Logement

TVA taxe sur la valeur ajoutée
UE Union européenne
UREBA programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments